82
83

GRAIN DE SEL

La revue d'Inter-réseaux Développement rural · 2022 # 1&2

Environnement et agriculture : meilleurs ennemis ?

> Au-delà de Nature et Culture
> Responsabilités : qui paie ?
> Incursions dans les champs et les parcours

INTER-RÉSEAUX
Développement Rural

SOMMAIRE N°82-83

CADRAGE

Il était invité aux quatre coins de l'empire Mossi , pour ramener la pluie par des mots...
p. 8-10

ENJEUX

La reconnaissance des pertes et préjudices, premier pas vers la justice climatique pour les pays les plus vulnérables
p. 31-32

PERSPECTIVES

Initiatives environnementales au Sahel : paysannes engagées ou instrumentalisées ?
p. 35 à 37

VUE D'AILLEURS

La trogne, un arbre pour l'agropastoralisme en milieu aride
p. 57 - 58

REGARDS CROISÉS

"Le salut viendra nécessairement d'une intensification agroécologique..."
p. 59 à 61

PORTRAIT

Hindou Oumarou Ibrahim, la voix des femmes nomades
p. 64

Photo de couverture : Nawa_©AADO MEDIA

GRAIN DE SEL

Les opinions exprimées dans les articles ne reflètent pas nécessairement celles d'Inter-réseaux. Tous les articles sont libres de droit. En cas de rediffusion, merci de faire figurer la mention "© Grain de sel" et de nous envoyer une copie de la publication.

INTER-RÉSEAUX Développement Rural

- Éditorial 4
- Lexique 5
- Repères 6-7

CADRAGE

- "Il était invité aux quatre coins de l'empire Mossi pour ramener la pluie par des mots..." 8-10
- Cultures africaines et conservation de l'environnement : l'exemple ivoirien 11-12
- Agricultures familiales et environnement, des liens en mutation 13-14
- Perception et stratégies d'adaptation des agriculteurs au changement climatique, le cas du village de Beguéné au centre du Mali 15-16
- "La diplomatie environnementale africaine doit s'organiser pour peser dans les négociations internationales" 17-18
- L'urgence écologique : un récit à la genèse occidentalo-centrée ? 19-20

ENJEUX

- Gouvernance climatique et environnementale, chronologie d'une montée en puissance 21-22
- "Notre stratégie est un outil de dialogue et de convergence possible, pas une prescription" 23-25
- Financements climat en Afrique de l'Ouest : des besoins très loin d'être satisfaits 26-27
- Réduire les émissions de CO_2 en protégeant les forêts : l'ambition du mécanisme REDD+ 28-30
- La reconnaissance des pertes et préjudices, premier pas vers la justice climatique pour les pays les plus vulnérables 31-32
- Financer la résilience climatique au Sahel : enjeux et défis pour les acteurs territoriaux 33-34

PERSPECTIVES

- Initiatives environnementales au Sahel : paysannes engagées ou instrumentalisées ? 35-37
- Cinq leviers pour développer l'irrigation de proximité au Sahel 38-39
- Résistances à l'adoption des pratiques agroécologiques : l'exemple du Burkina Faso 40-41
- L'agroforesterie cacaoyère en Côte d'Ivoire : entre volonté de passer à l'échelle et perceptions paysannes mitigées 42-43
- Modèle agricole et modèle de conseil agricole en Afrique de l'Ouest : pour une double rupture 44-45
- Transition agroécologique et intrants de synthèse : les défis de la fertilisation et des pesticides 46-48
- Élevage pastoral et environnement : des impacts réciproques sujets à controverses 49-51
- Faciliter le dialogue entre miniers et agropasteurs, l'expérience pilote du projet Gold for Climate 52-53
- La Grande muraille verte : utopie mobilisatrice ou outil de développement local ? 54-56

VUE D'AILLEURS

- La trogne, un arbre pour l'agropastoralisme en milieu aride 57-58

REGARDS CROISÉS

- "Le salut viendra nécessairement d'une intensification agroécologique..." 59-61
- Du côté des membres 62-63

PORTRAIT

- Hindou Oumarou Ibrahim, la voix des femmes nomades 64

ÉDITORIAL

L'environnement à l'intersection des enjeux climatiques, agricoles et humains

La publication du présent numéro de *Grain de Sel* coïncide avec la tenue de deux événements majeurs de la gouvernance internationale de l'environnement, la COP27 concernant le climat et la COP 15 concernant la biodiversité. La COP27 qui s'est déroulée en novembre 2022 en Égypte a consacré la victoire des pays les plus vulnérables en matière de justice climatique, après trente ans de combat pour faire reconnaître aux pays riches la responsabilité qu'ils portent, de par leur trajectoire de développement, dans le changement climatique.

En effet, les négociations entre parties prenantes ont abouti à la décision de la création d'un fonds dédié aux "pertes et préjudices", censé dédommager les pays du Sud des dégâts irréversibles dus au changement climatique, et auxquels l'adaptation ne peut déjà plus répondre. Jusqu'ici, les financements climatiques ne se sont consacrés qu'aux efforts d'atténuation, visant à réduire les émissions de CO_2, et aux efforts d'adaptation, c'est-à-dire des mesures et des stratégies visant à limiter les effets du changement climatique, voire à saisir les opportunités offertes par celui-ci. La création de ce fonds en 2022 constitue en soi une victoire : déjà à la Conférence des Nations Unies de Rio en 1992, le principe des "responsabilités communes mais différenciées" était officiellement proclamé. Depuis lors, les négociations internationales en matière climatique ont globalement échoué à prendre à bras-le-corps les enjeux d'équité, de justice et les inégalités Nord-Sud qui traversent la lutte contre le changement climatique. En cela, la COP27 marque une avancée majeure.

Mais le défi reste la tenue par les pays développés de leurs engagements, quand on sait que les sommes nécessaires s'annoncent astronomiques : de 290 et 580 milliards de dollars par an dans les pays en développement d'ici à 2030, et jusqu'à 1 700 milliards en 2050. Or, les engagements financiers déjà pris, 100 milliards annuels mobilisés dès 2020, ne sont pas tenus.

Ce numéro double intervient dans un contexte où l'Afrique fait face à des enjeux climatiques et environnementaux à la fois urgents et prioritaires : récurrence d'évènements climatiques extrêmes, dégradation accélérée des terres, concurrence accrue pour les ressources naturelles et le foncier, baisse des rendements agricoles et insécurité alimentaire, érosion côtière, migrations climatiques, risques sanitaires et insécurité croissante. Par ce dossier qui repose sur des approches interdisciplinaires, nous avons voulu rappeler que l'agriculture se trouve à l'interface des défis et des solutions et, par-là, tenter d'illustrer les liens complexes qui unissent environnement et agriculture en Afrique de l'Ouest. Ce numéro collaboratif met en avant des analyses, des expériences et des témoignages d'acteurs investis dans la recherche de réponses à ces enjeux : anthropologues et sociologues, agronomes, militant.e.s écologistes, organisation pastorale régionale, chercheur.e.s, bailleurs de fonds, techniciens du développement, acteurs institutionnels.

En quoi ces liens sont-ils problématiques ? De quels décalages de perceptions et de visions souffrent les notions de nature et d'environnement ? Comment ceux-ci se traduisent-ils dans la gouvernance mondiale de l'environnement et quelles controverses suscitent-ils ? Un développement agricole conciliant revenus agricoles satisfaisants, sécurité alimentaire et maintien des équilibres écologiques est-il possible et à quelles conditions ? Comment ces enjeux sont-ils appropriés sur le terrain et de quels leviers disposent les producteurs et productrices en Afrique de l'Ouest ? Quels sont les défis émergents au regard des évolutions du contexte et comment ces défis sont-ils pris en main par les acteurs ? Aux enjeux d'une meilleure gouvernance et à la question des financements s'agrège la nécessité de mieux valoriser les pratiques paysannes et de mieux les articuler aux opportunités offertes par la recherche agricole.

Gifty Narh

Présidente d'Inter-réseaux Développement rural

Alexandra Quet-Viéville

Responsable de la revue Grain de sel

Ce numéro est issu d'un travail collectif. Plusieurs personnes, membres ou partenaires se sont mobilisé·e·s pendant plusieurs mois pour aboutir à ce numéro. Pour leur implication, nous tenons à remercier en particulier Gifty Narh (Corade), Liora Stuhrenberg (IRAM), Jean Luc François, Alexis Kabore (Corade), Séna Adessou (Inades), Issoufou Porgo (Confédération Paysanne du Faso), Anya Bellali (Kinome), Jonas Jaccard (SOS Faim), Tristan Le Cotty (Cirad), Jean-Claude Devèze, François Doligez (IRAM), Lou Stuhrenberg, Mamadou Fall (IED Afrique), Zacharie Mechali (AFD), Samir El Ouaamari (AgroParisTech), Julia Wanjiru (OCDE), Valentin Beauval, Patrick Delmas (Reca Niger), Dr. Cheikh Sadibou Sakho, Mountaga Diallo (ANDPI), Thaddée Yossa, Stéphane Tuina (SNV).

Ce numéro a été coordonné par Alexandra Quet-Viéville, Chargée de mission et responsable de la revue *Grain de sel*.

LEXIQUE

Accord de Paris :
Adopté en 2015 à Paris lors de la 21e Conférence des Parties (COP), il entre en vigueur en novembre 2016. Son objectif principal est de *"Maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels"*. En outre, l'accord vise à renforcer la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique.

Adaptation :
Définie par la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) comme les ajustements des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques réels ou prévus, ou à leurs effets, afin d'atténuer leurs effets néfastes ou d'exploiter leurs opportunités bénéfiques. Les stratégies et des mesures disponibles et appropriées pour aborder l'adaptation comprennent un large éventail d'actions qui peuvent être classées comme structurelles, institutionnelles, écologiques ou comportementales.

Agro-biodiversité :
C'est la variété et la variabilité de la faune, de la flore et des micro-organismes utilisés directement ou indirectement pour l'alimentation, l'agriculture (y compris l'élevage, la sylviculture, la pêche). Elle englobe aussi la diversité des ressources génétiques associées, ainsi que les espèces qui soutiennent la production (comme les auxiliaires par exemple). L'Agro-biodiversité fait elle-même partie des écosystèmes, qui évoluent dans leur composition et leur productivité en fonction de facteurs internes (dynamiques de populations) et externes (pressions anthropiques, changements environnementaux...).

Agroécologie :
Plusieurs approches peuvent être rattachées à ce concept. Si toutes partagent le projet de réconcilier écologie et production agricole, les pratiques varient, notamment en fonction du degré de concessions faites au modèle d'intensification conventionnel. Au-delà de leur diversité, elles ont en commun un refus de l'agriculture conventionnelle et un mouvement vers un modèle qui tend à utiliser intensivement les capacités spécifiques des écosystèmes. L'agroécologie représente à la fois une science, des pratiques agricoles et un mouvement social.

Agroforesterie :
Systèmes d'utilisation des terres et de gestion des ressources naturelles dynamiques, basés sur l'écologie, qui par l'intégration d'arbres et de plantes ligneuses pérennes (arbustes, palmiers, bambous...) dans les exploitations agricoles et dans le paysage, diversifient et maintiennent la production en vue d'accroître les avantages sociaux, économiques et environnementaux pour les utilisateurs des terres.

Anthropocène :
Le terme, qui signifie "l'Ère de l'humain", a été popularisé à la fin du XXe siècle par le météorologue et chimiste Paul Josef Crutzen, prix Nobel de chimie en 1995 et Eugène Stoermer, biologiste. Il propose une définition de l'ère actuelle comme une nouvelle époque géologique, qui aurait débuté selon eux avec la révolution industrielle. L'anthropocène se caractérise par l'avènement des humains (et de leurs activités) comme principal facteur de changement sur la planète.

Atténuation :
Ensemble des interventions humaines ayant pour objectif de limiter ou de réduire les émissions et la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère liées aux activités humaines ou d'améliorer les capacités de séquestration de gaz à effet de serre.

Changements climatiques :
Variations des températures et des conditions météorologiques sur le long terme. Elles peuvent être un phénomène naturel, mais depuis le début du XIXe siècle, elles résultent principalement de l'activité humaine, notamment de l'utilisation des combustibles fossiles qui produisent des gaz à effet de serre.

Contributions déterminées au niveau national (CDN) :
Elles incarnent les efforts déployés par chaque pays pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique. Elles sont soumises tous les cinq ans au secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris. Ces plans nationaux sont non-contraignants.

Cosmogonie :
Il s'agit littéralement de la "naissance du monde", c'est-à-dire de l'ensemble des récits mythiques cherchant à expliquer l'origine du monde, dont découlent la plupart des croyances qui régissent les sociétés. Ces mythes se succèdent à travers les époques et reflètent en partie la culture spécifique des sociétés : chacune élabore sa compréhension de l'univers en fonction de ses questionnements propres et de ses particularités.

Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) :
La CCNUCC est adoptée lors du Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro. Entrée en vigueur en mars 1994, son objectif ultime est "la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse avec le système climatique". Les dispositions de la Convention sont poursuivies et mises en œuvre par deux traités : le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris.

Écologie :
En tant que science, elle étudie les interactions des êtres vivants avec leur milieu, l'ensemble formant un écosystème. L'écologie politique est quant à elle un ensemble de courants appelant à une prise en compte des enjeux écologiques dans l'action politique, dans l'organisation sociale et à des actions systémiques. C'est également un champ disciplinaire très vaste regroupant sciences naturelles, sciences humaines et sociales.

Ontologies :
Elles se réfèrent aux théories de la réalité et de l'être au monde. Variables selon les sociétés, ces différentes visions du monde définissent les relations et les enchevêtrements existant entre l'humain et le non humain (végétal, animal, divin etc.).

Environnement et agriculture, **meilleurs ennemis ?**

Les changements climatiques en Afrique de l'Ouest, des impacts humains, environnementaux et économiques

Érosion côtière
Les zones côtières de la région accueillent environ 1/3 de sa population. Au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo, environ 56 % du littoral est soumis à une érosion moyenne de 1,8 mètre par an. Au-delà de l'érosion, la dégradation des zones côtières est aussi due aux inondations croissantes, à la pollution de l'eau et de l'air.

Climat
Une augmentation de la température 1,5 fois supérieure qu'au niveau mondial depuis l'époque préindustrielle.

Recrudescence des événements météorologiques violents, modification de la période et de l'intensité de la saison des pluies, vents violents, augmentation des épisodes de sécheresse.

Migrations climatiques
D'ici 2050, jusqu'à 32 millions de personnes pourraient être contraintes à migrer à l'intérieur de leur pays en Afrique de l'Ouest.

Santé
Augmentation des risques de malnutrition, de maladies diarrhéiques (choléra), de maladies transmises par des moustiques (paludisme, dengue), risque de mortalité liée à la chaleur 6 à 9 fois plus élevé (que la moyenne de 1950 à 2005) avec un réchauffement climatique de 2 °C.

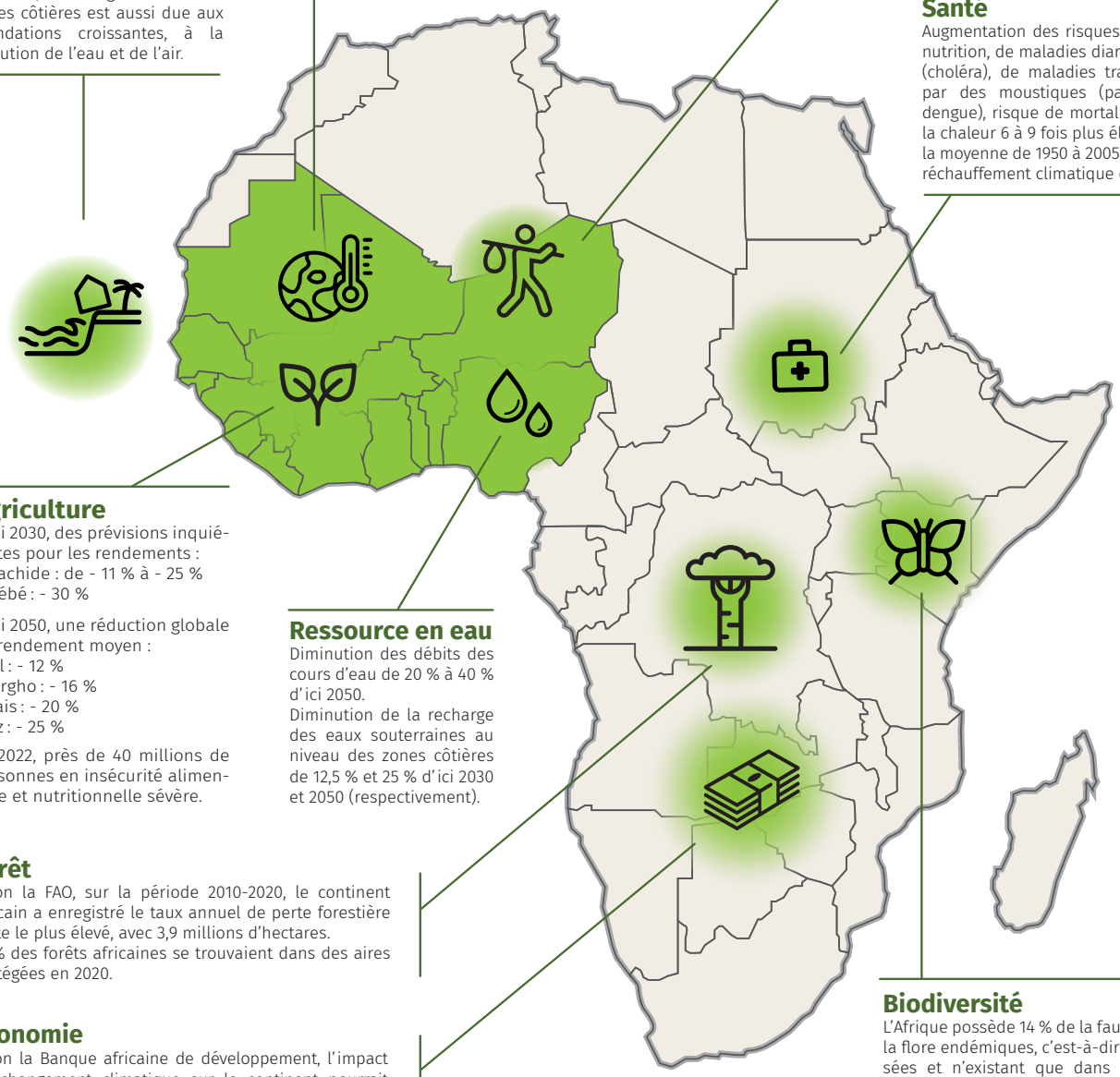

Agriculture
D'ici 2030, des prévisions inquiétantes pour les rendements :
- Arachide : de - 11 % à - 25 %
- Niébé : - 30 %

D'ici 2050, une réduction globale du rendement moyen :
- Mil : - 12 %
- Sorgho : - 16 %
- Mais : - 20 %
- Riz : - 25 %

En 2022, près de 40 millions de personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle sévère.

Ressource en eau
Diminution des débits des cours d'eau de 20 % à 40 % d'ici 2050.
Diminution de la recharge des eaux souterraines au niveau des zones côtières de 12,5 % et 25 % d'ici 2030 et 2050 (respectivement).

Forêt
Selon la FAO, sur la période 2010-2020, le continent africain a enregistré le taux annuel de perte forestière nette le plus élevé, avec 3,9 millions d'hectares.
27 % des forêts africaines se trouvaient dans des aires protégées en 2020.

Économie
Selon la Banque africaine de développement, l'impact du changement climatique sur le continent pourrait atteindre 50 milliards de dollars par an d'ici à 2040, avec un recul supplémentaire de 30 % du PIB d'ici à 2050.

Biodiversité
L'Afrique possède 14 % de la faune et de la flore endémiques, c'est-à-dire recensées et n'existant que dans un seul pays. 42 % de ces espèces sont menacées de disparition, soit 850 espèces animales et végétales.

Sources : Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO, avril 2022 : https://bit.ly/3uud2L1 - Rapport 2022 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, CILSS : https://bit.ly/3HqkePE - Sixième rapport du GIEC, 2022 : https://bit.ly/3B5Fq9J - Programme WACA : https://www.wacaprogram.org/fr

Agriculture, problème ou solution ? Tout dépend du modèle !

Climat

⊖ · Une agriculture responsable de 24 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale
· Un accroissement des surfaces cultivées au détriment des savanes, des forêts, des bas-fonds
· Un modèle conventionnel et intensif qui repose sur les énergies fossiles

⊕ · Un fort potentiel de séquestration carbone dans les sols et la biomasse
· Des modèles alternatifs au modèle d'intensification conventionnel (agroécologie, agroforesterie) au fort potentiel d'atténuation et d'adaptation.

Désertification

⊖ · Accentuation de la dégradation des sols
· Épuisement des ressources en eau

⊕ · Un large panel de solutions agricoles susceptibles de lutter contre la désertification et l'érosion : restauration des terres, reboisement (agroforesterie), cordons pierreux, zai, haies brise-vent, couverture et régénération des sols.

Biodiversité

⊖ · Faune et flore menacées par l'extension des surfaces cultivées, la surexploitation des ressources et un recours croissant aux pesticides chimiques, pollutions

⊕ · Développement de l'agrobiodiversité cultivée
· Diversification, associations et successions de cultures permettant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
· Utilisation de semences adaptées au milieu
· Valorisation des savoirs paysans.

Quels secteurs prioritaires dans les cadres d'engagements climat des pays ouest-africains ?

Pays	Secteurs prioritaires	Prise en compte de l'UTCATF dans les scénarios d'émissions	Période d'engagement
BÉNIN	AFOLU, ÉNERGIE	✗	2021-2030
BURKINA FASO	AFOLU, ÉNERGIE	✓	2015-2030
CAP VERT	AFOLU, ÉNERGIE, DÉCHETS, TRANSPORT	Non applicable	2025-2030
CÔTE D'IVOIRE	AFOLU, ÉNERGIE, DÉCHETS	✗	2016-2030
GAMBIE	ÉNERGIE, TRANSPORT, PROCESSUS INDUSTRIELS, DÉCHETS	✗	2021-2025
GHANA	AFOLU, ÉNERGIE, DÉCHETS, TRANSPORT, PROCESSUS INDUSTRIELS	✗	2010-2030
GUINÉE	AFOLU, ÉNERGIE	✗	2016-2030
GUINÉE BISSAU	AFOLU, ÉNERGIE	✓	2020-2030
LIBERIA	AFOLU, DÉCHETS, TRANSPORT	✗	2015-2030
MALI	AFOLU, ÉNERGIE	✓	2015-2030
MAURITANIE	AFOLU, ÉNERGIE, DÉCHETS, PROCESSUS INDUSTRIELS	✓	2020-2030
NIGERIA	AFOLU, ÉNERGIE, TRANSPORT	✓	2015-2030
NIGER	AFOLU, ÉNERGIE	✓	2015-2030
SÉNÉGAL	AFOLU, ÉNERGIE, DÉCHETS, PROCESSUS INDUSTRIELS	✓	2016-2034
SIERRA LEONE	AFOLU, ÉNERGIE, DÉCHETS, PROCESSUS INDUSTRIELS	Non applicable	2020-2049
TCHAD	AFOLU, ÉNERGIE, DÉCHETS	✓	2010-2030
TOGO	AFOLU, ÉNERGIE	✓	2020-2030

Secteurs Prioritaires

- AFOLU
- ÉNERGIE
- DÉCHETS
- PROCESSUS INDUSTRIELS
- TRANSPORT

CDN : Contributions déterminées au niveau national

AFOLU : Agriculture, foresterie et autres usages des terres

UTCATF : Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

Source : Mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat en Afrique de l'Ouest, état des lieux des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et des besoins en renforcement de capacités, ECOWAS 2022 : https://bit.ly/3HehSgp

“Il était invité aux quatre coins de l’empire Mossi pour ramener la pluie par des mots…”

Quels rapports entretiennent les sociétés africaines avec la nature et l’environnement ? Dans cet entretien croisé, Augustin Go, doctorant en droit et Damien Deville, anthropologue, débattent de l’importance des représentations, savoirs et traditions qui les façonnent. Un plaidoyer en faveur d’un dialogue interculturel renforcé et d’un changement de paradigme dans la gouvernance environnementale.

EKokou

Yacouba Sawadogo, , faiseur de nuage, a planté des arbres contre la désertification au Burkina Faso. Figure emblématique, le Prix Nobel alternatif lui a été décerné.

Grain de sel (GDS) : Le dualisme occidental opposant Nature et Culture est loin d’être universel mais a fortement influencé la gouvernance environnementale mondiale actuelle. Qu’en est-il en Afrique de ces relations entre sociétés et environnement ?

Augustin Go (AG) : Ce dualisme sous-tend une certaine conception du monde et de la science. Il repose sur une distinction entre une nature donnée comme extérieure à nous et une culture présentée comme relevant d’une production sociale complexe. Les anthropologues ont longtemps postulé de l’universalité de cette distinction et évalué les autres cultures au regard de leur capacité à s’y inscrire. Ils ont dû se rendre à l’évidence qu’elle repose sur un rapport construit de l’Homme au vivant, différent selon les sociétés. On doit les premières remises en cause de cette opposition à Philippe Descola. Son travail auprès des Indiens Achuar d’Amazonie invite à ne pas séparer la nature du domaine de la vie humaine, politique et sociale.

Damien Deville (DD) : Les travaux de Descola montrent en effet que la nature est une production sociale. Il en distingue quatre modes d’identification : totémisme, animisme, analogisme et naturalisme. Ce dernier, propre aux sociétés occidentales, est à la base de la dichotomie Nature-Culture. L’histoire du naturalisme est probablement bien plus ancienne que ce que l’on a tendance à penser. Certains auteurs le ramènent à la pensée issue de Descartes et des Lumières, qui, pour expliquer le monde, ont défini tout ce qui n’était pas humain comme un objet. Personnellement, je vois plutôt l’émergence des religions monothéistes comme une première abstraction de l’homme à son milieu : par exemple les dix commandements que Moïse reçoit sur le mont Sinaï définissent l’humain comme un absolu, un “Je” déconnecté du territoire dans lequel il évolue. Les religions monothéistes se sont imposées également en Afrique de l’Ouest et ont pu détisser des récits d’équilibre issus d’autres régimes de classification que sont l’animisme ou le totémisme. Ces typologies sont donc issues d’une histoire très ancienne, c’est pourquoi réinventer de nouveaux équilibres entre Nature et Culture prend du temps. Aussi, ces typologies se métissent, s’hybrident en permanence. On retrouve d’ailleurs des pratiques animistes en France, comme on retrouve des pratiques naturalistes en Afrique.

EN AFRIQUE DE L’OUEST, DES VALEURS MORALES ET SPIRITUELLES SONT ATTRIBUÉES À L’ENVIRONNEMENT

AG : Historiquement, il est vrai que l’Afrique de l’Ouest traditionnelle entretient un autre type de rapport au vivant, dans lequel les humains ne sont que de simples composantes. Il y a un continuum avec le non humain, celui-ci étant considéré comme doté d’une âme, d’une vie autonome. Des valeurs morales et spirituelles sont attribuées à l’environnement, ce qui amène à deux grands types de régulation dans les rapports. Tout d’abord, certaines espèces animales et végétales sont considérées comme sacrées. Leur usage est très limité, moyennant des sacrifices ou d’autres rituels. Le second phénomène, c’est la totémisation de certaines espèces, en général animales, avec lesquelles on va instituer un lien spirituel. Cela peut se traduire par une interdiction formelle de chasser ou de manger tel animal. Prenez mon nom de famille, “Go” : il fait le lien entre ma filiation (“Go” renvoyant au fils du lion) et l’histoire de mon animal totem, auquel il m’est interdit de faire du mal. Le lion, pour épouser une princesse, se serait transformé en homme, dont je serai l’un des descendants. Ces histoires et ces symboles créent des alliances et permettent une recherche d’équilibre entre les composantes de ce grand ensemble de la vie.

GDS : Le défi est donc de réconcilier ces différentes ontologies de la nature, de les faire dialoguer ?

DD : La question n’est pas tant de savoir dans quel système de classification se retrouve telle ou telle société, les hybridations étant aujourd’hui très fortes et le monde de plus

en plus connecté. En Afrique de l'Ouest, c'est dans ces récits et la manière dont les sociétés interagissent avec leur territoire qu'il faut aller puiser. L'histoire de Yacouba Sawadogo (prix Nobel alternatif 2018 et champion des Nations Unies pour l'environnement depuis 2020) en est une belle illustration. Dans les années 1980, la sécheresse frappe son village de la région de Yatenga au Burkina Faso. La plupart des familles partent vers les villes, mais lui va rester et se mettre à planter des arbres. Quarante ans après, il a ramené la vie dans son village et dans sa forêt. Il n'a pas planté des arbres n'importe comment mais en réconciliant trois types de savoirs qui pourraient correspondre à trois typologies différentes. Premièrement, des savoirs traditionnels ouest-africains plutôt issus des grandes traditions animistes : Sawadogo en langue moré veut dire "faiseur de nuages". Il était invité aux quatre coins de l'empire Mossi pour ramener la pluie par des mots, des incantations, des dialogues avec le milieu. En le rencontrant, j'ai essayé de connaître quels étaient ses mots et ses secrets. Mais en Afrique de l'Ouest, il y a des systèmes de parenté avec lesquels on ne plaisante pas, des connaissances qui ne s'échangent que de griot à apprenti griot, de faiseur de nuages à apprenti faiseur de nuages, et, bien sûr, je n'en étais pas un. Le second type de savoirs qu'il a mobilisé est scientifique au sens agronomique du terme, issu du naturalisme. Il a réhabilité des techniques qui sont plus performantes pour la survie de sa forêt que celles promues par les sociétés cotonnières par exemple, comme le zaï. Il a aussi mis en place des cordons pierreux pour mieux gérer l'eau et noué de nouvelles alliances avec les termites pour la fertilité des sols. Le troisième type de savoirs tient à son éducation : il n'a pas été à l'école coloniale mais à l'école coranique et pratique toujours aujourd'hui les chemins de l'islam. Au départ il avait choisi de planter des céréales. C'est un conte diffusé et cité par un cheikh qui l'a mis sur la voie des arbres. Il lui aurait conseillé d'en planter car ils serviraient aux générations passées comme aux générations futures puisque les arbres "sont armés de patience."

Ce qui est beau dans l'histoire de Yacouba, c'est qu'il a puisé dans le meilleur de chaque classification tout en s'adaptant à la singularité de son territoire, à la manière dont fonctionnent les vents, les sols, mais aussi aux personnalités et aux héritages culturels qui le composent (animistes, religieux). C'est sa plus belle transmission : montrer que c'est en écoutant ces différentes histoires du monde, en cherchant à les agencer et en respectant la singularité du lieu que l'on peut en donner le meilleur.

GDS : Quel impact l'héritage colonial a-t-il eu sur la transmission des savoirs endogènes portant sur l'environnement ?

DD : La période des Lumières est venue institutionnaliser la dualité Nature-Culture en Europe, et l'a ensuite imposée à d'autres sociétés. Au-delà de la violence engendrée par le système colonial, cela a déconnecté les humains de leur propre milieu, des savoirs, des manières de parler, et des équilibres qui naissaient de là. L'animisme ne doit pas être fantasmé non plus, les liens à la Nature peuvent être violents, mais en restant dans le cadre d'un équilibre qui ne remet pas en cause la capacité des générations futures à vivre dans le même milieu. Il me semble que cette dualité a entraîné une réelle uniformisation qui aujourd'hui met en péril autant des natures que des cultures du monde.

Un exemple est celui du parc du Virunga en République Démocratique du Congo. À sa création en 1925, on a déplacé les communautés Bakas au nom de la protection des gorilles des montagnes, alors qu'ils ne les chassaient pas, ou peu, et qu'ils avaient su préserver le milieu au fil du temps. Cette politique excluante a duré des années. Cette communauté s'est retrouvée dans les bidonvilles de Goma, Kinshasa ou Brazzaville, marginalisée au nom d'une Nature qui de toute façon est mise en danger. Aujourd'hui, le contexte a changé et la forêt inhabitée est réappropriée par des pratiques bien plus violentes : orpaillage illégal, braconnage, habitat insalubre de populations qui fuient les conflits récurrents.

AG : La colonisation est une imposition de valeurs mais aussi une transmission, au sens où elle a influencé fortement les perceptions locales. Cela a fragilisé les liens antérieurs en transformant les communautés et populations en prédateurs de la Nature. Les façons rationnelles d'utiliser les ressources qui avaient cours auparavant ne peuvent plus être les mêmes aujourd'hui.

Les savoirs endogènes propres à l'environnement sont transmis au sein de familles et de groupes ethniques de façon intergénérationnelle. C'est plutôt la manière de les utiliser qui a été impactée, car initialement, ils ne devaient pas faire l'objet d'un usage mercantile. Par exemple, les groupes de chasseurs se donnent traditionnellement pour mission de prélever des ressources pour nourrir leur communauté. Aujourd'hui, ils le font pour des chasses de loisir rémunérées ou pour le commerce de la viande brousse, l'entrée dans l'économie de marché induit aussi cette évolution.

GDS : Quelles conséquences ces décalages de conceptions ont-ils sur l'appropriation des enjeux de lutte environnementale ?

AG : Selon moi, ces enjeux souffrent moins d'un décalage de conception que d'une non-prise en compte des valeurs culturelles, d'un manque de communication entre les cultures pour la préservation de la nature. Si une même politique est appliquée dans différents endroits, elle ne sera pas pour autant reçue, perçue de la même façon, donc ce besoin de communication est essentiel. Que ce soit les États, les ONG, les organisations internationales, il faut entrer en dialogue avec ces communautés et s'interroger sur leur rapport au vivant et à l'environnement. C'est la clé de l'appropriation et de la politisation des enjeux par les communautés elles-mêmes. L'incompréhension et l'injustice ne mènent qu'au conflit et à la résistance.

DD : Il y a une forme de déconnexion entre les élites africaines et ce qui se passe sur le terrain. Le Burkina Faso n'a pas à rougir : on observe le même phénomène dans d'autres pays, comme en France. En politique, on aime bien les recettes toutes faites, les solutions applicables partout, alors même qu'on a urgemment besoin d'une décentralisation, d'un accompagnement spécifique. Ce sera la seule façon de réconcilier des temps politiques longs et l'urgence dans laquelle se trouvent certains territoires. Il faut donner des outils politiques aux gens pour qu'ils puissent formuler eux-mêmes leurs arbitrages. On a besoin d'une représentation des territoires, pour y remettre de la vie, des rêves, une capacité de projection souhaitable. Il faut remettre en représentation politique, culturelle et démocratique la diversité des récits qui composent un pays.

GDS : Comment réhabiliter les savoirs endogènes propres à la gestion de l'environnement ?

AG : Les réglementations se sont construites à partir d'analyses biaisées. Quand on mesure le recul des ressources et qu'on l'attribue aux populations locales sans avoir étudié précisément leurs modes d'utilisation, pour in fine prendre des décisions drastiques à leur égard, on nourrit de futurs conflits. Il faut repenser la façon dont les sociétés cohabitent avec la nature sans la dominer et les politiques doivent s'intéresser sérieusement aux communautés. La verticalité des réglementations pose problème. Par exemple le droit de l'environnement, d'inspiration internationale, irrigue les ordres juridiques nationaux. On peut bien

Nathalie Boquien

L'échelle du territoire, du milieu, semble la plus adéquate pour mettre en œuvre une gouvernance environnementale qui tienne compte à la fois de ses spécificités, potentialités, et des relations que les populations entretiennent avec leur environnement.

sûr avoir des principes généraux, mais de façon pratique les pays doivent s'armer de réglementations adaptées à leurs propres contextes, le droit doit aussi s'appuyer sur les connaissances endogènes.

DD : Pour changer de paradigme, il faudrait réussir à penser localement, à l'échelle du milieu, et cultiver un agir plus global, qui serait celui de la relation à l'autre, au vivant. Il faut faire de la diversité une nouvelle fresque, ne pas viser absolument l'uniformité des politiques publiques. Invariablement, l'ensemble des êtres vivants modifient la structure de leur milieu. Un arbre par exemple crée à ses pieds un microclimat qui est fécond pour certaines espèces et pas pour d'autres. La transformation n'est pas grave en soi, mais certaines peuvent être destructrices, d'autres créent des équilibres, d'autres encore améliorent l'environnement.

La question fondamentale est de savoir comment vivre dans chaque territoire, et non pas se demander si on doit l'abandonner ou le quitter pour le préserver. On ne pourra pas tisser de nouveaux rapports avec le vivant sans mettre au centre des réflexions la notion de territoire. Parce que c'est à cette échelle que l'oiseau fait son nid, et que nous, humains, nous construisons 70 % à 80 % de nos sociabilités, où l'on fait grandir nos enfants et où l'on enterre nos proches. Les deux extrémités de la vie se saisissent à l'échelle de l'expérience et de l'espace vécus. Cela invite à une démarche de gouvernance propre, car on ne fait pas relation de la même manière au Sahel que dans les forêts tropicales de la Côte d'Ivoire ou encore dans les Cévennes. Il faut composer avec les singularités de chaque territoire en donnant du pouvoir d'action aux lieux et aux personnes qui revendiquent ce lieu. Au Burkina Faso par exemple, il y a soixante-sept ethnies différentes qui ont une cosmogonie parfois différente, tout comme leur manière de composer avec leurs milieux. C'est sur ces singularités qu'il faut à tout prix reconstruire des modèles politiques décentralisés. ■

Propos recueillis par Alexandra Quet-Viéville

Augustin Go

Doctorant en droit (Université Thomas Sankara et Université de Séville) sur la souveraineté permanente sur les ressources naturelles ; Expert indépendant en cohésion sociale et gouvernance

Damien Deville

Géographe et Anthropologue, Chercheur associé à l'Université Catholique de l'Ouest

EN SAVOIR PLUS :

La version longue de l'interview sera disponible en ligne prochainement.

Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Gallimard, 2005

Yacouba Sawadogo, Damien Deville, *L'homme qui arrêta le désert*, Tana éditions, 2022

Bureau UNESCO Côte d'Ivoire

Organisation d'un tournoi de "courses de masques" dans le département de Biankouma, en juin 2021, dans le cadre du projet "Prévention et gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées de Biankouma" mis en œuvre par l'UNESCO et le PNUD avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix.

Cultures africaines et conservation de l'environnement : l'exemple ivoirien

Dans les sociétés africaines précoloniales, la gestion de l'environnement et du milieu de vie est structurée autour de normes hiérarchisées qui régulent l'organisation et le fonctionnement des communautés avec les éléments de la nature comme les terres, les eaux, les forêts. Cette gestion environnementale a évolué de la période précoloniale à nos jours, provoquant tantôt hybridation, désacralisation et confusion. Cet article plaide en faveur d'une remise au centre des décisions de politiques agricoles des valeurs écologiques locales.

Dans la cosmogonie des groupes ethnoculturels de Côte d'Ivoire, les termes de nature et de culture sont interconnectés. Ils expriment à la fois la réalité des vivants et des non vivants (aïeux) et le monde des êtres invisibles tels que les "Jins[1]". Des stratégies de régulation et d'exploitation sont mises en place dans les sociétés traditionnelles voire actuelles pour encadrer ces relations.

En Côte d'Ivoire, les principales cultures dans la période précoloniale ou au début de la colonisation, avant l'arrivée des cultures destinées aux industries des colons (coton, hévéa, palme), étaient les tubercules (igname, manioc…) et les céréales (riz, sorgho, mil…), pratiquées sur des terres réservées spécifiquement. En outre, pour reconstituer la fertilité des sols, des jachères longues étaient indispensables. L'équilibre entre terres cultivées et jachères est un autre niveau de régulation. Afin d'être efficient dans l'utilisation des sols, la jachère est la pratique associée à ces cultures. L'agriculture est destinée à la consommation familiale et à l'économie domestique.

Le sacré au cœur de la gestion des ressources

De plus, des terres sont sacralisées. Si la tradition constitue un fait social dynamique, on y retrouve certains invariants culturels. Le sacré est au centre de ces codes et des normes sociales, il structure les manières de penser, de faire et d'agir dans l'environnement social et dans la nature. Celle-ci est conçue comme la mère nourricière qu'il faut implorer ou adorer afin de bénéficier de sa clémence lorsqu'on l'exploite, pour des activités agricoles ou toute autre activité humaine. Ainsi, dans la pratique, cette sacralisation se manifeste par des rites et des interdictions (totems) autour des forêts, des étendues d'eaux (rivières, fleuves, marigots), des espèces fauniques et floristiques, terrestres et aquatiques, des montagnes… Les forêts sacrées sont par exemple à la fois des espaces de socialisation et de préservation environnementale. Elles sont gardées par des êtres sacrés, les masques (Glaé en langue Wê). Ils sont craints par les initiés et les non-initiés compte tenu des pouvoirs magico-religieux que détiendraient ces espaces dans la conscience collective. Ainsi, les animaux, les poissons et d'autres espèces vivantes de ces espaces sont interdites de consommation par la population sous peine de subir des malédictions individuelles ou collectives. Lorsque ces interdictions sont respectées à la lettre, cela favorise le bonheur, la bonne récolte et autres. Une violation de ces interdits constitue une offense à la coutume, voire aux aïeux, avec pour conséquences, le bannissement ou l'excommunication, et parfois la mort.

C'est le cas également de tout un tas d'espèces animales qui partagent une histoire commune avec certaines communautés : gazelles, buffles, lions, singes ou encore poissons, qui sont interdits de consommation car considérés comme des totems.

Une synergie entre la population et son environnement

Cette gestion traditionnelle des ressources naturelles permet la préservation de la diversité faunique, floristique, terrestre comme aquatique. Elle a favorisé la sauvegarde de la diversité du relief, du climat, de l'air (moins de pollution du cadre de vie) et *in fine* consolidé la richesse de l'écosystème naturel qui était source d'approvisionnement des gué-

[1] Mot arabe communément usité par les populations africaines islamisées.

risseurs et des tradipraticiens. Les périodes coloniales et post-coloniales vont cependant bouleverser ces coutumes de gestion du milieu de vie avec une politique développementaliste.

L'avènement de la politique développementaliste

Cette vision cosmogonique de la nature, c'est-à-dire de l'exploitation efficiente de la nature et du milieu de vie est mise à mal avec la colonisation qui, après la fin de la traite négrière transatlantique organise l'exploitation du continent au bénéfice des économies européennes : exploitation des bois, plantations imposées du binôme café-cacao, du palmier à huile et de l'hévéa, du coton. De grandes superficies seront ainsi spoliées aux communautés au profit de firmes agro-industrielles. Des petits planteurs sont incités et contraints de "mettre en valeur" leurs terres pour fournir les mêmes industries. En Côte d'Ivoire, cette politique d'exploitation continuera avec l'orientation libérale que le pays choisit dès son accession à l'indépendance.

Le colonisateur, et à sa suite l'État indépendant, se sont appropriés la gestion exclusive des ressources naturelles en s'appuyant sur la notion juridique de Terra nullius, "territoire sans maître" en latin. En effet, ce statut a permis de donner une force légale à l'appropriation foncière (et à la délivrance des droits à la terre, conditionnée par la mise en valeur productive de ces espaces). Ainsi, débuteront progressivement la mise en parc et le classement des forêts dans lesquelles vivaient les populations autochtones. Conséquence : ces dernières se sont fait confisquer leur espace vital, social, dans lequel elles pratiquaient une agriculture familiale, de subsistance, basée sur l'exploitation raisonnable des ressources disponibles. D'autre part, l'option d'une économie de plantation basée sur la paysannerie sera adoptée par le pays dès son accession à l'indépendance. Ces politiques contradictoires vont amener progressivement les paysans à exploiter les forêts classées et réservées.

Des impacts nuisibles

La classification des forêts, la formalisation des droits coutumiers en droit positif et la marchandisation de la terre ont donc eu des effets inattendus en milieu rural. Elles ont brisé le lien intime des paysans et des communautés avec leur milieu de vie. L'introduction de l'échange marchand dans les transactions foncières a quant à lui imprimé un langage flou, une confusion des termes entre les langues locales et le français. Ces confusions s'expriment dans les contrats locaux communément appelés "petits papiers" à travers de phrases telles que "Moi X, concède 12 ha de forêt à Monsieur Y". Les litiges peuvent porter sur la définition de la forêt comme l'ensemble des arbres et du bois, mais non du foncier. On peut entendre ainsi le vendeur répliquer "J'ai vendu la forêt et non la terre". Cette rhétorique et la confusion des termes contractuels ont été et sont aujourd'hui encore la base de tensions sociales entre détenteurs de droits coutumiers et exploitants agricoles.

Des dispositifs publics insuffisants

En vue de trouver une solution durable, la loi n°98-750 de décembre 1998 fut votée afin d'inciter à la certification foncière des terres rurales. Cette loi devait permettre de régler les conflits et d'inciter l'exploitation raisonnable des terres par le truchement de la Loi d'Orientation Agricole. Force est de constater que malgré ces dispositifs, les forêts classées et parcs nationaux sont infiltrés par les paysans à la recherche de terres fertiles pour la culture de cacao. Tous ces processus et actions publiques ont eu pour conséquence la désacralisation des us et coutumes en lien avec la conservation environnementale et n'ont nullement empêché la détérioration des écosystèmes et des sols.

Il est évident aujourd'hui que les conséquences liées à la déforestation sont néfastes pour l'environnement et le développement durable. Pour renouveler l'approche de la conservation environnementale avec l'apport des valeurs écologiques africaines, il faudra tenir compte des aspirations des communautés vivant autour et au sein de cet environnement. Il ne s'agit pas de faire du romantisme local, mais plutôt d'extraire au sein des sociétés africaines les valeurs écologiques qui structurent leurs rapports à l'environnement, la nature, les forêts, les terres... À l'heure de l'Anthropocène, il faudrait revitaliser les politiques de gestion environnementale à l'œuvre en mobilisant les visions locales qui prônent une interaction constante entre les humains et la nature. Cette interaction détermine la destinée et la survie de l'humain sur terre, et se doit d'associer leurs aspirations, leurs croyances et leurs savoirs. Ainsi, des cadres de collaboration pourront servir d'interface d'échanges et de rapprochement entre les acteurs étatiques et les populations riveraines des parcs et réserves, et forêts classées. Pour ce faire, les acteurs étatiques devront prendre en compte dans le cadre des actions de conservation forestière, les sachants ou les coutumiers et d'autres forces vives locales telles que les jeunes et les femmes. ■

Oscar Toukpo

oscartoukpo@gmail.com
Sociologue, post-doctorant au Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales

Kouakou Appoh Enoc Kra

kranoc@yahoo.fr
Enseignant chercheur au département des sciences du langage à l'université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Évolution du couvert forestier en Côte d'Ivoire sous l'effet des politiques développementalistes

DÉGRADATION DU COUVERT FORESTIER D'ENVIRON **60% EN 25 ANS**

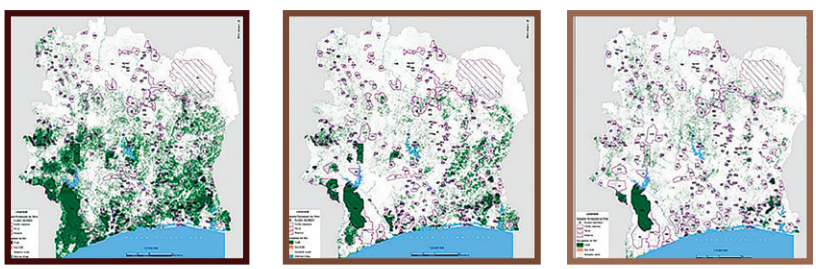

1990	2000	2015
7,9 Millions ha 24%	- 275 000 ha/an **5,09 Millions ha** 16%	- 113 000 ha/an **3,4 Millions ha** 11%

MINEF 2021

[2] L'Anthropocène est une époque géologique qui a débuté selon des chercheurs, quand l'influence de l'humain sur la géologie et les écosystèmes est devenue significative à l'échelle de l'histoire de la Terre.

Agricultures familiales et environnement, des liens en mutation

Patrick Delmas

L'agriculture familiale est majoritaire en Afrique de l'Ouest. Elle fait face aujourd'hui à des défis multiformes : fragilisation des écosystèmes, concurrence pour la terre et les ressources, productivité, concurrence du marché…

À quelles transformations majeures fait face l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest ? Dynamiques historiques, démographiques, santé des écosystèmes, contraintes et positionnement sur le marché… Cet article propose des éléments de compréhension des enjeux qui traversent le système de production agricole le plus répandu de la région.

L'agriculture familiale est celle qui mobilise principalement de la main-d'œuvre familiale au sein des unités de production, les paysans travaillant pour leur propre compte et mettant en œuvre les systèmes les plus à même d'accroître les revenus de leur travail agricole. À l'opposé, on trouve des formes d'agricultures patronales et capitalistes qui font appel essentiellement à des salariés permanents, et où le placement de capitaux dépend des taux espérés de profit et de retour sur investissement. Cette différence fondamentale explique en partie pourquoi les premières peuvent être favorables à l'environnement moyennant rémunération, quand les secondes y sont réticentes.

En Afrique sub-saharienne (ASS), l'agriculture familiale prédomine très largement, en nombre d'actifs et en fournissant l'essentiel de la production agricole, en valeur autant qu'en volumes. Elle est le plus souvent diversifiée, associant des cultures et des élevages destinés à l'autoconsommation (mil, sorgho, manioc, igname, banane plantain, lait, volailles, poissons etc.) et des cultures de rente (arachide, coton, cacao, café, noix de cajou), pratiquées dans des unités de production de taille modeste au sein desquelles les paysans et les paysannes travaillent généralement avec des outils manuels, au moyen de la traction animale, et de plus en plus au moyen de la motorisation (via des prestataires et à l'appui de coopératives d'utilisation de matériel agricole). À quoi s'ajoute aussi parfois un élevage pastoral mis en œuvre par des éleveurs nomades et semi-nomades. Les modalités d'accès aux terres cultivables et pastorales sont très variables d'une région à l'autre, avec très généralement un empilement de droits coutumiers et "modernes" induits par la colonisation, source de conflits entre l'État, qui se revendique propriétaire éminent du foncier, et des droits d'usage et d'usufruit coutumiers. Les États (coloniaux et post-coloniaux) sont ainsi responsables d'inégalités foncières considérables aux dépens d'exploitations familiales : les grandes plantations à salariés et vastes ranchs d'élevage en Afrique australe et en Afrique de l'Est, les acquisitions de terres à grande échelle par de grandes sociétés capitalistes, en Afrique centrale et de l'Ouest.

L'AGRICULTURE FAMILIALE NE MANQUE PAS D'ATOUTS POUR PRODUIRE ET COMMERCIALISER DE QUOI MANGER, TOUT EN REPRODUISANT LES POTENTIALITÉS PRODUCTIVES DES AGROÉCOSYSTÈMES DANS LA DURÉE

Extension des surfaces cultivées

La croissance démographique, le recours à la traction animale et la mécanisation croissante ont occasionné un élargissement très sensible des surfaces cultivées dans la plupart des régions de l'ASS, au détriment des savanes, des forêts, des bas-fonds, sans que ne soient toujours préservées et entretenues les potentialités initiales des agroécosystèmes. Encore très largement pratiqués dans la plupart des régions de l'ASS, les systèmes de culture sur abattis-brûlis ne parviennent plus à satisfaire la totalité des besoins alimentaires de la population sans occasionner de dommage à l'environnement écologique, du fait que les surfaces cultivées ne retournent à la friche ("jachère") que pour de trop courtes périodes. La biomasse arbustive et arborée ne parvient plus à se reconstituer dans les mêmes proportions qu'autrefois et ses apports en matières organiques pour

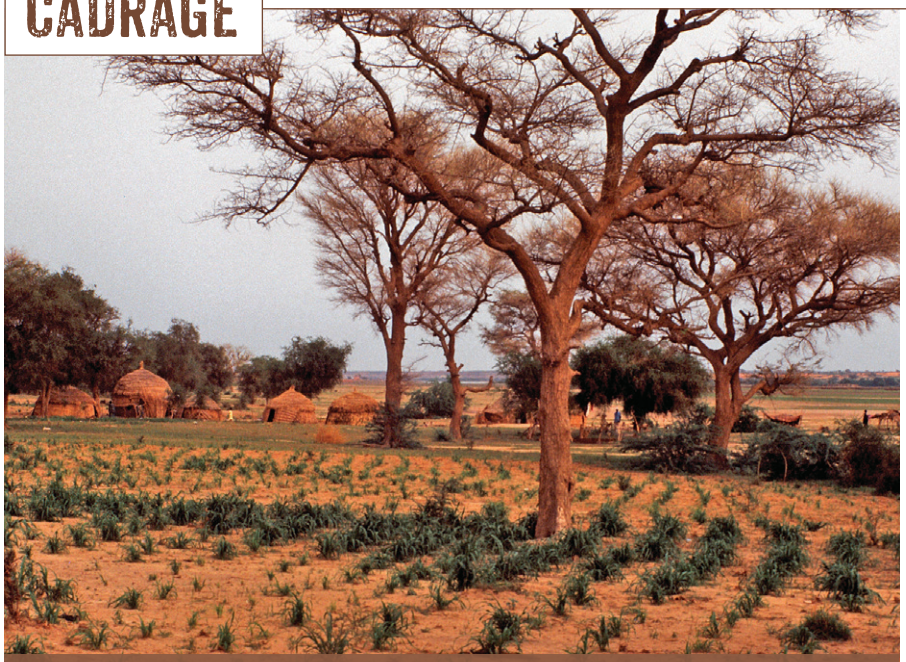

Marc Dufumier

La croissance du mil est bien plus forte sous la canopée du Faidherbia albida, ici au Niger.

l'affouragement des animaux et la fertilisation des sols sont en constante diminution. Plus exposés aux rayonnements solaires et aux fortes températures, les sols subissent une minéralisation accrue de leur humus et voient ainsi chuter leur taux de matières organiques, avec des effets négatifs sur leur capacité de retenir l'eau et les cations échangeables (ions chargés positivement), tous ces éléments déterminant la fertilité des sols.

Des écosystèmes fragilisés ?

La réduction progressive du couvert végétal se manifeste aussi par une moindre protection des terrains à l'égard des vents de l'harmattan et des pluies d'orages, au moment même où leur stabilité structurale se trouve affaiblie du fait de la diminution de leur teneur en humus. Les arbres isolés ne jouent plus leur rôle de brise-vent et les pluies violentes frappent directement les sols. Les croûtes de battance qui se constituent à leur surface font obstacle à l'infiltration de l'eau, favorisant son ruissellement, avec pour effet d'accroître l'érosion pluviale et le creusement de ravines aux pourtours incontrôlables. Les particules fines de terres sont aussi facilement emportées par les vents et cette érosion éolienne contribue à son tour à abaisser progressivement la "fertilité" des sols. L'extension des surfaces cultivées s'est poursuivie par ailleurs jusqu'à des zones peu favorables aux activités agricoles et dont les écosystèmes, déjà plus fragiles, se dégradent encore plus rapidement : espaces dunaires les moins boisés, plateaux cuirassés aux sols squelettiques, glacis de fortes pentes, etc.

Mais lorsque les familles paysannes peuvent avoir les moyens d'équiper leurs unités de production, l'agriculture familiale ne manque cependant pas d'atouts pour produire et commercialiser de quoi manger, tout en reproduisant les potentialités productives des agroécosystèmes dans la durée. C'est ainsi que grâce à l'acquisition d'animaux de trait et d'équipements attelés (charrues, charrettes, etc.), de nombreuses familles du Sud Mali ont été en mesure de remplacer leurs anciens systèmes d'agriculture sur abattis-brûlis par un système dans lequel les champs cultivés le sont désormais tous les ans, sans période de retour à la friche ("jachère"). Ces parcelles sont désormais fertilisées par des apports de matières organiques en provenance des aires réservées à la pâture des animaux. Introduite initialement pour la mobilisation des récoltes, des fourrages et du bois de chauffe, la charrette attelée a en effet été aussi utilisée par les paysans pour transporter des résidus végétaux et animaux de toutes sortes (chaumes de céréales, feuilles mortes, bouses accumulées dans les parcs d'animaux, etc.) dans le but de fabriquer du compost ou du fumier. Ces moyens de transport ont alors permis de mieux tirer profit de la biomasse accumulée pendant la saison des pluies et finalement de réaliser des transferts plus abondants de matières organiques depuis les terres de parcours en direction des terrains cultivés.

Ces changements sont allés souvent de pair avec une diversification accrue des systèmes de production agricole. Les familles paysannes les plus fortunées s'adonnent aujourd'hui à de nouvelles productions commerciales (maïs, bananes, mangues, noix de cajou). Les plantes annuelles sont aussi de plus en plus fréquemment semées sous des espèces arborées : néré, karité, et Faidherbia albida. Ces arbres parviennent à intercepter des éléments minéraux libérés en sous-sol lors de l'altération des roches mères et à fertiliser ensuite les couches arables grâce à la chute de leurs feuilles. Le rendement d'un mil ou d'un sorgho peut être ainsi de deux à trois fois supérieur sous un couvert de Faidherbia albida, en comparaison avec celui obtenu sans la présence de cet arbre de l'ordre des légumineuses. Mais ces changements en cours dépendent souvent de la façon dont les familles parviennent à s'approprier les bas-fonds pour y établir des plantations pérennes ou des cultures maraîchères encloses, et des nouvelles relations que les agriculteurs sédentaires parviennent ou non à établir avec les éleveurs nomades et semi-nomades.

Encore faut-il aussi que les familles paysannes aient les moyens d'investir dans leurs propres unités de production et ne soient donc pas mises en concurrence sur les marchés mondiaux avec de grandes exploitations agricoles capitalistes. Lorsque leur niveau d'équipement est insuffisant, les familles paysannes ont bien du mal à vivre de leurs exploitations et dépendent des opportunités de revenus extra-agricoles. Ce sont souvent les jeunes adultes non encore mariés qui partent temporairement en ville pendant les saisons de moindres travaux agricoles et ramènent ainsi quelques revenus monétaires complémentaires à ceux de leurs familles restées à la campagne. Mais cela est parfois le prélude à un exode rural définitif et à des tentatives de migrations internationales clandestines dans des conditions souvent risquées.

L'agriculture familiale ne manque pas d'atout mais mériterait de ne plus être soumise aux règles du dit "libre" échange pour que les paysanneries africaines puissent vivre et travailler dignement de leur métier avec des revenus décents. En termes de politiques publiques, cela passe d'abord par la protection des marchés intérieurs. En travaillant à leur compte, en échelonnant leurs travaux tout au long de l'année, les paysans aujourd'hui sont les plus à même de diversifier leurs systèmes de production et de respecter l'environnement. ■

Marc Dufumier

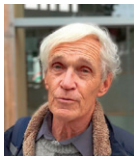

Agronome et enseignant chercheur à AgroparisTech de 2002 à 2011, spécialiste des systèmes agraires et de leur évolution. Expert auprès de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation (FAO), il a été membre du Conseil stratégique de l'agriculture et de l'agro-industrie durables (CSAAD) au ministère de l'Agriculture.

Perception et stratégies d'adaptation des agriculteurs au changement climatique dans le village de Beguéné au Mali

Le Mali, comme l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne, est fortement impacté par les effets du changement climatique. L'agriculture, pilier économique du pays, est particulièrement menacée, et avec elle la sécurité alimentaire de la population, majoritairement paysanne. Quelles perceptions les agriculteurs ont-ils de ces phénomènes ? Sont-elles en adéquation avec la réalité des changements climatiques mesurés ? Leurs perceptions sont-elles motrices pour la mise en place de pratiques d'adaptation ? Éléments de réponse à Beguéné, au centre du pays.

Dans le village de Béguéné, situé dans la région de Ségou, au centre du Mali, l'agriculture est le principal moyen de subsistance, intégrée à l'élevage de bétail utilisé pour sa force de traction et la production de fumier. On y cultive des céréales (mil, mais et sorgho), en rotation bisannuelle ou triennale avec le coton. Les rendements sont faibles, de l'ordre de 1 tonne par hectare pour le sorgho par exemple. La production agricole est fortement affectée par la faiblesse, la concentration saisonnière et la variabilité des pluies (834 mm en moyenne les dix dernières années). Avec une forte dépendance à l'agriculture pluviale et une capacité d'adaptation limitée en raison du manque de ressources financières et de technologies, cette région fait partie des plus vulnérables aux changements climatiques, comme l'Afrique subsaharienne dans son ensemble.

Comprendre pour agir

La perception par les agriculteurs du climat est une variable essentielle, car elle détermine dans une large mesure les options d'adaptation qu'ils adoptent. Comprendre si leur perception est motrice ou non de changements de pratiques devrait permettre des appuis plus adaptés aux situations locales et aux différents types d'exploitations. Le changement climatique étant déjà une réalité dans cette région, ce travail de compréhension des stratégies d'adaptations paysannes est absolument nécessaire pour soutenir au mieux les pratiques endogènes résilientes et rendre plus efficientes et mieux ciblées les politiques publiques en la matière.

L'enquête que nous avons menée entre 2017 et 2018 dans le village Béguéné avait trois objectifs : (i) analyser la perception qu'ont les agriculteurs du changement climatique et sa cohérence avec les observations climatiques (ii) identifier leurs stratégies d'adaptation au changement climatique et (iii) vérifier si leurs perceptions du changement climatique avaient un impact sur la mise en œuvre des stratégies d'adaptation.

Amadou Traoré

Afin d'analyser les composantes paysagères et in fine de comprendre les perceptions des agriculteurs, des discussions sont organisées. Ici, la représentation par le dessin du village et des environs permet aux agriculteurs de présenter leur environnement passé et actuel.

Nous avons recueilli les témoignages des agriculteurs au cours de discussions de groupes réunissant à chaque fois entre quinze et vingt personnes, âgés de vingt à cinquante ans. Ces groupes ont été formés avec l'appui du chef de village sur la base du volontariat des chefs d'exploitations, exclusivement masculins. Nous avons supposé que l'adaptation de l'agriculture au changement climatique aura un impact sur l'ensemble du système de production, avec un rôle prédominant du chef d'exploitation dans la conception et la mise en œuvre de ces adaptations. Les travailleuses agricoles ont un rôle important, parfois spécifique et exclusif dans les décisions relatives à la gestion de certaines cultures et de l'exploitation en Afrique de l'Ouest, et le genre peut influencer la perception du changement climatique. Mais nous n'avons pas pu recueillir leur point de vue lors de ce travail.

De façon complémentaire aux discussions de groupe, nous avons réalisé des enquêtes individuelles auprès de chefs de 63 exploitations sur les 75 que compte le village. Il s'agissait de comparer la perception exprimée en groupe et la perception individuelle. De plus, cette seconde phase a permis de vérifier si les stratégies d'adaptation agricole mentionnées étaient effectivement mises en œuvre par l'agriculteur enquêté sur sa ferme. Enfin, nous voulions également étudier le lien potentiel entre la perception et la mise en œuvre des options d'adaptation. La perception des agriculteurs a été comparée aux

LA COMPRÉHENSION DES STRATÉGIES PAYSANNES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN COURS EST NÉCESSAIRE POUR SOUTENIR LES PRATIQUES ENDOGÈNES PERTINENTES ET RENDRE PLUS EFFICIENTES LES POLITIQUES PUBLIQUES EN LA MATIÈRE.

tendances des indicateurs météorologiques calculés à partir des données climatiques des deux stations météorologiques, Koutiala et N'Tarla.

Des perceptions partagées par tous

En ce qui concerne les changements liés aux précipitations, les agriculteurs ont observé une diminution des précipitations (73 %), une saison des pluies plus courte (90 %), un retard et un arrêt précoce des précipitations (respectivement 83 % et 68 %), et une augmentation de la fréquence des périodes sèches. Les agriculteurs ont également mentionné des variations de températures et de puissance du vent : des températures de plus en plus élevées en général (97 %), pendant la nuit (94 %) et pendant la saison des pluies (90 %) ainsi que des vents de plus en plus violents (81 %). La plupart des changements liés aux précipitations mentionnés par les agriculteurs au cours des discussions de groupe étaient cohérents avec ceux mentionnés par la majorité des agriculteurs interrogés individuellement.

Amadou Traoré

L'association mais-niébé et sorgho-niébé est prisée des agriculteurs pour s'adapter aux changements climatiques. Cependant, les bénéfices réels dépendent aussi de choix de variété, de fertilisation minérale et de date de semis.

Quelle cohérence avec les relevés météorologiques ?

Les changements mesurés dans les précipitations totales étaient en accord avec la perception des agriculteurs. La température moyenne par an et la température minimale moyenne par an ont effectivement augmenté de manière significative, conformément à la perception des producteurs. En revanche, l'opinion des agriculteurs portant sur la longueur de la saison des pluies, son retard, l'arrêt précoce des précipitations et la fréquence accrue des périodes sèches ne correspond pas aux données météorologiques. De même, bien que l'analyse des données météorologiques indique une augmentation de la fréquence des pluies intenses, seule une minorité d'agriculteurs a perçu ce changement.

Des stratégies d'adaptation variées

Les agriculteurs ont indiqué au cours des discussions de groupe et des enquêtes individuelles qu'ils utilisaient des mesures d'adaptation pour faire face aux changements climatiques perçus. Parmi ces mesures, on peut citer la culture du sorgho tolérant à la sécheresse (les cultivars Djakoumbé et Grinka à maturation précoce) pour faire face à la diminution des précipitations et de la durée de la saison des pluies. Pour faire face à l'augmentation perçue de la fréquence des périodes sèches, les agriculteurs ont également mentionné l'utilisation des cordons pierreux et les aménagements en courbe de niveau dans les champs pour maintenir l'eau dans les parcelles. L'agroforesterie et les haies vives et mortes sont aussi des moyens de faire face à l'augmentation des précipitations intenses et des vents violents. Les enquêtes individuelles ont montré que l'association maïs-niébé, sorgho-niébé et le cultivar tolérant à la sécheresse étaient des options d'adaptation largement mises en œuvre par les agriculteurs.

De la perception à la mise en œuvre, des liens contrastés

L'analyse des liens entre perception du changement climatique et mise en œuvre des options d'adaptation a révélé des relations contrastées. En effet, la perception des phénomènes peut augmenter ou diminuer la probabilité de mise en œuvre de mesures d'adaptation. Parmi les exemples de changements significatifs, on peut en citer cinq. La perception d'une augmentation de la fréquence des longues périodes de sécheresse au début de la saison des pluies a augmenté la mise en place de cordons pierreux dans les champs. La perception d'un arrêt précoce des précipitations a augmenté la probabilité d'une association sorgho-niébé. La perception d'une diminution des précipitations a réduit la probabilité de culture en courbes de niveaux (aménagement pourtant antiérosif). La perception d'une augmentation de la fréquence des périodes de sécheresse à la fin de la saison des pluies a réduit significativement la mise en place des cordons pierreux.

S'appuyer sur la recherche pour des réponses en synergie

Cette enquête a permis un dialogue entre des chefs d'exploitation et des chercheurs qui ont développé une compréhension commune de l'impact du changement climatique sur les cultures et des options d'adaptation des cultures actuellement mises en œuvre, dans le contexte spécifique du centre du Mali. Cette étape de compréhension mutuelle est indispensable. Mais l'adoption à plus large échelle des solutions les plus pertinentes et l'introduction de mesures non disponibles encore mais qui pourraient s'avérer utiles dans ce contexte, nécessitent de poursuivre de dialogue entre les chercheurs, les agriculteurs et les agricultrices et de mobiliser des financements pour la recherche et les exploitants. ■

Amadou TRAORE

Docteur en science de l'Environnement d'Île de France (Sorbonne Université). Chercheur à l'Institut de d'Économie Rurale, Mali.

EN SAVOIR PLUS :

Cette synthèse est tirée d'un article scientifique publié collectivement dans la revue *"Weather, Climate, and Society"* en 2022 ainsi que de la thèse soutenue par l'auteur en janvier de la même année à Sorbonne Université, *"Changement climatique et agriculture en Afrique subsaharienne. Perception des agriculteurs et impact de l'association entre une céréale et une légumineuse sur les rendements des deux espèces et leur variabilité inter-annuelle sous climat actuel et futur. Cas du sorgho et du niébé dans l'environnement soudano-sahélien".*

Voir l'article : https://bit.ly/3D75TUw

En apprendre plus sur la thèse : https://bit.ly/3TJmEMC

“La diplomatie environnementale africaine doit s’organiser pour peser **dans les négociations internationales**”

L’environnement, une préoccupation d’avenir en Afrique ? Quelles formes prennent les mobilisations et comment s’organise la société civile sur le sujet ? Trois activistes nous livrent les raisons de leurs engagements et leurs aspirations.

Grain de sel (GDS) : Qu’est-ce qui a motivé votre engagement en faveur de l’environnement et comment se traduit-il aujourd’hui ?

Rolande Aziaka (RA) : Dans mon enfance, le cadre de vie et l’environnement étaient des choses dont on prenait soin : ma mère m’a transmis ces valeurs, c’est une amoureuse de la nature. À l’époque, j’écoutais quotidiennement une émission de radio sur l’écologie. L’animateur était passionnant mais les sujets n’intéressaient pas grand monde. J’ai moi-même témoigné plusieurs fois et été invitée à animer certaines émissions, ce fut mon premier pas dans le journalisme ! Par la suite, j’ai été frustrée du manque de conscience et de réflexion des médias togolais là-dessus, c’est pourquoi j’ai voulu en faire mon métier et fonder ma propre plateforme d’information. EcoConscienceTV est née en 2015, s’adresse à tous les acteurs du développement local et vise à développer les consciences et l’éco-citoyenneté. Ce média est le premier à s’être spécialisé sur l’Environnement au Togo et j’en suis fière, d’autant plus qu’en tant que jeune femme, ce n’était pas gagné d’avance.

Mawuse Hountondji (MH) : Mon engagement environnemental a commencé comme jeune volontaire dans le réseau JVE (Jeunes Volontaires pour l’Environnement) au Togo. Dans les années 1990, c’était une petite association togolaise de protection de la forêt qui menait des actions de reboisement. Sena Alouka, le fondateur, a ensuite élargi le mouvement avec d’autres, pour lui donner la forme d’une ONG internationale. C’est aujourd’hui la plus grande organisation panafricaine de jeunesse, présente dans 25 pays. Je dirige la branche Bénin depuis 13 ans. Notre mission est de développer le leadership et l’écocitoyenneté des jeunes pour les impliquer dans la promotion du développement durable des communautés, notamment sur l’adaptation au changement climatique, l’énergie, la gestion durable des ressources… Nous renforçons les capacités des jeunes, qui s’investissent dans des actions de plaidoyer et des projets de développement en fonction des besoins des communautés.

Chancia Ivala Plaine (CIP) : Durant mes études universitaires en droit, nous avons abordé la problématique de la déforestation en Amazonie et j’ai fait directement le lien avec les défis pouvant affecter la biodiversité dans le Bassin du Congo d’où je suis originaire. Comme beaucoup de jeunes de ma génération que l’avenir de notre Planète préoccupe, j’ai participé à plusieurs manifestations en lien avec l’écologie, et je me suis professionnellement spécialisée dans le droit public et le droit de l’environnement. J’ai également fondé l’association Jeunesse Africaine pour l’Environnement (JAE) en 2020 : son but est de promouvoir une réflexion pluridisciplinaire et intergénérationnelle sur les problématiques liées à la préservation de l’environnement et à la lutte contre le changement climatique en Afrique. Nous publions la Revue Pluridisciplinaire Africaine de l’Environnement trois fois par an, organisons avec des partenaires associatifs ou des entités universitaires des manifestations scientifiques autour de thématiques environnementales d’actualité. Ainsi, nous souhaitons sensibiliser la population africaine à ces enjeux. Nous voulons donner de la visibilité aux militants écologistes du continent ainsi qu’aux chercheurs.

GDS : Qu’observez-vous en matière de mobilisation sur ces questions ?

RA : Il est clair que la mobilisation environnementale est croissante en Afrique. La COP21 de 2015 a permis de mettre ce sujet à l’agenda de façon “sérieuse”. Aujourd’hui ce que j’observe au Togo, c’est que la thématique phare reste le changement climatique puisque le mouvement mondial est fédérateur sur ce sujet. Mais le risque est que ça devienne l’arbre qui cache la forêt. À mon sens, beaucoup se revendiquent “activistes

EcoConscience TV propose des interviews, des reportages, qui décryptent les enjeux d’écocitoyenneté, de climat, de biodiversité. Ici, Rolande Aziaka interviewe l’ambassadeur de l’Union Européenne à propos de l’action de l’UE au Togo et du Pacte Vert européen.

EcoConscienceTV, 2022

du climat", mais ne se forment pas vraiment sur le fond et sur la diversité des problèmes connexes, la biodiversité, la désertification... Pour que les actions aient un réel impact, il faut que la société civile soit renforcée en connaissances, en outils de compréhension, en formations. Je pense que c'est aussi le rôle des partenaires techniques et financiers d'investir pour que la sensibilisation à ces enjeux ne reste pas superficielle.

MH : Il y a 15 ans, le sujet était peu connu chez les communautés. On entendait même que "les changements climatiques étaient une punition divine". Aujourd'hui il concerne et intéresse très largement. Les ressources, bien que rares, arrivent de temps en temps pour le renforcement du plaidoyer. À l'époque, ce n'était pas du tout un chantier prioritaire des autorités décentralisées, aujourd'hui il y a des mobilisations partout et des médias spécialisés se développent. Notre mission est que la société passe à une logique d'action, de changement de comportements et que les politiques soient en cohérence avec ces objectifs de résilience. Concernant la jeunesse, on observe certaines difficultés à mobiliser des volontaires, car beaucoup de jeunes recherchent la stabilité et l'emploi : or nous avons peu de ressources. Nous devons repenser notre modèle économique afin de trouver des ressources pour appuyer les actions de renforcement des capacités des jeunes qui font preuve d'innovation et de motivation pour la protection de la planète.

IL FAUT CRÉER DES SYNERGIES ENTRE LES MOUVEMENTS ÉCOLOGISTES AFRICAINS ET LES RENDRE PLUS VISIBLES DANS LEUR DIVERSITÉ

CIP : À mon sens, il y a un manque accru de visibilité des écologistes africains francophones car nous ne publions pas assez notamment sur des blogs ou les réseaux sociaux. La communauté africaine anglophone est plus active en termes de publications, de vulgarisation. Par contre, dans le monde francophone, il y a sur le terrain de nombreux mouvements, qui sont assez divers dans leurs messages, leur forme et leurs actions. Certains se concentrent sur la défense des droits des communautés face aux changements climatiques, d'autres vulgarisent et mettent en lumière les savoirs endogènes portant sur la nature... Il faut créer des synergies entre ces mouvements et les rendre plus visibles dans leur diversité.

GDS : Quelles sont les pistes d'action pour que ce combat soit mieux porté par les États africains, et qu'ils soient mieux entendus dans les négociations internationales ?

RA : On a trop longtemps négligé ce qui est aujourd'hui une évidence : quand l'environnement va mal, ça se répercute sur l'ensemble de l'économie et des sociétés. J'essaye au maximum dans mon travail de sensibiliser les dirigeants que je rencontre, car il est urgent de changer de paradigme. Je pense qu'ils ont conscience que c'est un chantier prioritaire et qui conditionne la possibilité même de notre résilience. Il est crucial que les initiatives partent de la réalité de terrain : un agriculteur est capable d'expliquer sa perception du changement climatique et de la dégradation de son environnement, mais il ne le fera pas avec les mêmes mots qu'un activiste, qu'un chercheur ou qu'un porteur de projet. Ses connaissances pratiques viennent de son expérience, c'est à partir d'elles qu'il faut penser et concevoir des solutions. Parfois ces incompréhensions mènent à une mauvaise adaptation des projets, qui sont pourtant censés renforcer la résilience des communautés. Concernant les espaces de négociations internationales, l'Afrique est vraiment marginalisée. Les délégations ne sont pas à la hauteur en termes d'exigences techniques, et cela conditionne leur capacité de négociations. Beaucoup d'efforts sont faits dans ce sens, il faut que cela continue. Répondre à cette asymétrie demanderait aussi qu'il y ait une coordination entre les pays pour qu'un positionnement commun émerge sur certains sujets. La diplomatie environnementale continentale doit s'organiser pour peser.

MH : Je suis d'accord, y aller chacun de son côté ne mène à rien, on se retrouve trop souvent sous la bannière des pays les moins avancés ou avec un affichage "Afrique" de principe. Chaque pays pourrait faire un diagnostic de ses "avantages comparatifs" en matière de lutte environnementale pour ensuite se positionner en groupe : par exemple, les pays du bassin du Congo sur le marché carbone et la protection des forêts ; les pays de la bande sahélienne sur la désertification et les énergies solaires etc. À la prochaine COP27, nous allons porter la question des pertes et dommages et de mécanismes d'assurance et d'indemnisation. Ils nous semblent absolument nécessaires pour faire face aux épisodes violents. Le nerf de la guerre reste l'accès aux financements, qu'il faut faciliter. Le continent doit aussi amorcer la réflexion pour son propre financement : que ce soit les financements des États africains eux-mêmes ou les investissements privés des acteurs économiques africains.

CIP : En effet, le continent sort souvent "victime" des stratégies arrêtées durant les sommets internationaux, exemple de la COP25 en décembre 2019 qui fut un échec pour les États africains. Pour remédier à cette situation, le rôle des acteurs non-institutionnels est primordial afin de rendre effectif les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, notamment par la mise en application des politiques climatiques. ■

Propos recueillis par Alexandra Quet-Viéville

Rolande Aziaka

Journaliste, activiste, fondatrice d'Éco Conscience TV et représentante Afrique au panel des OSCs à la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification, mandat biennal 2018 - 2019.

Mawuse Hountondji

Directeur des Jeunes Volontaires pour l'Environnement (Bénin)

Chancia Ivala Plaine

Juriste
Présidente de Jeunesse Africaine pour l'Environnement

EN SAVOIR PLUS :

Plateforme EcoConscienceTV :
https://www.ecoconscience.tv/

Réseau JVE International :
https://jveinternational.org/

Plateforme JVE Bénin :
https://www.jvebenin.org/

Association JAE :
https://www.association-jae.com/

L'urgence écologique : un récit à la genèse occidentalo-centrée ?

Sur quel paradoxe et système de pensée s'est construite la gouvernance mondiale de l'environnement ? Traduit-elle une forme de néocolonialisme vert dans ses mécanismes, son mode de financement et sa mise en œuvre ? Cet article interroge les raisons de la marginalité de l'Afrique dans les espaces de gouvernance environnementale, alors même que sa vulnérabilité croît et qu'elle n'est que très accessoirement responsable des pollutions de gaz à effet de serre.

L'Afrique qui n'a aucune responsabilité historique dans l'accumulation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, n'en émet aujourd'hui qu'à peine 4 % à l'échelle mondiale. Les émissions par habitant y sont les plus faibles du monde. Mais l'Afrique subit les effets du changement climatique les plus dévastateurs : sécheresse, inondations, érosions côtières, raréfaction des ressources en eau, désertification, augmentation de la température supérieure à d'autres parties du monde, etc. Ces changements climatiques menacent en premier lieu l'agriculture, l'élevage, la pêche et les forêts, qui sont des secteurs clefs de l'économie et de la sécurité alimentaire des pays.

Contours d'un paradoxe

De récents travaux sur l'histoire environnementale dans une perspective décoloniale montrent clairement les liaisons dangereuses entre colonisation et destruction de l'environnement. Si aujourd'hui on observe une extraversion économique d'une bonne partie de l'Afrique et une domination politique des puissances occidentales sur elle, c'est que l'environnement a été pour les conquêtes européennes leur préoccupation principale et à des fins capitalistes. La nouvelle ère géologique qualifiée "d'Anthropocène" (p. 5) procède également de l'histoire industrielle de l'Europe qui propage une manière unilatérale d'user des ressources naturelles. La mobilisation autour du concept de développement durable n'a pas empêché la destruction des systèmes socio-écologiques par l'extractivisme et la monoculture mais lui a donné plutôt une sorte de gage de bonne conscience. Or, le rapport à l'environnement est vécu différemment selon les ontologies des sociétés humaines (p. 8), c'est un bien indivis, socialement construit et représenté à travers une culture donnée qui le vit et le transforme suivant son historicité. Historiquement, on observe en Afrique un rapport symbiotique avec l'environnement. Cette propriété n'est d'ailleurs pas le propre du continent, et se retrouve dans de nombreuses régions du monde, que ce soit l'Amérique Latine (p. 8), les Caraïbes, ou encore l'Océanie…

LES LOGIQUES QUI FONDENT LES THÈSES CONSERVATIONNISTES ET PRÉSERVATIONNISTES DE LA NATURE DOIVENT ÊTRE REMISES EN CAUSE.

Marginalisés dans la gouvernance mondiale de l'environnement, les pays africains sont pourtant tenus d'accomplir une "tâche monde" en matière de conservation des ressources, de séquestration carbone et de fourniture de matières premières. Ce paradoxe tient en partie à un processus de réification de l'Afrique à partir de son environnement, processus qui prolonge sa dépendance structurelle et qui repose sur une réalité ancienne. Les politiques environnementales reproduisent le même schéma que les politiques économiques qui tendent à fabriquer de "bons élèves". Toutefois, cette situation est aussi une conséquence de l'incapacité des régimes politiques à asseoir une gouvernance redevable par la reddition des comptes publics et par la réduction des inégalités socio-territoriales.

La marginalisation de l'Afrique des instances internationales s'opère notamment dans les domaines économiques et financiers. Si elle prend part aux instances mondiales de régulation, la portée de sa voix, son poids, restent limités. Cela se répercute directement en matière de gouvernance environnementale et de négociation climat. De plus, dans le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), malgré l'effort de la diversification des équipes et la tendance universelle de la science, il n'y a pas aujourd'hui une forte présence africaine qui permettrait de partager une certaine vision du monde. Celle-ci pourrait pourtant contrebalancer certaines décisions politiques qui, basées sur des conclusions purement scientifiques, ont certains effets délétères. Le GIEC souhaite aujourd'hui faciliter la participation aux travaux de recherche sur le climat des scientifiques africains et plusieurs initiatives sont en cours pour renforcer leurs capacités. On observe toujours actuellement une prédominance des chercheurs nord-américains et européens.

Les formes d'un (néo)colonialisme "vert"

Les Accords environnementaux multilatéraux (AEM) de la Convention de Rio de 1992 (Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)) développent et agissent comme des instruments de gouvernance néolibérale qui ont du mal à se départir des logiques de marchés malgré le vœu pieux de faire de l'environnement un pivot de l'approche intégrée du développement durable.

Les thèses conservationnistes sont de remarquables idéaux pour l'équilibre et la restauration des espaces socio-écologiques, mais les logiques qui les fondent doivent être remises en cause. La conservation promue en Afrique est née, à l'époque coloniale, sur une volonté de disposer d'un "Eden vert" gravant l'idée d'un "continent sauvage" qui sert de divertissement à travers les safaris et de poumon

mondial à travers les parcs forestiers. Moult exemples peuvent être cités sur le continent où s'observent, au niveau des territoires, des confiscations d'espaces de pêche et des dépossessions de terre sans alternative pour les populations locales (par exemple, lors de la création du parc de Kruger en Afrique du Sud, Masai Mara au Kenya, ou du parc de Niokolo Koba au Sénégal). Les communautés choisissent leurs lieux d'habitation depuis toujours en lien avec leurs cosmogonies (p. 5). Le lien affectif développé et brutalement arraché pose par ailleurs des questions de justice. En matière de conservation, les communautés ont pourtant des méthodes propres de régénération des ressources naturelles, de protection de la biodiversité et d'entretien de leur milieu. Les savoirs locaux ne trouvent pas encore leur pleine expression dans le global. Ils sont même davantage menacés par des technologies soutenant partout plus de productivité et de consommation d'énergie dans un monde de plus en plus dit fini.

À Dionewar, dans les îles du Saloum (Sénégal), sensibles à l'érosion côtière et au risque de submersion marine, le peu de ressources forestières et halieutiques restantes est sous le prisme de la conservation, mettant en péril l'approvisionnement des populations locales.

Serigne Momar Sarr

Écologie décoloniale, justice environnementale

Depuis peu, l'écologie décoloniale s'est positionnée comme une source d'explication et même de combat des origines coloniales de la crise écologique par le fait du capitalisme. Ce courant d'écologie politique met au cœur de l'analyse les systèmes de dominations existants et leurs racines. Il entend articuler les enjeux environnementaux contemporains et la nécessaire déconstruction des visions impérialistes, extractivistes et néocoloniales. En effet, le modèle unilinéaire de développement a beaucoup nui aux ressources naturelles. Les territoires ainsi que les paysages ont été définis et reconfigurés pour les besoins d'un marché international qui n'a que très peu de respect pour la part qui revient à chaque communauté de la planète Terre. Cette forme d'impérialisme sévit encore à travers les solides institutions financières internationales, qui, même en admettant des failles et des effets pervers, ne parviennent pas à opérer la prise de conscience nécessaire et à appliquer une éthique de responsabilité pour un monde juste, équitable et vivable.

C'est pourquoi se posent aujourd'hui des questions de justice environnementale, certes mal définies, mais qui ont le mérite de repenser définitivement les modes de production et de proposer des alternatives crédibles. Les monocultures intensives et la déforestation pour satisfaire une économie impérialiste ont causé un accaparement des espaces vitaux. Il s'en suit une absence de souveraineté alimentaire et énergétique qui a longtemps paralysé le continent africain et continue d'enfreindre toutes les règles du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il en est de même de l'utilisation de certains pesticides interdits par exemple dans l'Union européenne mais utilisés dans des territoires "d'outre-mer" et en Afrique, malgré les conséquences néfastes établies sur la santé humaine et des micro-organismes. Il faudra sans doute à l'avenir mettre un contenu robuste dans la notion de "crimes environnementaux" avec force de droit international.

Défis actuels : responsabilités africaines, consciences occidentales

Une certaine Afrique est entièrement responsable de ce qui lui arrive. L'argument des conséquences de la colonisation demeurera toujours mais par le présent, il lui revient de prendre son destin en main avec un capital humain conscient des enjeux et des moyens techniques à la hauteur des défis. Seulement, il faudrait que la sphère occidentale reconnaisse sa responsabilité dans ce qui est arrivé et développe une conscience profonde, sincère et soutenue pour la redéfinition des rapports à l'environnement. Les grandes puissances industrielles ne consentent pas encore au financement de l'adaptation au changement climatique, à la compensation aux pertes et dommages malgré les engagements depuis 2009 et les effets d'annonce. Pour cela, une refondation du système international à tous les niveaux est nécessaire, ce qui est loin d'être gagné, notamment du fait de l'establishment économico-financier. L'Europe n'est plus le centre du monde mais résiste à sa dépolarisation. L'Afrique porte des espoirs mais reste incertaine quant à sa capacité à inverser la tendance ; elle se voit mise sur l'agenda de la transition énergétique et écologique alors qu'elle n'a pas atteint son de pic de production. Chose qui conforte les injonctions à son encontre ! ■

Dr. Serigne Momar Sarr

Docteur de l'Université de Strasbourg (France), Enseignant-Chercheur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) au Sénégal.

EN SAVOIR PLUS :

Blanc, Guillaume, Guérin Mathieu et Quenet Grégory (dir.), 2022. *Protéger et détruire. Gouverner la nature sous les tropiques (XXe-XXe siècle)*, Paris, CNRS édition.

Blanc Guillaume, 2020. *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*, Paris, Flammarion.

Égil François, 2015. "Les Objectifs de développement durable, nouveau "palais de cristal" ?", *Politique africaine*, n° 140, p. 99-120.

Escobar Arturo, 2018. *Sentir-penser avec la Terre. L'écologie au-delà de l'Occident (Atelier de Minga. trad.)*, Paris, Seuil.

Ferdinand Malcom, 2019. *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie d'une perspective caribéenne*, Paris, Seuil.

Sarr Serigne Momar, 2021. "L'Afrique aussi et encore réifiée à partir de l'environnement", *Naaj - Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, vol. 2, n° 1, 15 : http://bit.ly/3Xf4Vif

Gouvernance climatique et environnementale, **chronologie d'une montée en puissance**

Depuis les années 1970, le Système des Nations Unies a initié et animé de grands processus internationaux sur les enjeux environnementaux, avec pour but d'outiller la communauté internationale, de fixer des règles et des modalités d'action, des critères et des indicateurs pour la mise en œuvre de toutes les décisions issues de ces processus. Cette chronologie non exhaustive présente certains des moments forts de l'intégration des questions environnementales et climatiques dans l'agenda international et régional ouest-africain.

C'est à Rio en 1992 lors de la Conférence des Nations unies pour l'Environnement et le Développement que la notion de gouvernance climatique mondiale a été officiellement reconnue dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'apparition de cette notion illustre les préoccupations communes et la nécessité d'une collaboration globale pour répondre aux défis gigantesques suscités par le changement climatique et environnemental. L'Afrique de l'Ouest a été un partenaire constant des grandes rencontres internationales et a progressivement intégré ces enjeux dans ses politiques et stratégies régionales et nationales : la question environnementale se décline aussi sur le continent au travers d'instruments juridiques régionaux, à l'échelle de l'Union Africaine (UA), de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ou encore de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Depuis la Conférence de Rio cependant, la gouvernance climatique donne lieu à de nombreuses contestations, notamment entre les pays développés et les pays en développement. Elles se traduisent par des divergences sur l'interprétation à donner aux diverses dispositions de la Convention, par les difficultés de parvenir à des accords contraignants sur de nombreux points : le financement, l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies... D'autre part, l'opérationnalisation des politiques environnementales reste soumise à différentes contraintes : tension entre développement économique et durabilité environnementale, multiplicité des politiques et vision sectorielle, insuffisance des ressources financières, cohérence et articulation entre échelon international, régional, national et local... ■

1968

1ère Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles à Alger

1971

Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale.

1972

1ère Conférence mondiale de l'Environnement à Stockholm ; adoption d'objectifs généraux de politique environnementale ; création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

1973 - 1977

Sécheresse dans le Sahel ; création en 1973 du Comité permanent Inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et d'Agrymeth, centre agrométéorologique d'excellence de réputation internationale.

1981

Signature à Abidjan de la **Convention relative à la coopération en matière de protection de l'environnement marin et côtier** dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

1987

Publication du rapport "Brundtland" intitulé "Notre avenir à tous" par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (constituée en 1983) qui consacre la notion de développement durable.

ENJEUX

1988

Création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), placé sous l'égide du PNUE et de l'Organisation Météorologique Mondiale, pour assurer le suivi scientifique des dérèglements climatiques.

1991

Création du Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) qui finance 65 % du PNUE.

1992

Adoption de la Déclaration de Rio lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de deux conventions cadres, l'une sur le changement climatique, l'autre sur la diversité biologique ; élaboration de l'Agenda 21.

1994

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et définition des programmes d'action qui relèvent de la mise en valeur intégrée des terres des zones arides, semi-arides et subhumides sèches.

1997

Adoption lors de la 3e Conférence des Nations Unies sur le climat du "Protocole de Kyoto" prévoyant la réduction des réductions de gaz à effet de serre d'ici 2020 avec un mécanisme de stabilité pour les pays ne pouvant appliquer entièrement les dispositions.

2002

Sommet mondial des Nations unies sur le développement durable à Johannesbourg qui porte sur la mise en œuvre de l'Agenda 21.

2003

Convention de Maputo sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (révision de la convention d'Alger de 1968).

2005

Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Élaboration de la politique forestière de la CEDEAO.

2008

La première politique environnementale de la CEDEAO (ECOWEP) adoptée le 19 décembre 2008 à Abuja.

2010

- **Création à la COP16** de Cancun du Fonds vert pour le climat destiné aux pays en voie de développement et mise en place du système REDD+ de réduction des émissions de CO_2 provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts.
- **Entrée en fonction du Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC)** et lancement de l'initiative ClimDev-Afrique, programme décennal d'appui à l'intégration des changements climatiques dans les politiques africaines de développement .

2011

1ère Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique (CCDA) à Addis-Abeba.

2015

Accord de Paris (COP21), définition d' un objectif de limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100.

2022

- **1ère stratégie régionale sur le climat de la CEDEAO** fixant les objectifs régionaux d'atténuation et d'adaptation à l'horizon 2030.
- **COP27** à Charm el-Cheikh en Égypte, création d'un fonds financier pour compenser les pertes et préjudices.

“Notre stratégie est un outil de dialogue et de convergence possible, **pas une prescription**”

L’agence française de développement (AFD) vient de renouveler son cadre d’intervention Agriculture, développement rural et biodiversité et le Fonds Français pour l’Environnement Mondial (FFEM) son cadre stratégique.
L’un s’inscrit dans une approche pragmatique et opérationnelle, l’autre dans une dynamique pilote d’innovation.
Les deux soutiennent un dialogue renforcé avec leurs partenaires.
Entretien.

Grain de sel (GDS) : L’AFD et le FFEM sont très investis sur les enjeux de transition écologique en Afrique. Comment évoluent vos cadres stratégiques d’intervention dans ce domaine ?

Stéphanie Bouziges (SB, FFEM) : Historiquement, le FFEM est porté par un double mandat de préservation de l’environnement et de développement. L’agriculture est au cœur de nos activités puisqu’elle est à la fois facteur de dégradation environnementale mais aussi impactée par celle-ci. Les projets accompagnés sont pilotes, notre objectif est de tester des solutions, capitaliser et diffuser les innovations qui fonctionnent, identifier ce qui pourrait être ensuite mis à l’échelle. Notre nouveau cadre d’intervention n’est pas en rupture avec le précédent car les enjeux sur ces sujets s’inscrivent dans le temps, nous poursuivons donc la recherche de nouvelles niches d’innovation. Sur l’agriculture, l’accent est mis sur l’agroécologie (AE) renforcée, l’agroforesterie et un focus sur la lutte contre la déforestation. Il y a une diversité de conceptions de l’agroécologie, mais nous cherchons à être pilote, notre approche n’est pas fermée. Avec un suivi-évaluation très précis, l’objectif est de construire un argumentaire sur ce qui marche ou non pour ensuite passer à un plaidoyer qui permette d’influencer les politiques publiques. En matière de résultats socio-économiques et environnementaux, c’est encore nécessaire.

Le programme EQUITE, soutenu par le FFEM et l’AFD, a pour but de lier développement économique, écologie et égalité des genres en favorisant le commerce équitable dans six pays d’Afrique de l’Ouest. Ici, un producteur de la coopérative agricole Cayat, spécialisée dans le cacao, le café et la noix de cajou.

PFCE

Matthieu Le Grix (MLG, AFD) : Notre nouveau cadre d’intervention dans le secteur de l’agriculture, du développement rural et de la biodiversité s’applique à l’ensemble du groupe : AFD, Proparco et Expertise France. Auparavant, nous avions d’une part un cadre d’intervention sectoriel sécurité alimentaire, et d’autre part un cadre d’intervention dit transversal sur la biodiversité. Il s’agit donc de donner une plus grande cohérence à l’action du groupe dans ce vaste secteur en tension : un certain nombre d’investissements agricoles constituent une menace pour la biodiversité et à l’inverse, des approches trop restrictives de conservation risquent d’entrer en contradic-

tion avec des intérêts agricoles locaux. Cela vient confirmer une orientation préexistante : on ne fait plus de conservation de la biodiversité sans regarder les dynamiques socio-économiques autour. Il faut aussi insister sur les dimensions du climat, enjeu environnemental absolument majeur. Tous secteurs confondus, nos actions se doivent d'être compatibles avec l'Accord de Paris. 50 % des financements de l'AFD doivent en outre présenter des co-bénéfices en matière d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques. Dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité, nous nous sommes fixé une ambition additionnelle : nous souhaitons que 80 % des financements dans le secteur aient un impact positif sur le climat, dont 70 % sur l'adaptation, avec une forte convergence entre les financements climat et biodiversité.

Le 1er axe de ce nouveau cadre, c'est la transition écologique des systèmes productifs dans leur grande diversité (agriculture, élevage, ressources halieutiques, forêt), en mettant en avant leur vocation économique. Nous privilégions le développement d'une AE pragmatique, qui ne menace pas la pérennité économique des exploitations ni la sécurité alimentaire. La transition doit être progressive, il ne faut pas l'aborder de façon manichéenne. Nous avons engagé un travail, encore interne à ce stade, de positionnement stratégique sur l'AE, qui vise à mieux caractériser ce qui pour nous est un financement y contribuant. Cela devrait nous permettre de rendre mieux compte de nos actions. C'est un travail assez complexe parce que les définitions existantes ne sont pas forcément opérationnelles.
Le 2e axe, c'est l'accompagnement des territoires ruraux avec une approche de gouvernance plus locale. Enfin, le 3e axe porte sur l'accompagnement des politiques publiques et des institutions favorables à ces enjeux.

GDS : Comment vos stratégies respectives s'articulent-elles ? Ont-elles vocation à mettre en place des synergies entre vos organisations ?

SB : Si notre double mandat originel est plus spécifique que celui de l'AFD, environ 40 % de nos projets sont cofinancés avec elle. Le FFEM, en promouvant des expériences innovantes, va en quelque sorte identifier ce qui pourrait se faire à une plus large échelle. Et la force de frappe de l'AFD est aussi là : elle a des relais plus importants que nous. Sur le programme EQUITE par exemple, qui appuie le développement de filières agricoles africaines en commerce équitable, le FFEM a permis d'aller plus loin que la dimension simplement socio-économique et d'être plus exigeant en matière environnementale.

MLG : J'ajouterais que l'AFD participe à la gouvernance du FFEM. On se consulte lors de l'élaboration de nos stratégies. Aussi, l'équipe du FFEM est composée d'agents de l'AFD, bien que l'organisation ne fasse pas partie du groupe. Un bon exemple de collaboration, c'est un projet au Maroc. L'AFD a fait ce qu'on appelle un prêt de politique publique, soit un prêt au budget de l'État marocain décaissé en fonction des mesures concrètes de politiques publiques dont on a convenu et ceci pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie forestière du pays. En parallèle, le FFEM à travers le financement AFD, appuie un projet dans le parc national d'Ifrane, qui se veut être une illustration très concrète de ce qu'ambitionne de faire le royaume du Maroc en matière de gestion de ses aires protégées. Les deux instruments paraissent éloignés mais sont complémentaires, un financement budgétaire sur la base de ce qu'on appelle une matrice de politique publique d'une part, d'autre part, un projet pilote sur le terrain.

GDS : Comment les nouvelles orientations vont-elles se concrétiser dans les projets soutenus ?

MLG : Nous travaillons avec des partenaires dans les pays d'intervention qui portent leurs propres orientations et politiques publiques. Notre cadre stratégique sert à mener le dialogue avec le partenaire sur la base de leur demande pour ensuite coconstruire des projets. Il sert aussi à pouvoir dire, le cas échéant, ce que l'on ne peut pas faire. Sur les questions de suivi - évaluation, nous avons refondu notre cadre de redevabilité afin de pouvoir rendre compte de cette stratégie. Nous avons une gamme d'indicateurs agrégeables, c'est-à-dire communs pour des projets de nature très différente, qui ont été revus dans leur intitulé et leur méthodologie de renseignement. Par exemple, avant, on comptait le nombre d'exploitations familiales agricoles bénéficiaires, alors qu'aujourd'hui on s'intéresse au nombre d'exploitations dont le revenu augmente à travers nos financements, ou encore le nombre d'exploitations en transition vers des pratiques agroécologiques. Il y a derrière cela des problématiques méthodologiques de renseignement et de suivi des indicateurs, sur lesquelles nous progressons.

Nos nouvelles orientations nous conduisent à investir de nouveaux champs thématiques, comme par exemple l'approche "Une seule santé". S'il est aujourd'hui clair que la santé de l'environnement, celle des animaux et celle des hommes sont interdépendantes, traduire cela dans des actions de terrain est plus difficile. Ces approches sont par nature interdisciplinaires donc notre volonté est de fonctionner de façon transversale, avec des expertises complémentaires et diverses : des vétérinaires, des spécialistes de l'environnement et de la santé humaine.

SB : L'ambition du FFEM est de faire converger climat, biodiversité mais aussi lutte contre la dégradation des terres et pollution. Ce dernier angle est relativement nouveau et peu couvert par les autres bailleurs, alors qu'il affecte les populations et la biodiversité, notamment dans le secteur agricole. L'approche "One Health" est aussi notre fer de lance (en regardant au-delà des problèma-

Vue aérienne du Parc National d'Ifrane. Le FFEM y finance un projet tandis que l'AFD apporte un appui budgétaire au Royaume du Maroc pour sa stratégie forestière.

zoumaxx2

POUR CRÉER DU DIALOGUE, ON PARLE D'INTENSIFICATION AGROÉCOLOGIQUE, C'EST-À-DIRE CONCEVOIR QU'UNE DES PRIORITÉS EST DE CRÉER DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE

tiques de zoonoses). Depuis 2018, on accompagne un projet en Ouganda avec le Muséum d'histoire naturelle et des acteurs locaux autour du développement de l'agroécologie et l'agriculture biologique en réponse à une problématique de santé animale, humaine et des écosystèmes. La primatologue Sabrina Krief a suivi une population de chimpanzés chez lesquels des malformations faciales ont été observées. Le faisceau d'indices converge vers la responsabilité de pesticides utilisés sur les cultures aux alentours du site. Si pour le moment seuls les chimpanzés semblent affectés, ces animaux sont en quelque sorte les sentinelles de la santé humaine. L'appui au développement de pratiques agroécologiques va dans le sens de la protection des écosystèmes, de la faune et de la santé des populations.

GDS : Aujourd'hui, on observe une multiplication des dénonciations d'un "néocolonialisme vert" et des appels à la décolonialisation de l'agroécologie se multiplient. Quel crédit accordez-vous à ces postures ?

MLG : Les champs du plaidoyer et de l'action politique sont essentiels pour faire avancer ces sujets. Mais notre action doit être opérationnelle, répondre aux problématiques de terrain et aux demandes de nos partenaires. Si nos visions sont trop éloignées des leurs, on ne financera pas, c'est un garde-fou structurel. Cependant, notre approche n'est pas idéologique, notamment sur l'agroécologie. On observe que certains partenaires peuvent la percevoir comme telle malgré tout. Donc on va tout faire pour démontrer qu'on peut avoir des solutions techniques construites sur le terrain, qui soient à la fois porteuses de résilience sur le plan socio-économique et de la sécurité alimentaire ainsi que sur le plan environnemental. C'est par des approches pragmatiques que l'on arrive à obtenir des résultats.

Un autre sujet est celui des aires protégées, qui sont parfois présentées comme allant à l'encontre de l'intérêt des populations riveraines. Notre expérience nous a montré que sans l'implication des populations locales, ça ne fonctionne pas. On ne finance plus de projets de conservation de la biodiversité qui ne reposent pas sur la concertation et la prise en compte des intérêts locaux. Je pense que notre action est, de ce point de vue, équilibrée.

GDS : Est-ce que vos cadres d'orientations stratégiques et vos visions rencontrent une vraie volonté politique de la part de vos contreparties et clients ?

MLG : Travaillant majoritairement avec des États, leurs stratégies formelles rencontrent souvent pleinement nos orientations : il y a des objectifs assez consensuels au niveau international sur la formalisation des politiques agricoles. À des niveaux plus individuels, il peut y avoir des points de vue politiques différents sur les sujets que sont la transition agroécologique et la priorité donnée à l'agriculture et aux exploitations familiales. Il existe souvent une vision moderniste de l'agriculture, qui consiste à privilégier des modèles d'exploitations agricoles de grande surface, très capitalisées et utilisateurs d'intrants de synthèse, pour des raisons de productivité. C'est aussi pour créer du dialogue que l'on parle d'intensification agroécologique, c'est-à-dire concevoir qu'une des priorités est de créer de la valeur économique par unité de surface. Nos projets n'apportent pas l'entièreté de la solution mais on essaye d'apporter des éléments de démonstration. Notre stratégie est un outil de dialogue et de convergence possible, pas une prescription.

SB : Nous travaillons avec d'autres types de partenaires, notamment beaucoup d'organisations de la société civile et nos stratégies sont vraiment inscrites dans un effort de concertation. Certains viennent nous voir en sachant qu'ils ne sont pas nécessairement en phase avec les orientations nationales de leurs pays, mais en les soutenant, l'idée est de promouvoir des effets positifs et transformatifs par la démonstration. Les changements, quelles que soient les thématiques, passent aussi par des changements de postures des autorités locales sensibilisées et informées, qui peuvent ensuite porter des messages à un plus haut niveau.

GDS : La sonnette d'alarme est tirée depuis longtemps par les pays africains sur le manque d'engagement - notamment financier - des pays riches, pourtant principaux responsables du changement climatique. Comment vos organisations se positionnent sur cette demande ?

MLG : Le sujet de la dette environnementale est fondamentalement politique. L'AFD a pour rôle de concrétiser de la manière la plus intelligente possible l'engagement financier de la France, en matière climatique notamment. L'évolution notable, tant au niveau des demandes politiques des pays du Sud qu'au niveau des engagements de la coopération, c'est qu'une priorité bien plus forte est donnée aux mesures d'adaptation.

SB : La création même du FFEM en 1994 était un élément de réponse de la France, car à l'époque, c'est le seul pays à avoir créé un instrument bilatéral centré sur l'environnement, avec un focus sur le continent africain. Aujourd'hui l'architecture des financements climat s'est diversifiée évidemment. Même si notre portefeuille est très modeste au regard des enjeux, plus de 2/3 des projets se déroulent en Afrique, 1/3 sont axés principalement sur le climat, dont près des 3/4 du côté de l'adaptation. La question de la dette est politique, et je dois dire que notre institution, de par la nature de ses activités et de ses partenaires, n'est pas vraiment prise à partie dans ces débats. ■

Stéphanie Bouziges-Eschmann

Secrétaire générale du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)

Matthieu Le Grix

Responsable de la division Agriculture, développement rural et biodiversité à l'Agence Française de Développement (AFD)

EN SAVOIR PLUS :

Programme EQUITE :
https://bit.ly/3rTiaXG

Agriculture, Développement rural, Biodiversité, Cadre d'intervention sectoriel, AFD
https://bit.ly/3TgFqe6

Stratégie 2019-2022, FFEM
https://bit.ly/3EYTV29

Financements climat en Afrique de l'Ouest : des besoins très loin d'être satisfaits

L'architecture mondiale du financement climatique est complexe, en constante évolution et loin d'être à la hauteur des enjeux selon de nombreux observateurs, que ce soit en termes de montants ou d'accessibilité.

Les fonds transitent par des canaux multilatéraux - Banque mondiale, financements de la Convention cadre des Nations unies sur les changements (CCNUCC), mécanismes financiers de l'accord de Paris - et de plus en plus par des canaux bilatéraux, ainsi que par des mécanismes régionaux et nationaux de lutte contre le changement climatique. Chaque fonds a son propre ensemble de règles, de critères d'éligibilité et de priorités thématiques et géographiques. Le suivi des flux est difficile, car il n'existe pas de définition commune de ce qui constitue le financement climatique ni de règles de comptabilité cohérentes. De plus, les types de financement climatique disponibles vont des subventions et des prêts concessionnels aux garanties et aux capitaux privés.

Le large éventail de mécanismes de financement climatique disponible continue de poser des problèmes de coordination et les efforts visant à accroître l'inclusion et la complémentarité, ainsi qu'à en simplifier l'accès, se poursuivent. Car l'Afrique de l'Ouest et du Centre a bien du mal à en bénéficier malgré l'ampleur des enjeux. ■

Financements multilatéraux et bilatéraux

Total des financements liés à l'adaptation (engagements) en faveur des pays et régions d'Afrique, par source et par région bénéficiaire, 2014-2018 (en millions de $)

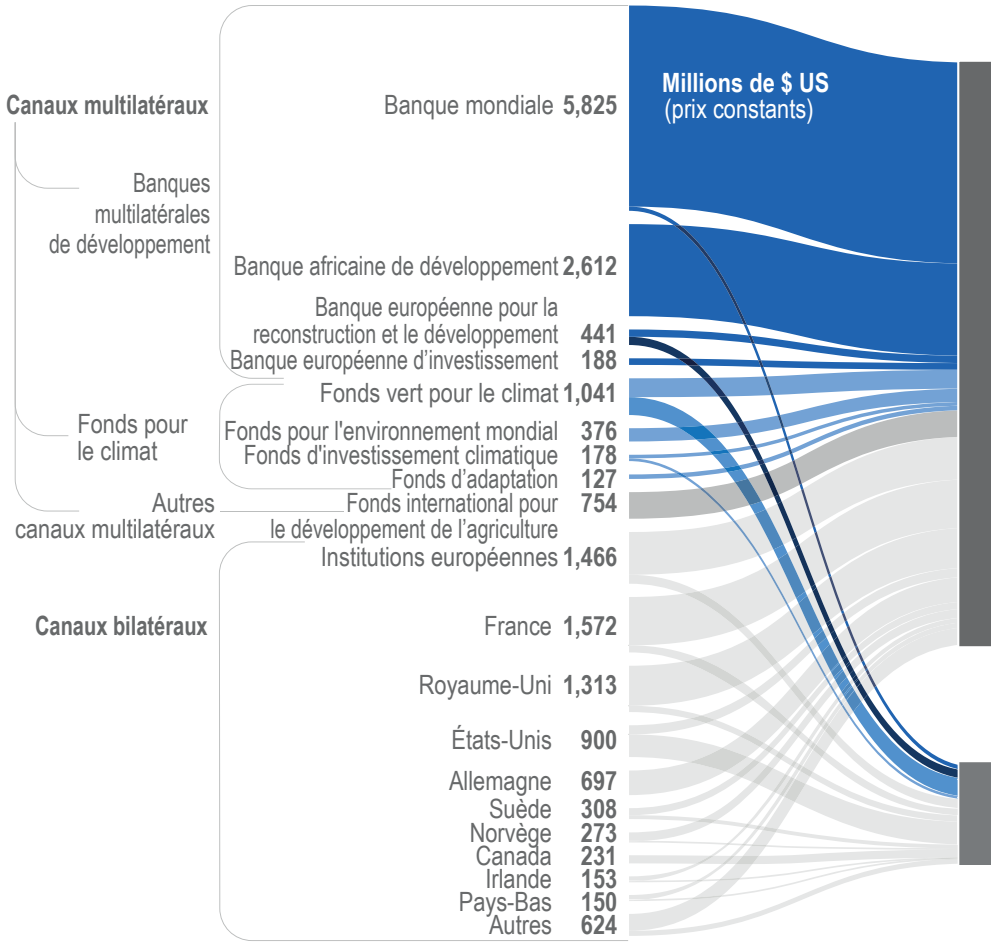

GIEC

38 % de subventions seulement

Une tendance préoccupante est observée aujourd'hui : seuls 38 % des financements climat reçus par l'Afrique de l'Ouest/Sahel entre 2013 et 2019 prennent la forme de subventions et 62 % sont sous forme d'instruments de dette, dans une région où les niveaux d'endettement sont déjà critiques (Oxfam).

0,8% des entités financées sont africaines

Dans son dernier rapport, le GIEC insiste sur les problèmes d'accès et d'utilisation des fonds disponibles pour les pays africains. Les institutions nationales ont du mal à être accréditées pour l'accès direct en raison des processus compliqués, longs et bureaucratiques d'accréditation, qui exigent la mise en place de normes et de capacités institutionnelles et fiduciaires solides. Oxfam estime quant à elle que seulement 0,8 % des entités qui ont un accès direct aux financements climat internationaux en Afrique de l'Ouest/Sahel peuvent être identifiées comme "locales" ou au niveau infranational.

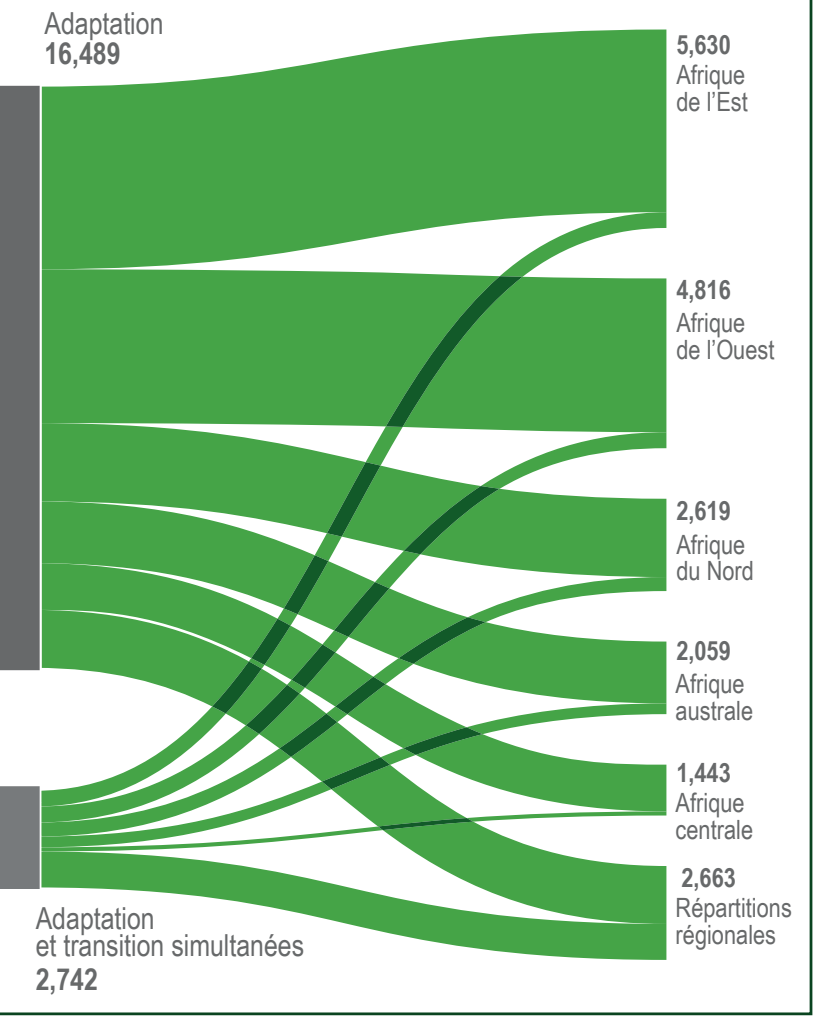

Le financement de l'adaptation à la traîne

Financement reçu pour l'adaptation en 2019 par rapport aux besoins annuels projetés pour satisfaire les CDN et PNA (2021-2030)

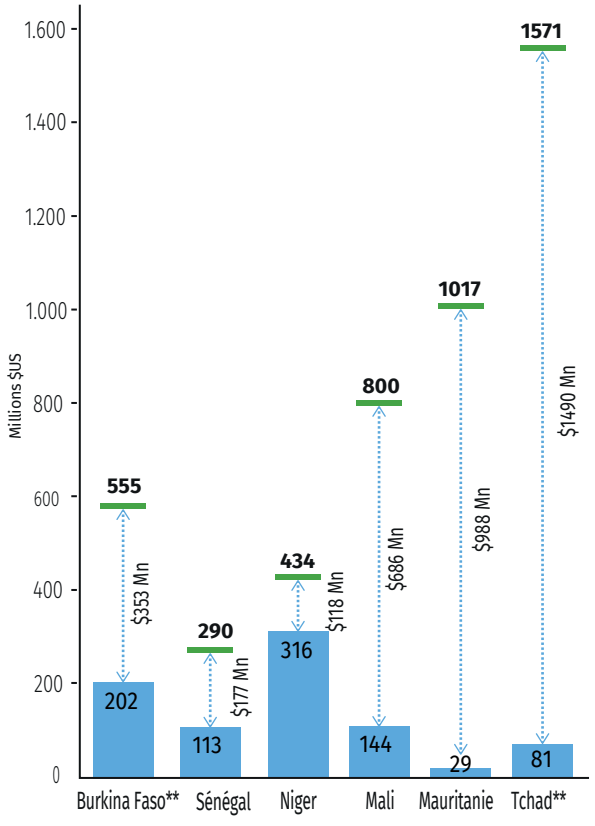

Oxfam

Seulement 12,7 % des besoins financiers annuels couverts

Entre 2013 et 2019, d'après un rapport de l'ONG Oxfam paru en septembre 2022, l'ensemble des huit pays analysés (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Ghana, Nigeria) ont reçu un montant total de financement public international pour le climat de 11,7 milliards de dollars. Le financement conditionnel requis pour la période 2022-30, selon les Contributions déterminées au niveau des pays (p.5) des pays, représente en moyenne 19,7 milliards de dollars par an. L'analyse montre que les niveaux de financement climat déclarés par les bailleurs mondiaux en 2019 (2,5 milliards de dollars) ne représentent que 12,7 % des besoins financiers annuels moyens pour le financement climat externe exprimés par les pays de l'Afrique de l'Ouest/Sahel dans leurs CDN (couvrant la période 2021-2030).

EN SAVOIR PLUS :

Charlene Watson, ODI, Liane Schalatek, HBS, and Aurélien Evéquoz, 2022, The Global Climate Finance Architecture, https://bit.ly/3OXlGer

Oxfam, 2022, Les financements climat en Afrique de l'Ouest : Évaluation de l'état des financements climat dans l'une des régions les plus vulnérables au climat dans le monde, https://bit.ly/3B4a2so

IPCC, 2022: Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, (Afrique p. 1318) https://bit.ly/3B5Fq9J

OCDE, 2022, Aggregate Trends of Climate Finance Provided and Mobilised by Developed Countries in 2013-2020, Climate Finance and the USD 100 Billion Goal, Éditions OCDE, Paris, https://bit.ly/3B8HYUD

Réduire les émissions de CO2 en protégeant les forêts : l'ambition du mécanisme REDD+

La REDD+ (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts) s'est installée dans l'architecture des négociations climatiques comme un des principaux outils pour réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES) liées aux forêts.
Très vite, il est apparu nécessaire de tenir compte d'autres secteurs dans le mécanisme, notamment l'agriculture. Comment s'est déroulée sa mise en place ? Quels sont les acteurs impliqués ? Quelle est la prise en compte effective de l'agriculture dans le processus ?
Tour d'horizon des enjeux et illustration en République Démocratique du Congo.

À l'échelle mondiale, les forêts, et particulièrement les forêts tropicales, jouent un rôle fondamental dans le cycle global du carbone. En absorbant le dioxyde de carbone (CO_2) au moment de la croissance des arbres, elles agissent comme des "poumons de la biosphère". Elles contribuent également au stockage du carbone via la biomasse, le sol (sous forme de matière organique et de minéraux carbonatés), le bois mort ou encore la litière, c'est-à-dire le dépôt de matière organique morte jonchant la couche supérieure du sol. Ce stock de carbone des forêts peut évoluer en fonction de facteurs naturels, comme la mort des arbres anciens ou malades, la croissance des autres mais aussi de facteurs anthropiques. Ces derniers se traduisent par une pression sur la ressource forestière : la déforestation par la pratique de l'agriculture et la construction d'infrastructures et l'exploitation des bois (œuvre et énergie). Différents mécanismes et protocoles ont été élaborés à l'échelle internationale pour réduire les émissions de $C0_2$, et agir sur le changement climatique par atténuation (p. 5), c'est le cas de la REDD+.

Protéger les forêts, au-delà du potentiel de réduction des émissions globales est aussi nécessaire pour assurer la pérennité d'une multitude de services environnementaux indispensables à la réalisation des droits humains. En effet, en plus de leurs fonctions régulatrices et productrices, ce sont aussi des espaces d'habitations, des espaces culturels, esthétiques, des lieux associés à l'histoire des sociétés, à leurs spiritualités et à leurs cultes.

De RED à REDD+

Lancée en 2005 lors de la COP11, la Réduction des Émissions dues à la Déforestation (RED) dans les pays en développement se transforme après la COP13, en 2007, en Réduction des Émissions due à la Déforestation et à la Dégradation (REDD) dans les pays en développement. La notion de "dégradation" permettant désormais de tenir compte de la déforestation de faible ampleur résultant de la coupe sélective du bois, où la forêt initiale est maintenue sur place mais avec une faible provision de ses services habituels. D'autres éléments seront incorporés par la suite, aboutissant à la REDD+ en 2008. La composante "+" met l'accent sur la conservation des stocks de carbone forestiers, la gestion durable des forêts et le renforcement des capacités de stockage de carbone des forêts (notamment via le reboisement et la réhabilitation des terres).

En marge de la négociation, des efforts ont été faits pour synthétiser la littérature des travaux sur la déforestation et voir comment mieux la caractériser pour en venir à bout. Le cadre logique qui en résulte se doit d'appuyer les pays à mieux définir les causes directes et indirectes du phénomène, et l'agriculture apparaît, notamment en Afrique centrale comme un des facteurs majeurs. À ce jour, 55 pays ont inclus des activités REDD+ dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national et le mécanisme est reconnu par l'Accord de Paris comme fort potentiel pour l'atténuation. Initialement RED était un outil simple de calcul de bilans Co_2 des forêts qui permettait d'obtenir des incitations financières suite à des efforts fournis, via les marchés du carbone. Depuis son lancement, le mécanisme qui se concevait comme simple, peu cher et facile à mettre en œuvre, s'est beaucoup transformé et se révèle plus complexe qu'initialement prévu.

Une constellation d'acteurs impliqués

La mise en place du processus REDD+ requiert une multitude d'acteurs : les États, les porteurs des projets REDD+, les structures ayant des outils de méthodologies et de certifications, et enfin les acteurs directement ou indirectement responsables de la déforestation. Les activités REDD+ se déroulent en trois étapes : préparation, mise en œuvre et paiement basé sur les résultats. La phase préparatoire est caractérisée par la compréhension du processus et sa traduction en réalité par les instances nationales et infranationales (provinciales et locales). La seconde est supposée faire l'objet de projet pilote où les mécanismes de paiements pour services environnementaux sont testés, et la dernière phase est celle pendant laquelle le mécanisme devient pleinement fonctionnel avec les paiements effectifs.

Comment est financée la REDD+ ?

Le financement du mécanisme se veut à la fois public et privé et implique des acteurs nationaux et internationaux. Depuis 2008, plus de cinq milliards de dollars ont été engagés pour les fonds multilatéraux finançant la REDD+, dont 26 % ont été alloués à l'Afrique sub-saharienne. Aujourd'hui, de plus en plus des projets financés par les fonds multilatéraux soutiennent à la fois l'adaptation et l'atténuation, de sorte que beaucoup d'entre eux ne sont pas spécifiquement étiquetés "REDD+", ceci explique une baisse notable des fonds à partir de 2019.

En Afrique sub-saharienne, le plus gros bénéficiaire du financement total de la REDD+ est la République démocratique du Congo (RDC), pour laquelle le montant de projets approuvés a atteint 263 millions de dollars. Le

pays a d'ailleurs été le premier du continent à se munir d'un mécanisme REDD+, dès 2009. L'enjeu est très important : la RDC est responsable de plus de 60 % de la forêt du Bassin du Congo, deuxième massif forestier du monde après l'Amazonie et premier "poumon de la planète" en matière de séquestration carbone. Il couvre 270 millions d'hectares et le rythme de déforestation, bien que croissant, est évalué à 3 % par an. Les principaux partenaires financiers de la REDD+ en RDC sont aujourd'hui le Congo Basin Forest Fund (CBFF), le Forest Carbon Partnership Facility (FPCF), le programme ONU-REDD, l'Union européenne, le Programme d'Investissement Forestier (de la Banque mondiale), ainsi que le Central African Forestry Initiative (CAFI, co-financé par plusieurs bailleurs sous le leadership de la Norvège). Plus de dix ans après la mise en place de REDD+, les résultats sont plus que mitigés. Pour assurer une mise en œuvre efficace de la REDD+, il est nécessaire d'avoir une compréhension des relations complexes entre les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, les agents et institutions à l'échelle nationale.

L'agriculture en cause

Les rapports provenant de la majorité de pays engagés dans le processus REDD+ désignent l'agriculture comme principal moteur de la déforestation. En Afrique centrale, comme dans de nombreux pays tropicaux, une bonne partie des activités agricoles s'opère dans les marges forestières, notamment sous forme d'agriculture itinérante sur brûlis, qui permet de profiter de la fertilité naturelle qu'offrent les terres forestières nouvellement défrichées ou des jachères forestières de longue durée. La pression foncière générée par la forte croissance démographique et la faible productivité ainsi que par la demande mondiale pour des produits comme le cacao, l'huile de palme, le coton, le caoutchouc, ou le café ont eu pour effet d'accroître sensiblement la pression sur les forêts.

La nécessité de promouvoir de nouvelles pratiques agricoles est aujourd'hui largement partagée, mais cela continue de poser de nombreux défis. Tenir compte de l'ensemble des facteurs directs et indirects est donc nécessaire pour adapter les plans de réponses et les mécanismes tels que la REDD+ de façon efficiente.

REDD+ en RDC : des tentatives de réponses aux enjeux du secteur agricole

En RDC, près de 70 % de la population active est employée dans l'agriculture. Le potentiel agricole du pays qui est colossal est pour l'instant largement sous-utilisé : sur les 80 millions d'hectares (ha) de terres arables (au sein desquels sont comprises les forêts), seuls 9 à 10 % sont actuellement cultivées. La grande diversité agro-climatique, l'abondance et la régularité des pluies, et la présence d'eaux de surface en grande quantité permettent en théorie une production très diversifiée. La cuvette centrale offre des conditions climatiques favorables à la culture du palmier à huile, de l'hévéa, du café, du cacao, de la banane et du manioc. Les zones de savanes sont favorables à la culture du coton, des céréales, des légumineuses à graines. Les zones d'altitude ont un climat relativement tempéré propice aux cultures de café, de thé, à l'élevage, etc.

L'agriculture de la RDC est majoritairement caractérisée par une productivité extrêmement faible, des coûts de commercialisation exorbitants et des marchés quasi inaccessibles. Le transport fluvial est utilisé par intermittence, en fonction du niveau des eaux. Les capacités limitées de stockage et de traitement empêchent les agriculteurs d'attendre la saison sèche pour accéder aux marchés et écouler leurs produits. Les mauvaises infrastructures et les difficultés administratives (notamment la prolifération des barrages routiers) constituent des obstacles majeurs au développement commercial.

Mais l'agriculture ne bénéficie que de moins de 2 % du budget de l'État et est confrontée au manque d'infrastructures de base, d'organisation de producteurs, de financement des agriculteurs et des activités de transformation.

Des alternatives parfois impopulaires

Les projets REDD+ ont considéré l'agriculture itinérante sur brûlis comme une utilisation non durable des terres. Ainsi le Plan d'Investissement REDD+ de la RDC vise à examiner et à appuyer les modalités pour réduire la déforestation et à mettre en valeur les savanes. Pour ce faire, il faut appuyer de manière adaptée et spécifique l'évolution des systèmes de culture.

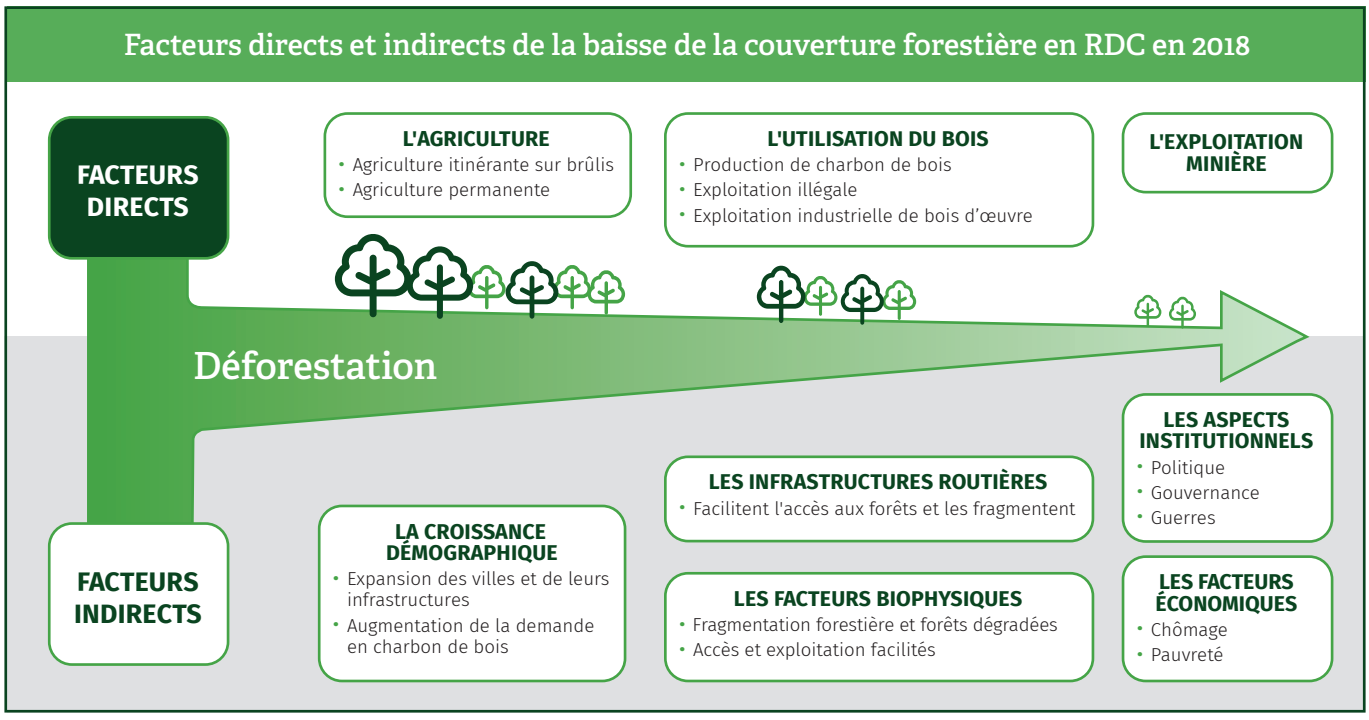

Source : MEDD (2018), tel qu'adapté de Geist and Lambin (2001)

En termes de développement aussi bien que de REDD+, on doit viser une meilleure gestion de la fertilité du sol permettant un allongement des jachères voire une stabilisation complète au travers d'une bonne gestion des pratiques agricoles : intégration de l'arbre et du petit élevage dans le paysage agricole, utilisation d'intrants biologiques et de variétés améliorées, usage du biochar, gestion des itinéraires techniques (promotion d'associations et rotations adéquates).
De telles évolutions ont déjà été expérimentées et se développent, de façon encore timide : (i) l'agroforesterie en savane ayant vocation à favoriser la durabilité de la production agricole et du bois énergie, (ii) le développement des cultures pérennes qui fixent l'agriculture de rente et mobilisent une main-d'œuvre plus importante, (iii) le développement de l'agriculture vivrière mécanisée en savanes aujourd'hui abandonnées et (iv) la diffusion des variétés améliorées sont autant de pistes qui peuvent, moyennant des appuis bien ciblés diminuer le tribut payé par les forêts à l'agriculture congolaise. Concernant le développement des cultures pérennes en zones forestières, il implique des choix en matière d'affectation des terres et peut se traduire, dans un premier temps, par la perte de superficies forestières. Mais il peut se faire également dans les savanes arbustives et les forêts dégradées, sans impact sur les forêts primaires et les vieilles forêts secondaires. Les risques devront être clairement analysés avec des expérimentations à petite échelle dans un premier temps, avant d'augmenter progressivement d'échelle si les résultats sont positifs.

Cette approche progressive et contextuelle est indispensable car certaines alternatives proposées par les programmes REDD+ ne répondent pas aux besoins des agriculteurs qui expriment leurs mécontentements ou refusent de les déployer.

L'enjeu global de la déforestation importée

Les conséquences de l'agriculture sur les forêts ont fait naître ces dernières années une conscience collective mondiale pour la lutte contre la déforestation. Ainsi l'Union européenne (UE) s'est dotée d'une stratégie pour réduire la déforestation importée. En effet l'UE joue un rôle indirect mais massif dans la déforestation. Entre 2005 et 2017, les études estiment qu'environ 3,5 millions d'hectares de forêt ont été détruits en raison de ses importations de produits agricoles et forestiers. En septembre 2022 le Parlement européen a interdit, à compter de novembre 2022, l'importation dans l'UE de six produits (soja, viande bovine, huile de palme, bois, cacao et café) si leur production est issue de terres déboisées après décembre 2019. Cette loi repose sur le principe de traçabilité, de transparence et de contrôle et s'applique à tous les acteurs de la chaîne. Par ailleurs elle est ancrée sur la responsabilité des entreprises et prévoit des sanctions en cas de fraude, elle s'appuie sur la définition des concepts de "zéro déforestation", "déforestation importée", "forêt" et tient compte des contextes sous régionaux et nationaux.

Des voix s'élèvent pour apporter des critiques : cette loi ferait fi de la déforestation légale (par exemple la volonté étatique de transformer son espace forestier pour développer une filière agricole) et pourrait pénaliser collectivement les acteurs des chaînes de valeur agricoles locaux. Si cette loi est critiquée par certains acteurs, comme les privés, pour son approche, il n'en reste pas moins que la déforestation importée est un enjeu notoire de la lutte contre le changement climatique. Il reste alors à la mettre en œuvre en considérant les contextes des pays et les acteurs au cas par cas. Des conséquences économiques importantes devraient survenir pour les pays producteurs (notamment en Afrique centrale) si les acteurs ne s'adaptent par rapidement à ces mutations structurelles : en cas de non-respect des consignes, les acteurs pourraient voir leurs produits refusés par le marché européen.

REDD+, un rendez-vous manqué ?

Depuis 2009, la RDC a annoncé plusieurs réformes portant sur le régime foncier, l'aménagement du territoire et la politique agricole, afin de créer un environnement institutionnel favorable à la mise en œuvre de la REDD+. Pourtant, aucune de ces réformes n'a pu se concrétiser, en raison à la fois des changements politiques mais aussi d'un manque de financement, de capacité et de volonté politique. De même, peu d'avancées ont été réalisées entre 2013 et 2019, à cause des conflits d'intérêts entre acteurs, tant au niveau national que local, de l'asymétrie informationnelle, de la mainmise et de la corruption des élites, ainsi que du contexte pré et post-électoral. À ce jour, l'efficacité des activités REDD+ en RDC reste hypothétique, compte tenu de l'absence d'une évaluation d'impact rigoureuse. Cependant, des efforts sur le terrain sont à noter, avec un nombre croissant de parties prenantes participant au processus de définition de la politique forestière par rapport aux premières années. L'ancienne loi foncière vieille de 50 ans qui ralentissait les efforts de développement du secteur agricole et forestier a été revue et validée en novembre 2021 et représente un espoir certain pour la relance de l'économie.

De manière générale, la REDD+ s'est voulue au départ comme un instrument simple à mettre en œuvre par les pays pour réduire de façon rapide les émissions liées aux forêts. Au-delà de l'exemple congolais, il apparaît que 10 ans après son lancement, le processus s'est transformé au contact de réalités complexes, impliquant une multitude d'acteurs aux intérêts variés. Les réformes, nécessaires, ont néanmoins été utiles pour permettre aux pays tropicaux de contribuer aux transitions écologiques attendues du secteur forestier et des secteurs rattachés, comme l'agriculture. ■

Denis Jean Sonwa

CIFOR Cameroun

Richard Sufo Kankeu

Université du Mans-France

Lisette Mangaza Nondo

Université de Kisangani, et Université de Goma RDC

Germain Batsi Toroba

Université de Kisangani, RDC

EN SAVOIR PLUS :

La plupart des données statistiques fournies sont tirées de l'étude suivante :

Kengoum F, Pham TT, Moeliono M, Dwisatrio B, Sonwa DJ. 2020. *Le contexte de la REDD+ en République Démocratique du Congo : Causes, agents et institutions.* 2e édition. Document Occasionnel 211. Bogor, Indonésie : CIFOR. http://bit.ly/3gz0zlK

Une bibliographie complémentaire est disponible à l'adresse suivante :
https://bit.ly/3FDRxhe

YODA Adaman via Unsplash

Un lac asséché pendant un épisode de sécheresse à Saaba, Burkina Faso. Des saisons sèches plus intenses peuvent entraîner de graves pénuries d'eau.

La reconnaissance des pertes et préjudices, **un premier pas vers la justice climatique pour les pays les plus vulnérables**

Les pertes et préjudices constituent le troisième pilier de l'Accord de Paris après l'atténuation et l'adaptation. Leur financement est aujourd'hui indispensable pour les pays les plus vulnérables face aux situations qui vont au-delà de l'adaptation. Ce mécanisme, trop longtemps ignoré par les pays développés, vient d'être adopté à la COP27. Un premier pas nécessaire, dont la traduction financière réelle reste à espérer.

Le débat sur la lutte contre le changement climatique s'est historiquement limité à deux thèmes principaux : l'atténuation, qui consiste à limiter le changement climatique en réduisant les émissions ; et l'adaptation qui consiste à anticiper les effets du changement climatique et prendre les mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages. Cependant, au regard des enjeux actuels, il ressort clairement que ces deux thématiques ne suffisent plus pour une prise en charge complète de l'action climatique.

Les résultats de l'inaction climatique

L'Afrique émet moins de 4 % des émissions mondiales de CO_2 mais paye le plus lourd tribut au réchauffement climatique. Les pays développés doivent prendre le lead en matière de mise en œuvre et de respect des engagements pris au regard des principes de l'équité et de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents. L'inaction climatique qui perdure depuis des décennies a abouti à l'atteinte des limites de l'adaptation. Les populations des pays en voie de développement (PED) subissent actuellement les effets négatifs des pertes et préjudices, ou pertes et dommages. Ce terme fait référence aux impacts négatifs du changement climatique dépassant la capacité d'adaptation des États, de leurs communautés, de leurs écosystèmes et de leurs économies, soit parce qu'ils n'ont pas été évités, soit parce qu'ils sont aujourd'hui inévitables. C'est le cas par exemple de l'élévation du niveau de la mer et de la dégradation des littoraux vulnérables qui s'ensuit, ou encore de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes.

Cette année encore, les événements climatiques ont exacerbé les défis existants et retardé les efforts de développement dans de nombreux pays du monde où l'extrême pauvreté sévit. Le Bangladesh a connu en mai dernier l'une des pires inondations de son histoire avec plus de 7 millions de personnes touchées. L'Afrique n'est évidemment pas épargnée : le mois dernier, plus de 100 personnes ont perdu la vie au Soudan en raison d'inondations. Au moment où cet article est rédigé, le Pakistan fait face aux impacts des inondations qui ont laissé un tiers du pays

L'AFRIQUE ÉMET MOINS DE 4 % DES ÉMISSIONS MONDIALES DE CO_2 MAIS PAYE LE PLUS LOURD TRIBUT AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

sous l'eau, causant plus de 1600 morts et le déplacement de millions de personnes.

La majorité des communautés touchées sont pourtant les moins responsables du réchauffement climatique observé. Les pays les moins avancés (PMA) sont les plus vulnérables mais ils ne contribuaient qu'à 1,1 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone en 2019. Une personne dans un PMA émet en moyenne 23 fois moins d'émissions de CO_2 qu'une personne dans un pays développé.

Un principe ancien

Depuis la convention de Rio en 1992, le principe de responsabilité commune mais différenciée est reconnu. Il s'est imposé dans les négociations internationales sur le climat. Les niveaux de responsabilité par rapport au changement climatique ne sont pas les mêmes. Chaque pays doit faire sa juste part dans la réponse mondiale au changement climatique, et cela inclut la question des pertes et préjudices causés par le changement climatique. Ce principe traduit à la fois une reconnaissance du problème, une acceptation de ses causes, il permet de désigner des responsables et de définir des injonctions à la réparation. Faisant l'objet d'interprétations très variables, ce n'est qu'en 2007 que le terme "pertes et préjudices" a été inclus dans un document officiel de négociation sur le climat. Même s'il était considéré comme le troisième pilier de l'Accord de Paris et de la Convention des Nations Unies sur le climat, il a fallu attendre la COP27 de 2022 à Sharm El Sheikh (Egypte) pour que la principale demande des PED ne soit plus ignorée par les pays riches. Ceux-ci ont trop longtemps voulu échapper à leur responsabilité historique. Un constat indéniable est que les engagements financiers sont toujours insuffisants et que le principe d'équité n'est pas respecté. La traduction financière réelle de ce fonds "pertes et préjudices" va être un enjeu majeur parce que les besoins sont colossaux.

Cette année, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié son sixième rapport d'évaluation. Les conclusions de ce rapport confirment la réalité vécue. Le rapport conclut que même si une action à court terme pour limiter le réchauffement à 1,5 °C réduirait considérablement les pertes et préjudices prévus, elle ne pourrait pas être en mesure d'éliminer ces coûts. Ces avertissements sont négligés par les pays développés, malgré les événements climatiques extrêmes qu'ils connaissent en 2022, et qui constituent depuis plusieurs années déjà une réalité permanente pour nos communautés. Pour donner un ordre de grandeur, les coûts des pertes et préjudices (qui ne peuvent pas être évités par des mesures d'adaptation) pour les PED, d'ici 2030, sont estimés entre 290 et 580 milliards de dollars US par an. Il faut y ajouter les pertes moins quantifiables de vies, de territoires, de patrimoine culturel et de biodiversité. Faire reconnaître les pertes et les préjudices doit être une priorité aujourd'hui au sein des organes de gouvernance climatique internationaux.

LES ENGAGEMENTS FINANCIERS SONT INSUFFISANTS ET LE PRINCIPE D'ÉQUITÉ N'EST PAS RESPECTÉ

L'échec de la COP26

En 2021, lors de la COP26 à Glasgow, 134 PED se sont réunis au sein d'une coalition qui propose d'établir un mécanisme de financement pour faire face aux pertes et préjudices, en garantissant la mise à disposition des fonds. Cela vise à ce que l'effort global qui doit être fourni ne soit pas à la charge des pays les plus vulnérables de façon disproportionnée. Cette facilité financière devait garantir un flux continu de financement et élargir les outils pour relever les défis au-delà du soutien humanitaire, qui ne s'applique qu'aux événements météorologiques extrêmes et néglige les pertes et les dommages causés par les événements à évolution lente. Il fallait qu'elle soit établie dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) car il s'agit du seul accord juridiquement contraignant existant avec des obligations explicites pour les pays développés de fournir des financements pour faire face aux effets du changement climatique.

Le gros du travail à faire

Un comité est chargé de déterminer les contours de ce fonds d'ici la COP28 qui aura lieu à Dubaï en 2023. Le texte adopté n'apporte actuellement pas de précisions sur son financement… En 2021, de nombreux acteurs, des ONG aux groupes de négociations, notamment ceux des PMA, du Groupe Africain, des Petits États Insulaires, et de manière générale tous les PED ont porté haut et fort cette proposition. Malheureusement, elle avait fait l'objet de divergences et a finalement été diluée dans un "dialogue de Glasgow", qui n'offrait qu'un espace de discussion des arrangements de financement pour éviter et minimiser les pertes et préjudices.

Les pays développés ne voulaient pas entendre parler de financement des pertes et préjudices sous la Convention, et estimaient que ce point devait être pris en charge par le système d'assurance et des financements bilatéraux. À la COP27, les PMA ont défendu l'identification de sources de financement à la hauteur des pertes et préjudices pérennes que nous subissions. Cette situation a poussé le Président du Sénégal Macky Sall à dire lors du Sommet de Rotterdam "Ils sont les principaux pollueurs et ils doivent financer l'adaptation".
Parmi les sources de financement innovantes, la taxe sur les passagers des compagnies aériennes pour financer les efforts d'adaptation au climat, ou l'allocation de droits de tirage spéciaux axée sur le climat (la réserve mondiale du Fonds monétaire international actif). Et comme les coûts liés aux changements climatiques s'ajoutent aux niveaux d'endettement déjà énormes des pays en développement, un espace budgétaire devrait également être créé en introduisant l'allégement de la dette comme une option pour faire face aux pertes et aux préjudices.

C'est le seul moyen pour les pays développés d'assumer la responsabilité historique du changement climatique et de rendre justice aux populations défavorisées. ■

Madeleine Diouf Sarr

Cheffe de la division Changement climatique au Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) du Sénégal, Présidente du groupe de négociation des Pays les moins avancés (PMA) sur le changement climatique jusqu'en 2023.

Financer la résilience climatique au Sahel : **enjeux et défis pour les acteurs territoriaux**

Comment les collectivités territoriales et les administrations déconcentrées perçoivent-elles les enjeux climatiques ? Les documents de planification intègrent-ils suffisamment cette dimension ? Les mesures prises sont-elles basées sur les besoins des communautés locales ? De quelle capacité d'action disposent-elles ? Les expériences de l'ONG IED Afrique dans la promotion de mécanismes de gouvernance face aux changements climatiques apportent des éléments de réponse à ces questions.

Au Sahel, milieu caractérisé par une variabilité climatique élevée et croissante et par des événements extrêmes, la gestion des risques demande une adaptation en temps réel. Il s'agit d'éviter les conséquences néfastes tout en mettant à profit les opportunités que la variabilité pourrait offrir. La réalisation de ces stratégies d'adaptation souples nécessite des systèmes localisés de gouvernance de la planification réunissant à la fois les collectivités locales et les communautés locales à travers leurs organisations, et qui intègrent dans le système de prise de décision des informations fiables sur les risques et tendances climatiques et leurs effets sur les ressources environnementales et socio-économiques.

Il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs nationaux et globaux de lutte contre le changement climatique sans l'action des collectivités qui engagent, au plus près des communautés à la base, des politiques et stratégies d'adaptation des territoires. Les collectivités locales sont formellement responsables de la planification, de l'aménagement du territoire, de la fourniture de plusieurs services publics, de la coordination entre secteurs et parties prenantes, de la réglementation de l'environnement et du financement des investissements dans les biens publics qui renforcent les moyens de subsistance et l'économie. Toutefois, la mobilisation des acteurs locaux est confrontée à plusieurs défis.

L'accès aux fonds climat, une arlésienne pour les acteurs locaux

Certes, des mécanismes de financement climat sont disponibles depuis quelques années (p. 26), mais souvent ils ne sont accessibles qu'aux autorités nationales et à des ONG internationales. Cela est vrai pour beaucoup d'initiatives visant à améliorer la résilience sur le long terme comme pour celles qui visent à réagir aux catastrophes et chocs immédiats. Le transfert aux groupes affectés par les crises peut être lent. En outre, en passant par l'État central ou les ONG, le montage risque d'exclure les communautés des processus de prises de décision sur l'allocation et l'utilisation des fonds. Cette exclusion les rend plus vulnérables. En effet, les logiques de projet sont définies par les bailleurs de fonds et/ou des décideurs nationaux qui ne maîtrisent guère les logiques et les stratégies de production et d'adaptation des populations (pensons à la mobilité chez les éleveurs et les pêcheurs).

IED Afrique

L'action et les expériences locales en matière de réponse au changement climatique doivent pouvoir renforcer les connaissances et les savoir-faire. Ici, une réunion entre IED et différents partenaires impliqués dans le programme "Les Communautés Reverdissent le Sahel", mis en place au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal.

Des dispositifs de coordination institutionnelle trop faibles

La question du changement climatique dépasse celle de l'environnement en tant que tel : elle touche plusieurs secteurs d'activité aux différentes échelles du territoire. En cela, on doit constater la faiblesse des politiques sur le climat pour insuffler une véritable démarche intersectorielle et une coopération entre les structures de gouvernance verticale (ministères et leurs services techniques). Malgré des efforts dans ce sens, appuyés par les organisations de la société civile et l'État, ils sont encore à renforcer. En effet, au Sénégal, les Comités Régionaux sur le Changement Climatique (COMRECC) sont les structures désignées pour la coordination et la planification des actions, en direction du changement climatique. Ils sont placés sous l'autorité du Ministère chargé de l'Environnement et sont constitués par les représentants de toutes les parties prenantes locales : élus, services techniques, représentants d'organisations communautaires de base, etc. Au Mali, en dehors des Comités d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CLOCSAD), chargés d'assurer la coordination, et du Système d'Alerte Précoce sous la tutelle de la Préfecture, aucune structure ne coordonne les actions en matière d'adaptation au changement climatique. Mais ces institutions sont généralement faibles du point de vue de leur fonctionnement, principalement en raison de l'absence d'un budget spécifique pour les soutenir à long terme. Au Sénégal, ce sont généralement les projets et programmes actifs dans la zone qui assurent le financement des activités du COMRECC. Idem pour le CLOCSAD au Mali.

Par ailleurs, au Sénégal très peu de budget est alloué à l'action climatique au niveau national, du fait de nomenclatures budgétaires rigides qui n'ont pas su évoluer au

LA DÉCENTRALISATION OFFRE UN CADRE INSTITUTIONNEL ADAPTÉ POUR PLANIFIER LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

cours des années pour prendre en compte les évolutions contextuelles. En effet, les besoins de financement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques associées à la Contribution Déterminée au niveau National du Sénégal sont respectivement de 5 milliards de dollars et de 14,5 milliards de dollars à l'horizon 2030 et 2035. Alors qu'on observe une corrélation négative entre le budget de l'État qui n'a cessé d'augmenter sur la même période et le budget dédié à l'environnement qui diminue.

Afin de tirer avantage des opportunités offertes par la finance climat, il est important de disposer d'un instrument susceptible d'améliorer le mécanisme de gouvernance des ressources (mobilisation, affectation, utilisation) combiné à un cadre programmatique cohérent. En effet, le défi du financement posé par le changement climatique implique de nouveaux acteurs, de nouveaux modèles d'affaires, une combinaison des incitations structurelles (par exemple, la tarification du carbone à travers les secteurs) et des instruments financiers adaptés.

L'architecture institutionnelle actuelle souffre de l'absence de sensibilité des acteurs du système financier classique aux mécanismes de la finance climat, et en même temps du déficit de capacités des acteurs institutionnels intervenant dans ce secteur.

Mieux responsabiliser des collectivités territoriales et rompre avec les systèmes classiques de planification

La décentralisation offre un cadre institutionnel adapté pour un tel système de planification visant à faire face aux changements climatiques. La réalisation des stratégies locales d'adaptation souples nécessite un changement d'échelle et des mécanismes localisés de gouvernance et de planification locale. Cette dernière, devra permettre de réunir non seulement les collectivités territoriales mais aussi les communautés locales pour une meilleure intégration des informations fiables sur les risques et tendances climatiques et leurs effets sur les ressources environnementales et socio-économiques.

Souvent, lorsque la communauté et la collectivité territoriales agissent ensemble, elles parviennent à mieux garantir des réponses appropriées, en temps voulu et bénéfiques aux groupes les plus vulnérables. En effet, les investissements réalisés procèdent d'un processus de conception et de décision porté par les communautés auxquelles ils sont destinés, et dans quelques cas par le conseil communal. Ce processus de formulation "bottom-up" est pertinent : les investissements sont conçus par des bénéficiaires analysant leur propre vulnérabilité, les leviers de renforcement de leur résilience et leurs besoins pour activer ces leviers, ce qui les rend plus impliqués et renforce l'appropriation et la cohésion sociale.

Créer les conditions pour changer de paradigme

Pour faire émerger un plan d'actions réaliste et ambitieux, adapté aux enjeux et ressources locales, il est important de promouvoir une planification territoriale participative. D'autre part, la prise en compte de la question du climat dans les actions nécessite une technicité nouvelle qui peut encore faire défaut. Ces compétences commencent seulement à être reconnues et développées dans les collectivités territoriales. Dans ce processus les collectivités territoriales ont besoin d'accompagnement et d'ingénierie pour penser un plan d'actions adapté et des moyens financiers et méthodologiques pour le mettre en œuvre. L'accompagnement par les pairs ainsi que les réseaux d'échange d'expérience entre gouvernements locaux sont reconnus comme d'un bon moyen d'y parvenir.

Une évaluation participative de la résilience a été menée au Sénégal dans la région de Kaffrine en 2015. Les résultats et la pertinence de la méthodologie ont été publiés dans un document de travail et un document d'orientation destiné à l'État du Sénégal. Se dégagent trois outils développés lors de ce processus, qui permettent aux populations locales de partager leurs expériences : (i) Un tableau de bord pour l'analyse institutionnelle intégrant toutes les dimensions de la gouvernance climatique territoriale, simple et utilisable à moindre coût. Il peut compléter le guide national de planification locale pour traiter des aspects liés à l'environnement institutionnel et des capacités voulues au niveau des acteurs locaux pour porter le processus de planification de l'adaptation face au changement climatique. (ii) La matrice de vulnérabilité, qui permet d'identifier l'ensemble des extrêmes climatiques et autres chocs rencontrés dans la localité, ainsi que le degré de vulnérabilité des ressources naturelles existantes et des moyens de subsistance face aux extrêmes climatiques. (iii) Le tableau diagnostic pour l'identification des priorités d'adaptation qui permet d'identifier les catégories d'interventions capables d'améliorer la résilience des populations et des systèmes de production face aux extrêmes climatiques et autres chocs.

Ces outils peuvent avoir une valeur ajoutée réelle en ce sens qu'ils contribuent à l'effectivité d'une planification locale de l'adaptation et à une budgétisation sensible à la dimension changement climatique. Tenir compte des stratégies d'adaptation propres aux communautés locales est une condition sine qua non pour rendre effectif le contrôle citoyen de l'action publique, tel que décliné dans la politique nationale de décentralisation.

Il importe aussi de mettre en place un mécanisme susceptible de canaliser les opportunités de financement de l'action climatique vers les territoires et les acteurs locaux, afin de toucher un plus grand nombre de personnes et d'induire un plus grand impact en termes de lutte contre le changement climatique et de réduction de la pauvreté. Les gouvernements nationaux devraient également envisager des approches innovantes (comme la mobilisation des fonds des acteurs du secteur privé), qui permettraient d'alléger les coûts des mesures d'atténuation pour démultiplier la capacité d'investissement.

L'action doit être locale mais il est absolument nécessaire que les expériences permettent de faire progresser les connaissances et les savoir-faire des acteurs de l'ensemble de la planète. Pour cela, les processus locaux doivent s'inscrire dans une démarche de recherche-action. Ainsi, ils pourront être conçus comme recherche de réponse à des questions communes, et participer à la production de connaissances sur les méthodologies et les modèles de développement, permettant aux territoires de faire face au dérèglement climatique. ■

Mamadou Fall

Directeur Exécutif Innovation, Environnement et Développement en Afrique (IED Afrique)

Initiatives environnementales au Sahel : paysannes engagées ou instrumentalisées ?

PAM

La demi-lune est une technique essentiellement utilisée pour cultiver sur des terres fortement dégradées. Elle consiste à creuser des trous en forme de demi-lune pour y planter les cultures. La terre sortie lors du creusement permet alors de former un bourrelet protecteur.
Près du village de Kobanda Lawaye, commune de Simiri au Niger, 2021.

La lutte contre la désertification est amorcée depuis une cinquantaine d'années au Sahel et les femmes s'y sont très tôt impliquées. Pourquoi ? Comment ? Avec quels bénéfices et quelles conséquences sur leur place aujourd'hui ? Engagement ou instrumentalisation ? Regard sur cinq décennies d'actions des femmes au Niger sur ces questions.

En 1973, le Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) est créé. La lutte contre la désertification s'engage partout et mobilise très tôt les paysannes. Doit-on y voir l'utilisation opportuniste d'une main-d'œuvre "captive" ou l'appel à des partenaires à l'expertise reconnue, qui auront une voix au chapitre de la résilience de l'agriculture familiale ?

Qu'ont-elles fait, qu'ont-elles gagné ?

Les actions conduites dès les années 1970/80 sont multiples et diverses : conservation de l'eau dans le sol, défense et restauration des sols (DRS), fixations de dunes, reboisement, agroforesterie, foyers améliorés… Ces activités requièrent une main-d'œuvre importante, comme les cordons pierreux selon les courbes de niveau, les demi-lunes, le zaï, les pépinières, les fosses compostières, etc. Elles doivent pour la plupart être entreprises en saison sèche, quand les villages sont vides de leurs jeunes hommes et chefs de famille actifs. La rétribution des tâches en nature (Food for Work) n'intéresse guère ces hommes ; par contre, elle est la planche de salut pour les femmes, restées seules avec les enfants et les vieux, qu'elles n'ont pas de quoi nourrir. Ainsi, le Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) de Keïta, au Niger, s'enorgueillissait-il d'une "participation exemplaire" de 95 % de femmes sur ses chantiers de reboisement et de 75 % sur ceux de récupération des terres de plateaux… Participation ou, comme dans tant d'autres projets à l'époque, mobilisation opportuniste d'une main-d'œuvre "captive" ?

Dans les expériences étudiées, le bénévolat des femmes est majoritaire (plus de 60 %) suivi du Food for Work (plus de 30 %) tandis que le salariat est l'exception. Le travail est non qualifié et pénible : portage de pierres, d'eau, trouaison. Il a été organisé par des hommes et pour des hommes, sans considération de la double journée de travail qu'il implique pour les femmes. De plus, l'information est loin d'être toujours partagée avec elles (*"De quoi discutent-ils là-bas sous l'arbre avec les cadres du projet ?"* interrogeaient-elles, frustrées). Peu d'intervenants se sont alors demandé si ces actions allaient profiter aux tâcheronnes, comme à qui reviendraient les terres récupérées, les arbres, le fumier des fosses ? Détails ! L'essentiel était de comptabiliser les résultats, de reverdir le Sahel.

Alors oui, il y a eu mobilisation massive des femmes, et même instrumentalisation, quand on fait passer l'embrigadement pour de la participation. Mais on voit déjà poindre une reconnaissance du potentiel majeur que représentent les paysannes du Sahel dans la lutte contre le changement climatique, qui s'avère une bataille de longue haleine, transgénérationnelle, et qui n'a cessé depuis.

Des opportunités offertes ou saisies

Des paysannes, pauvres, illettrées, certes, mais pas idiotes : alors, pourquoi cette docilité, en dehors des bénéfices immédiats du Food for work ? *"La désertification est un fléau, source de notre misère ; mais nous nous sommes levées pour arrêter cette destruction"*. Pas de déni climatique ici. Mais elles voyaient aussi plus loin : sauver le mariage en sauvant la ferme, préserver l'avenir des enfants, qui fait que les femmes pensent souvent à long terme, à l'échelle d'une génération ; et aussi des bénéfices immatériels, comme le fameux "éveil" des esprits, le partage d'information et de formation, la prise de responsabilité, les expertises nouvelles, la visibilité, enfin, de leur travail : bref, la reconnaissance familiale, sociale…

Les intervenants ont peu à peu modifié leurs approches : las d'avoir à former tous les ans des hommes, qui migrent, des projets se sont mis à former les femmes, qui restent. Mieux vaut tard que jamais. Des équipes de femmes se sont alors constituées pour réaliser l'ensemble de l'aménagement d'une parcelle ; ce savoir-faire acquis perdure et se transmet. Quant à l'accès aux terres récupérées, les résultats sont sans surprise plutôt maigres. À Laba (PDRI Keïta), 75 % de femmes sur les chantiers, 10 % de femmes bénéficiaires des parcelles récupérées… et ailleurs ça peut être 0 %. Mais cet "oubli" des femmes a eu des conséquences inattendues, et parfois positives : elles ont alors manifesté leur mécontentement chez le sous-préfet de Laba, une première ! Le projet a plus tard acheté une parcelle pour les femmes à Tabalak, qu'elles se sont dûment appropriées, et où l'usage individuel se transmet de mère en fille, court-circuitant les systèmes traditionnels d'héritage, encore aujourd'hui.

Leçons apprises…

En matière de reboisement, la reconnaissance des savoirs des femmes a été largement ignorée. À Tessaoua, un projet d'agroforesterie à grande échelle forme les femmes à développer des mini-pépinières à domicile, sur le principe du volontariat et de la libre entreprise. Elles prennent soin des "enfants des arbres" en même temps que de leurs enfants et de leurs biquets. Ailleurs, les pépinières s'ouvrent aux espèces - médicinales, nourricières, artisanales - qui intéressent les femmes. Le fait que "les femmes sont fortes en arbres", dans les champs, dans la brousse, dans les périmètres irrigués est peu à peu reconnu. La régénération naturelle assistée (RNA) se développe partout. Les femmes y excellent : *"La régénération naturelle est mieux contrôlée dans les champs de femmes qui conservent surtout des annuelles ou des petits ligneux utiles, des plantes à sauce, des médicinales ou des plantes artisanales"*. Encore faut-il qu'il y ait des champs de femmes…

Et puis bien sûr, la panacée pour les femmes, ce furent les incontournables foyers améliorés, souvent seule action de lutte contre la désertification menée officiellement en leur faveur : cuisinières reconnues, agricultrices méconnues… Si l'action a été intelligemment menée, ces foyers ont été adoptés et leur utilisation perdure. Maintenant, toutes celles qui le peuvent veulent le gaz, encore trop cher, et trop rare en brousse.

Somme toute, un bilan en demi-teinte au niveau de la prise de conscience des liens étroits entre dynamiques écologiques et dynamiques sociales et de genre ; mais l'essentiel est que les décideurs et intervenants ont compris au fil des ans que ces paysannes sont devenues incontournables.

L'expertise des paysannes en matière d'environnement se décline sur un large éventail d'activités et une partie de leurs savoirs s'est construit sur le partage de responsabilités dans la reproduction sociale des familles. Ce sont des actrices incontournables de la lutte contre le changement climatique. Ici, une paysanne de Dakoro, au Niger.

Marie Monimart

Nouveaux enjeux, évolution des droits…

Le Sahel de 2022 n'est plus celui de 1972, ni écologiquement, ni socialement. Le Niger comptait 5 millions d'habitants en 1973 contre 25 millions aujourd'hui. Mais l'espace cultivable, lui, n'a pas été multiplié par 5. Et aux atteintes du changement climatique viennent s'ajouter la double menace de la croissance démographique toujours non contrôlée et des méfaits des Groupes Armés Non Étatiques. Carrefour de tous les dangers des dynamiques écologiques et sociales. Le retour de la paix est devenu le premier souhait des femmes comme des hommes. La lutte continue, mais elle a changé.

Des observations récentes au Niger (septembre 2022) montrent que l'expertise des femmes en matière de récupération des terres est largement reconnue. Elles travaillent sur les terres de la famille et sur celles d'autrui. Les savoirs sont transmis aux filles et aux fils. Cette activité est devenue une des premières activités génératrices de revenus féminines en saison sèche. Mais l'épineuse question du droit foncier demeure : sauf s'il s'agit de champs de femmes pérennes (comme le gamana chez les Haoussa) ou de champs collectifs féminins, les femmes ne profitent pas de ces aménagements pour leur propre production. À l'Ouest, en pays djerma, elles se voient attribuer tous les ans des parcelles différentes sur des terres marginales qu'il leur appartient d'améliorer et qui retournent ensuite dans les champs familiaux. Le bénéfice de ce travail est indirect, mais c'est aux femmes que sont reconnus le rôle et l'expertise de préserver la fertilité des champs familiaux. Cette même tendance s'observe en prêt aux femmes sur des terres familiales dégradées (glacis) en région haoussa. Les femmes réhabilitent consciemment les terres familiales, "parce qu'elles appartiennent à nos fils". Juste ou injuste ? C'est une autre question.

Les emprises féminines se desserrent du foncier de l'agriculture pluviale, car il semble que se dessine un nouveau partage hommes-femmes des terres familiales, non plus dans l'espace, saturé, mais dans le temps. Aux hommes, la terre en hivernage pour les cultures pluviales, céréalières surtout ; mais aux femmes aussi, la terre en saison sèche pour les cultures de contre-saison. Les femmes participent au financement du départ des hommes, maris et fils, en migration, en prenant des crédits via leurs réseaux pour financer leur voyage dans la sous-région, voire vers l'Arabie Saoudite. Mais cette stratégie devient de plus en plus pénible et aléatoire, et les jeunes sont fortement demandeurs de parcelles irriguées dans les nouveaux aménagements. Les

projets exigent de plus en plus que les parcelles y soient sécurisées par écrit pour les femmes, avant aménagement. Néanmoins, la place des femmes dans la culture irriguée reste faible. Elles peinent à passer de la petite irrigation traditionnelle aux parcelles irrigables où le prix du foncier est hors d'atteinte pour la plupart d'entre elles. Elles sont donc dans le prêt ou la location, pour des spéculations vivrières et de rente, demandées par les villes qui grandissent et dont les modes alimentaires changent.

Et les arbres ? Là aussi, les droits évoluent et l'on observe une appropriation grandissante. Traditionnellement, le propriétaire du champ possède les arbres qu'il porte, mais on note une dissociation de l'héritage du champ et de ses arbres "remarquables" (baobab, néré, gao, karité...) qui peuvent être légués ou vendus séparément. Les filles bénéficiaires de ces legs ont alors un droit de propriété absolu dessus. Un baobab en pleine maturité peut leur rapporter, par la vente de feuilles, plus que leur champ. La RNA s'est montrée très efficiente, et les arbres "utiles" ont été protégés. Au bénéfice de qui ? En grande majorité à celui du propriétaire du champ. Le droit foncier en usage reste défavorable à la plantation d'arbres dans le champ d'autrui. Et là encore, les femmes sont lésées, alors qu'elles favorisent la plantation d'arbres nourriciers et rentables, là où les dynamiques sociales et écologiques se soutiendraient. En 2022, en région de Tahoua, la RNA est la technique la plus appropriée et la plus pratiquée par les femmes et les hommes. Les femmes excellent aussi dans la production de plants qu'elles revendent aux habitants des villages, aux institutions étatiques et pour les besoins de plantations.

Expertes en DRS, expertes en RNA, engagées dans les cultures de contre saison : en deux générations, les paysannes sahéliennes ont montré la constance de leur engagement et de leur savoir-faire dans la lutte écologique. Mais les dynamiques sociales sont restées plombées par la gérontocratie et le patriarcat, et on ne peut pas dire que justice leur a été rendue, même si on observe quelques avancées : la sécurisation substantielle de parcelles pour les femmes dans les nouveaux aménagements irrigués, l'arrivée de femmes cadres dans les services de l'environnement, plus vigilantes sur les discriminations de genre.

Et demain ?

Comment les paysannes sahéliennes voient-elles leur avenir ? "Tout le monde ici ne sera pas fermier" est la première évidence. Mais quoi d'autre ? La mobilité sociale des hommes leur ouvre les chemins difficiles, de la migration, et aussi d'emplois non agricoles. Leur mobilité à elles se réduit encore avec l'insécurité : plus de marchés voisins, des champs peu sûrs, une brousse dangereuse. Alors elles mettent en avant l'école pour les filles : des filles éduquées qui auront un métier, un salaire. Encore faut-il que les écoles puissent continuer à fonctionner... Une étude récente montre que 30 % seulement des enfants seraient effectivement scolarisés. Les migrations de femmes rurales avec de jeunes enfants augmentent, y compris vers l'étranger particulièrement l'Algérie, le Sénégal, la Côte d'Ivoire d'où elles ont été récemment refoulées.

Des dynamiques nouvelles souvent inquiétantes se développent entre injustice sociale et injustice écologique : les plus précaires sont les premiers exclu·e·s. Les sans terre, les sans troupeaux, les sans-le-sou. Les filles non scolarisées sont confinées et mariées tôt.

Cinquante ans plus tard, on peut aussi se demander si ignorer ou perpétuer les iniquités de genre dans cette lutte est un détail de l'histoire ou si, au contraire, les aborder, est un levier pour les incontournables transformations à opérer. La justice de genre est-elle séparable de la justice environnementale, les dynamiques sociales dissociables des dynamiques écologiques ?

Nous persistons à croire que l'agriculture familiale sahélienne a un rôle crucial à jouer et doit être soutenue du mieux possible, car elle peut offrir à un certain nombre de ruraux un mode de vie digne. Mais elle doit être repensée, avec elles et avec eux, en termes de projet de vie, de durabilité écologique et de justice sociale, et donc d'équité de genre. ■

LA JUSTICE DE GENRE EST-ELLE SÉPARABLE DE LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE, LES DYNAMIQUES SOCIALES DISSOCIABLES DES DYNAMIQUES ÉCOLOGIQUES ?

Marthe Diarra Doka

Sociologue nigérienne, autrice de nombreuses études et publications ; elle a aussi travaillé avec Marie Monimart sur le genre et le changement climatique, mais également sur les impacts de la pression foncière sur les femmes rurales.

Marie Monimart

Forte d'une quarantaine d'années d'expérience de travail au Sahel, ses travaux portent principalement sur les questions de genre et développement rural.

EN SAVOIR PLUS :

Cet article a permis, par le retour sur le terrain en septembre 2022 de Marthe Diarra, de "mettre à jour" certaines données et analyses conduites il y a plus de trente ans en collaboration avec Marie Monimart.

Le Sahel en lutte contre la désertification. Leçons d'expériences. CILSS ; Rochette & al ; 1989

Femmes du Sahel, la désertification au quotidien. Monimart. Club du Sahel ; Khartala 1989

Cinq leviers pour développer l'irrigation de proximité

La maîtrise de l'eau est au cœur des préoccupations sahéliennes pour faire face à l'imprévisibilité climatique et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'irrigation de proximité y joue un rôle clé car elle permet de renforcer la résilience des populations locales. Quels sont les principaux obstacles au développement de la petite irrigation ? Quels leviers pourraient faciliter la mise à l'échelle des solutions d'irrigation de proximité ?

Cette année encore, d'après les estimations du Cadre harmonisé, 13,8 millions de personnes au Sahel occidental (du Cap-Vert au Tchad) sont en situation d'insécurité alimentaire. Au-delà des crises saisonnières qui surviennent chaque année pendant la période de soudure, la malnutrition chronique touche au moins une personne sur dix. La pandémie mondiale de la Covid-19 n'a fait que s'ajouter aux multiples crises existantes qu'elles soient sécuritaire, économique ou climatique.

Fortement dépendantes de la pluviométrie aléatoire, les exploitations familiales agricoles sont très vulnérables. Une saison des pluies écourtée ou décalée, des pluies moins abondantes ou trop violentes impactent fortement les rendements agricoles. Une meilleure gestion de l'eau est donc d'une importance cruciale pour améliorer la sécurité alimentaire de nombreux ménages au Sahel.

Contrairement aux idées reçues, les ressources en eau y sont abondantes. Seuls deux pays, le Burkina Faso et le Cap-Vert, se situent en deçà de la norme internationale de rareté. Le principal problème réside dans la faible capacité de la région à valoriser son potentiel hydrique.

Le paysage de systèmes d'irrigation au Sahel est complexe allant de modèles simples de collecte des eaux de pluie à l'échelle d'une ferme aux systèmes d'irrigation à grande échelle gérés par les pouvoirs publics en passant par des modèles de gestion communautaires. Au Mali, au Niger et au Sénégal, de nombreux agriculteurs profitent de la proximité des bassins fluviaux. En Mauritanie et au Tchad, les agriculteurs utilisent à la fois l'eau de surface et souterraine. Au Burkina Faso, l'irrigation se développe principalement à proximité de près de 1 800 barrages. Certains champs sont irrigués de façon ponctuelle pendant la contre saison. La surface irriguée y double parfois dans des conditions de pluie favorables.

Le récit commun du "potentiel d'irrigation inexploité" (moins de 3 % des terres agricoles contre 20 % dans le monde) ne correspond pas aux réalités sahéliennes car la distinction binaire entre agriculture irriguée et non irriguée n'a que peu de sens dans une région qui utilise de multiples formes intermédiaires de gestion de l'eau agricole. Les données officielles ne captent que partiellement l'envergure de la petite irrigation privée qui se développe de façon spontanée – parfois anarchique – dans beaucoup de zones urbaines et péri-urbaines.

Toutefois, il reste un potentiel énorme à exploiter et il est primordial de concentrer les efforts sur le développement de l'irrigation de proximité. Celle-ci est prometteuse parce qu'elle est l'un des leviers dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et économique; la gestion est plutôt simple et les coûts liés au déploiement sont relativement faibles par rapport aux grands périmètres irrigués. Quels pourraient être les leviers majeurs pour créer un environnement favorable au développement de l'irrigation de proximité ?

Moderniser et renforcer le cadre institutionnel

La plupart des pays sahéliens évoluent dans des contextes fragiles qui rendent le développement des systèmes d'irrigation complexes. Si les pays sahéliens ont désormais tous élaboré des stratégies nationales de développement de l'irrigation, leur mise en œuvre manque de moyens conséquents mais aussi des capacités institutionnelles pour traduire les objectifs en pratique. Il est donc primordial de moderniser le cadre institutionnel et de renforcer la capacité des pays à mettre à l'échelle les solutions d'irrigation. Dans le cadre du Projet d'appui régional à l'initiative pour l'irrigation (PARIIS), le CILSS et ses partenaires s'attellent à cette tâche immense.

Un cadre politique stratégique, juridique et réglementaire solide est crucial et devrait fournir la base d'une gestion de l'eau durable et équitable partagée entre les différents utilisateurs ; car le développement des systèmes d'irrigation de proximité nécessite des arrangements collectifs sur l'accès, l'usage et le partage de l'eau et du foncier irrigué. Des règles communes et transparentes sont essentielles afin de lever les contraintes d'accès.

Structures de financement adaptées, subvention des coûts de démarrage

Le manque d'accès aux financements empêche une expansion plus rapide des systèmes d'irrigation. Les coûts de crédits sont importants et le système n'est pas adapté aux petites exploitations agricoles. Malgré la baisse des prix des équipements, les coûts de démarrage restent une barrière importante, rendant la technologie d'irrigation principalement accessible à l'élite urbaine. Les petits producteurs du monde rural ont bien plus du mal à fournir des garanties substantielles, comme par exemple une preuve formelle de propriété foncière ; la sécurité foncière étant essentielle pour investir. Compte tenu des risques liés aux activités agricoles, la majorité des agriculteurs préfèrent acheter du matériel avec leurs propres ressources.

Il s'agirait de développer des structures de financement adaptées aux petites exploitations familiales, avec des fonds de garantie pour mutualiser les risques. La commercialisation d'une partie de la production pouvant contribuer à rembourser les frais d'investissement, relativement modestes. Les programmes de renforcement de la résilience devraient pouvoir donner un coup de pouce aux paysans pour les inciter à se lancer dans l'irrigation, particulièrement dans des zones en proie d'insécurité alimentaire chronique, ce qui reviendrait moins cher que l'aide d'urgence mobilisée chaque année.

Futurepump et Jeffrey M Wallcott https://bit.ly/3gIU9An

De nouvelles technologies telles que les pompes solaires facilitent l'implication des femmes dans le développement de l'irrigation.

Renforcer les services d'appui-conseil pour résoudre les difficultés techniques

Pannes de pompe, canaux percés, problèmes liés à l'approvisionnement en électricité : de nombreuses difficultés techniques persistent sur le terrain. Certains agriculteurs utilisent des équipements très bon marché avec une courte durée de vie, parfois inférieure à une saison agricole. Les pièces de rechange ne sont pas toujours disponibles et les producteurs manquent également de connaissances pratiques sur la gestion, l'exploitation et l'entretien du système d'irrigation affectant ses performances.

Pallier à ces difficultés nécessiterait de se concentrer davantage sur des équipements couramment utilisés et encourager leur production locale. Un système public de certification de la qualité avec des informations sur les différents types d'utilisation pourrait orienter le choix des producteurs. Il convient également de mieux accompagner les acteurs locaux en développant un soutien plus efficace aux producteurs à travers des services d'appui-conseil (entretien du matériel, réparation, etc.).

Favoriser l'implication des femmes sahéliennes

Les femmes joueront un rôle beaucoup plus important dans le développement de l'irrigation une fois qu'elles auront accès aux moyens financiers et aux ressources foncières pour développer ce type d'activités. Des lois et des normes sociales discriminatoires continuent d'entraver leur accès à la terre. Elles ont très peu de possibilités d'investir dans des systèmes d'irrigation commerciaux et agissent habituellement dans le cadre d'un groupe.

Au-delà des microcrédits et des appuis aux groupements féminins, les productrices ont besoin d'un soutien plus ciblé pour le développement de l'irrigation privée à petite échelle et la commercialisation des cultures à haute valeur ajoutée; par exemple, par le biais de fonds de garantie de crédit dédiés ou d'innovations technologiques qui contribuent à leur autonomisation comme les pompes solaires. Débloquer des opportunités pour les femmes reviendrait à doubler le nombre potentiel des agents d'irrigation de proximité et à accélérer ainsi son déploiement.

Renforcer le partage d'informations et de bonnes pratiques

La région a enfin un gigantesque potentiel en matière d'apprentissage mutuel entre agents d'irrigation mais aussi entre différentes institutions partenaires. De nombreuses bonnes solutions d'irrigation existent et méritent une meilleure diffusion. Les organisations de producteurs sont bien placées pour organiser les échanges entre producteurs et piloter des services de conseil adaptés en la matière.

Capitaliser sur les expériences et les innovations technologiques développées dans d'autres parties du monde est aussi nécessaire. La présence de nombreux investisseurs privés étrangers, indiens notamment offre une opportunité de transfert de connaissances.

Enfin, les partenaires devraient apprendre à non seulement capitaliser les enseignements tirés mais aussi à les appliquer lors de la conception et la mise en œuvre de nouveaux projets. Les bonnes pratiques doivent être mieux partagées et pérennisées au-delà de la fin d'un projet. Trop souvent, on réinvente la roue. Des cadres d'échanges formels et informels sont à développer à toutes les échelles. ■

Julia Wanjiru Nikiema

Julia.wanjiru@oecd.org,
Analyste politique et agroéconomiste,
Département de l'environnement, OCDE

EN SAVOIR PLUS :

Cet article se base sur une série d'entretiens réalisés avec les principaux responsables du Projet d'appui régional à l'initiative pour l'irrigation (PARIIS), des acteurs de terrain et des experts en irrigation.

Projet d'appui régional à l'initiative pour l'irrigation, http://pariis.cilss.int

Résistances à l'adoption des pratiques agroécologiques : **l'exemple du Burkina Faso**

L'agroécologie, qui se décline en une diversité de pratiques, est intéressante pour répondre aux enjeux de durabilité agricole, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou économiques. La Confédération Paysanne du Faso (CPF), fortement investie dans la promotion de l'agroécologie, revient ici sur les différents freins qu'elle a identifiés auprès des producteurs et productrices de son réseau à l'adoption de ces pratiques.

Au Burkina Faso, 80 % de la population rurale est employée dans l'agriculture et dépend donc largement des conditions climatiques pour vivre. Les changements climatiques à l'œuvre aujourd'hui sont un facteur aggravant des crises alimentaires déjà récurrentes. À cela s'ajoutent plusieurs décennies de promotion d'utilisation d'intrants chimiques de labours profonds après dessouchage des arbres, et d'autres mauvaises pratiques culturales qui ont participé à l'érosion de la biodiversité et des sols ainsi qu'à leur acidification et perte de fertilité, à la contamination des nappes phréatiques et des points d'eau de surface, etc. L'insuffisance de terres arables a également entraîné l'abandon d'une multitude de techniques importantes et favorables à la régénération des sols et du couvert végétal tels que les jachères. Cela s'est malheureusement combiné avec une surexploitation des ressources naturelles, en lien avec la croissance démographique.

Les stratégies et les connaissances permettant de réagir aux perturbations climatiques existent chez les producteurs locaux, mais tendent aussi à être abandonnées au profit des nouvelles techniques et technologies. Cela s'explique en partie par la pénibilité de ces pratiques ancestrales, le manque de matériel adéquat, l'insuffisance de formation, la difficulté de mobilisation de ressources humaines, notamment des jeunes. Pourtant, un large panel de ces techniques s'apparente aux principes agroécologiques, aujourd'hui reconnus comme pouvant offrir des réponses crédibles sur les plans humains, agricoles et écologiques tout en rémunérant les producteurs. Communément définie comme "l'emploi de principes et de concepts écologiques pour étudier, concevoir et gérer des agroécosystèmes durables" l'agroécologie regroupe un ensemble de pratiques agricoles, responsables et durables qui minimise les intrants chimiques, valorise les ressources naturelles et s'appuie sur des connaissances locales et scientifiques. En favorisant la diversité végétale et animale, et en stimulant les synergies entre différentes plantes et espèces, elle maximise la résilience des agroécosystèmes, tout en préservant les ressources naturelles du milieu et en atténuant les effets du changement climatique.

CPF

La demi-lune est une technique essentiellement utilisée pour cultiver sur des terres fortement dégradées. Elle consiste à creuser des trous en forme de demi-lune pour y planter les cultures. La terre sortie lors du creusement permet de former un bourrelet protecteur (à gauche). La technique du cordon pierreux est essentiellement utilisée pour diminuer les dégâts des eaux de pluie sur le sol. Elle consiste à réaliser une structure linéaire constituée d'un empilement de pierres (à droite).

Convaincue de la pertinence de ce modèle, la Confédération Paysanne du Faso s'engage depuis près de cinq ans dans la promotion de ces pratiques auprès de ses membres. Cependant, différents blocages de nature technique, sociale ou encore structurelle freinent l'adoption de l'agroécologie par les paysans et paysannes, et avoir une compréhension fine de ces déterminants est indispensable pour encourager leur assimilation et leur inscription dans le temps des exploitations familiales (EF). Quels sont-ils ?

Facteurs sociaux et économiques

Il apparaît que l'âge des producteurs et des productrices est un facteur déterminant, à la fois pour des raisons de pénibilité du travail (les pratiques comme par exemple les demi-lunes ou le zai étant à la fois chronophages et difficiles) que pour des raisons de scepticisme face à l'innovation. On fait souvent rimer âge, expérience et donc meilleures aptitudes, pourtant les chefs de ménage les plus âgés sont moins enclins à pratiquer l'agroécologie, excepté lorsque le nombre d'actifs sur l'exploitation est élevé. Mais l'on observe aujourd'hui une pénurie de main-d'œuvre dans les EF, due notamment au désintérêt de la jeunesse pour ce secteur. Le niveau d'équipement des ménages est

aussi un facteur important, le matériel agricole (charrue, charrette, botteleuse, magasin de stockage de fourrage) facilitant l'adoption d'un plus large éventail de pratiques. L'ensemble des facteurs économiques, sont d'ailleurs liés entre eux : certains aménagements étant relativement coûteux (les diguettes en cordons pierreux coûtent par exemple 115 000 FCFA / ha (hors main-d'œuvre) et les digues filtrantes 180 000 FCFA / ha également sans la main-d'œuvre), ils restent inaccessibles pour la plupart des ménages. Pour cette raison, l'adoption plus massive de pratiques agroforestières, moins coûteuses chez les ménages ruraux les plus modestes serait plus pertinente et pour cela, l'accès à des formations et à l'information sont indispensables (p. 44). En bout de chaîne de production vient la contrainte du marché : l'absence d'une demande rémunératrice de produits labellisés AE reste aujourd'hui un des principaux obstacles.

Freins géographiques et fonciers

La distance moyenne des champs au domicile constitue un autre paramètre clé. L'éloignement freinant l'adoption de pratiques agroécologiques comme l'utilisation de la fumure organique, souvent produite autour du domicile puis transportée sur l'exploitation. L'absence de moyens de transport constitue ici un frein. Dans le contexte d'insécurité que traverse le Burkina Faso, cet éloignement physique des champs entraîne parfois leur abandon, notamment dans les zones les plus touchées. Par ailleurs, le manque de sécurité foncière amène certains paysans ou paysannes (p. 35) à ne pas investir dans la réalisation des techniques de conservation des eaux, de restauration des sols et de plantation d'arbres légumineuses, car ces derniers n'ont pas l'assurance d'exploiter la terre sur une longue période.

Compétences techniques et perceptions

Évidemment, plus les producteurs maîtrisent les pratiques, dans leur diversité et leur technicité, plus il est à la fois simple pour eux de les mettre en œuvre, mais aussi d'en faire la promotion. La CPF a observé durant ses enquêtes que de nombreux producteurs et productrices engagés en agroécologie n'avaient pourtant jamais reçu d'accompagnement technique. Les compétences acquises de façon empirique et via la transmission par les pairs avec mise en place de paysans formateurs endogènes sont donc un médium important de diffusion de l'agroécologie. La perception de la qualité sanitaire des aliments est aussi un critère favorisant l'adoption de pratiques AE par les ménages ruraux, tout comme les consommateurs avertis sont plus enclins à se tourner vers ce type de produits. Cependant, il y a un manque de sensibilisation généralisée sur la dangerosité des pesticides, dont une partie est illicite et/ou mal utilisée. Il est donc primordial de diffuser l'information sur ces questions de santé et de qualité nutritionnelle des produits (radio, services techniques, organisation de réunions villageoises, télévision…).

La diffusion par le bas des pratiques et techniques agroécologiques permet de stimuler l'adoption des pratiques, via des sessions de formation, un ancrage concret dans le maillage territorial, des partages d'expériences. Ici un groupe d'enseignants en formation dans le département de Nagréongo au Burkina Faso.

CPF

Comment stimuler l'adoption de pratiques agroécologiques ?

Dépasser ces résistances et mieux vulgariser les pratiques AE : ces enjeux sont saisis par la communauté des acteurs du développement rural ouest-africains, notamment les organisations de producteurs ou les réseaux assurant des missions de plaidoyer à l'échelle nationale ou régionale (au Burkina Faso par exemple la Coalition nationale de gestion durable des terres, ou à l'échelle régionale l'Alliance en agroécologie pour l'Afrique de l'Ouest, pilotée par le ROPPA).

Certains freins structurels demeurent très problématiques, au premier rang desquels le financement, les acteurs du secteur ne proposant pas de services adaptés au temps long et au risque associé à l'activité agricole en général. Renforcer le dialogue auprès d'acteurs moins "classiques", comme les incubateurs ou les investisseurs d'impact engagés dans la promotion de l'écosystème entrepreneurial est une piste qu'il faut donc investir. L'État pourrait soutenir la dynamique en subventionnant les bio-intrants et en réduisant les subventions vers l'agriculture conventionnelle, en formant les agents d'État à l'AE, en introduisant les principes AE dans les curricula des écoles.

De leur côté, les acteurs de terrain comme les organisations professionnelles agricoles pourraient prioritairement s'attacher à, d'une part encourager la mutualisation des investissements (notamment l'acquisition collective d'équipements agricoles avec par exemple des prestations de service moyennant une rémunération à "prix étudié") et d'autre part à réinvestir massivement sur la question de la vulgarisation et l'encadrement de proximité. À ce titre, la CPF mise notamment sur la formation de formateurs endogènes : l'apprentissage par les pairs et la diffusion "par le bas" des pratiques agroécologiques, en s'appuyant sur des producteurs pilotes.

L'agroécologie, de par la diversité des pratiques et techniques qu'elle propose, ne peut pas être adoptée de façon uniforme à l'ensemble des filières, des territoires et des types de producteurs. Les opportunités offertes, en termes de rémunération, de productivité, de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de préservation environnementale sont solides, tout comme malheureusement les freins et les blocages. L'alignement des acteurs à même de porter à un niveau politique les évidences de terrain est une urgence. ■

Solange Ouattara

Chargée de projet à la Confédération Paysanne du Faso

EN SAVOIR PLUS :

Les analyses présentées dans cet article se basent sur les résultats d'une étude d'ampleur menée dans le cadre du Projet d'Intensification et de Vulgarisation des pratiques Agro-écologiques dans les régions du Plateau-Central et du Centre-Ouest au Burkina Faso (PIVA/BF).

L'agroforesterie cacaoyère en Côte d'Ivoire : **entre volonté de passer à l'échelle et perceptions paysannes mitigées**

La Côte d'Ivoire (RCI), premier producteur de cacao au monde, est confrontée à une réduction massive de sa couverture forestière. En cause notamment, la culture cacaoyère, principal pilier économique du pays. Néanmoins, de nombreuses initiatives publiques, privées et d'ONG visent à accompagner le passage à l'échelle de modèles de cacaoculture durable déjà testés sur le terrain tout en œuvrant pour la préservation et la restauration des dernières forêts de Côte d'Ivoire.

En soixante ans, la RCI aurait perdu près de 80 % de ses forêts, dont 60 % les vingt-cinq dernières années (p. 11). Un constat si alarmant que les systèmes de culture et de production s'engagent progressivement vers des systèmes qualifiés de "post-forestier". En outre, l'avenir de la filière cacao est soumis à de nombreux enjeux, parmi lesquels les faibles revenus des producteurs, la maîtrise du marché, la raréfaction du foncier ou encore la courte durée de vie commerciale des plantations, souvent réalisées en quasi-monoculture. À cela s'ajoutent des enjeux de durabilité et de déforestation, contraignant le système actuel à se transformer pour assurer sa pérennité.

L'agroforesterie, porteuse de solutions ?

Afin de répondre à ces défis, plusieurs acteurs publics, privés (chocolatiers) et ONG d'appui au monde rural préconisent la promotion de pratiques agroforestières. L'agroforesterie est définie par le Centre international de recherche en agroforesterie comme "l'intégration volontaire d'arbres dans les paysages agricoles, selon un arrangement spatial ou une séquence temporelle quelconque, pour obtenir des avantages des interactions et écologiques et économiques entre ces différentes composantes". Différentes typologies existent, avec des densités d'arbres d'ombrage plus ou moins élevées. La culture du cacao "sous ombrage" a des bénéfices certains à long terme en rendant les productions plus résilientes à la sécheresse et aux effets du réchauffement climatique. Par ailleurs, les rendements peuvent être tout aussi élevés dans certains systèmes agroforestiers à haute biodiversité que dans la production des plantations "de plein soleil" (en monoculture de cacao) tels qu'ils sont pratiqués aujourd'hui et en voie d'épuisement. Des indications montrent que les systèmes agroforestiers cacaoyers peuvent avoir des performances économiques globales comparables voire meilleures (deux à six fois plus de revenus nets) que les systèmes conventionnels en plein soleil. Dans ces derniers en effet, l'essentiel du revenu provient des fèves de cacao.

Les perceptions paysannes

Si les sécheresses récurrentes (par exemple autour de 2015) ont permis d'éveiller les consciences en Afrique de l'Ouest sur la nécessité de faire évoluer les pratiques cacaoyères actuelles, les paysans n'ont pas attendu ces dernières années pour mettre en place l'agroforesterie sur leurs terres. En effet, les paysans ont hérité de savoir-faire traditionnels sur les agroforêts à base de cacaoyers et reproduisent souvent les agroforêts de leurs parents ou grands-parents. Avant même l'époque coloniale, les populations rurales ivoiriennes connaissaient l'agroforesterie comme une des méthodes de valorisation optimale de leurs espaces agricoles et des forêts, notamment en termes de gestion des risques. Néanmoins, les pratiques dites "de plein soleil" ont progressivement été promues par la vulgarisation agricole officielle en Côte d'Ivoire, comme au Ghana (voir le Grain de sel n° 78). La réduction de l'ombrage permet en effet de maximiser à court terme la production des cacaoyers mais les arbres et les sols peuvent vite s'épuiser car les arbres deviennent plus sensibles aux attaques d'insectes, passent plus rapidement le plateau commercial (période durant laquelle la production est la plus élevée) et rentrent plus vite en phase de déclin. Quant aux sols, la fertilité exportée via la production cacaoyère est rarement compensée par des engrais tandis que le taux de matière organique baisse plus rapidement. Cette situation a pu pousser le planteur à défricher de nouveaux espaces plus fertiles pour planter de nouveaux arbres productifs.

De nos jours, dans les différentes zones de production, les paysans ont des avis mitigés

Un système agroforestier tropical

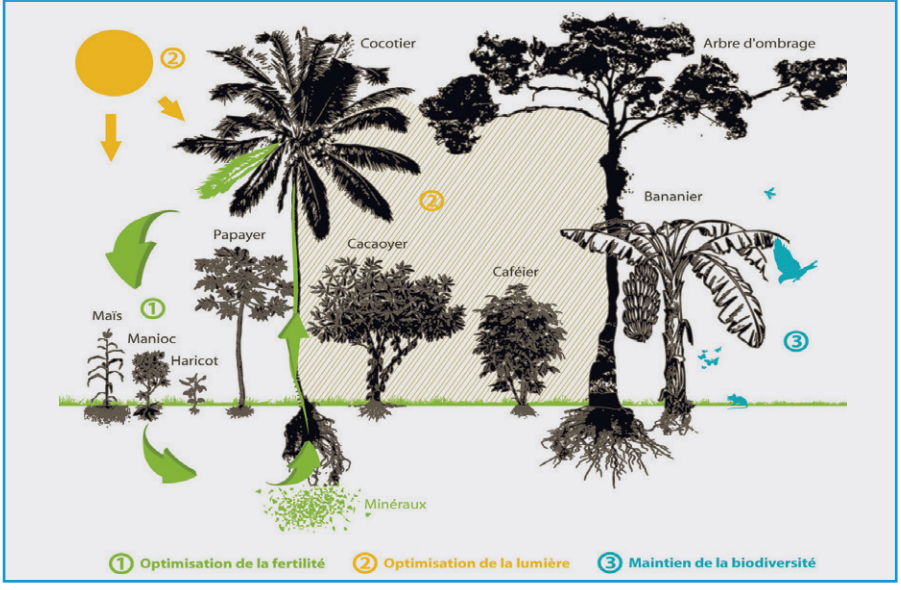

Ethiquable

concernant la mise en place de l'agroforesterie. Selon une étude, trois types de perceptions paysannes se dégagent. Une minorité de producteurs reconnaît la nécessité de laisser des arbres dans les plantations. Pour eux, l'ombre permet d'atténuer les attaques d'insectes ravageurs ce qui favorise la floraison et le poids des fèves mais les conditions climatiques sont un problème majeur car elles provoquent de véritables dommages. Pour la majorité des producteurs, les champs agroforestiers permettent de maximiser et de diversifier la production du fait de l'utilité économique des espèces introduites. Ainsi, le recours à des pratiques agroforestières que ce soit le système complexe comme simple, est motivé par l'utilité des espèces. Une autre minorité voit dans l'agroforesterie une limite à la production efficace de cacao. Selon eux, l'ombrage entraîne une compétition à la lumière pour les cacaoyers, favorise le développement de maladies et donc une baisse de leur production.

Une approche multi-factorielle primordiale

Si les avantages de l'agroforesterie ne sont aujourd'hui plus à prouver au plan agronomique et économique, l'enjeu est de savoir comment la déployer à plus grande échelle. En effet, le travail de développement de l'agroforesterie passe nécessairement par la création de conditions favorables à ce déploiement. Or, les approches classiques sont souvent lacunaires car non intégrées, limitées à de rares pilotes sans mécanisme de dissémination et manquant d'une analyse des besoins des agriculteurs en termes de choix des essences à planter ou des barrières existantes (sécurité de l'accès au foncier, propriétés de l'arbre par exemple). Les formations et soutiens financiers à l'agroforesterie se multiplient mais ne suffisent pas pour assurer la pérennité des plantations. En effet, selon la chercheure Elsa Sanial, la survie des arbres distribués lors des campagnes de reboisement agroforestier dans le pays serait inférieure à 2 %.

Associer des arbres aux cacaoyers permet de maintenir un habitat arboré et des corridors écologiques, d'améliorer la fertilité des sols, de contrôler l'érosion. La fourniture de revenus plus diversifiés peut également réduire la pression sur d'autres espaces.

AADO Média

Le développement de l'agroforesterie en Côte d'Ivoire doit donc passer par une approche multifactorielle, avec entre autres : l'amélioration de la sécurité de l'accès au foncier et de la propriété des arbres plantés, l'inclusion des producteurs dans les choix techniques, la mise en perspective dans différentes approches paysages selon les régions avec une gestion harmonieuse des terroirs, une meilleure rémunération des producteurs pour permettre l'épargne et l'investissement futurs, l'accompagnement de l'agriculteur dans la transition agroécologique et agroforestière par le biais de formations et d'accès aux financements. L'approche multifactorielle des défis de la filière cacao est donc primordiale afin d'atteindre les objectifs de développement durable.

La nécessité de travailler ensemble

Afin de mettre fin à la déforestation liée au cacao, la Côte d'Ivoire a décidé d'adopter l'ICF (Initiatives Cacao & Forêts) en 2017, une plateforme de partenariat public-privé, entre les gouvernements ivoiriens, ghanéens et l'industrie du cacao et du chocolat. De nombreux programmes de restauration des vieux vergers notamment par l'agroforesterie existent et sont soutenus par des organismes tels que la FAO, la Banque Mondiale, l'Union européenne, etc. et mis en œuvre par les ONG ou les services techniques. Mais entre 2019 et 2020, la Côte d'Ivoire a encore perdu 2 % de sa forêt primaire à cause de l'expansion des parcelles de cacaoyers, celle-ci tombant à 9 % de sa masse terrestre, alors qu'elle était de 15 % en 1986.

En 2019, le pays s'est doté d'une nouvelle stratégie nationale de protection et de restauration des forêts visant à mieux conserver les forêts résiduelles, à restaurer les espaces dégradés et à promouvoir l'agroforesterie. De nombreux acteurs publics en charge des secteurs agricole, forestier et environnemental s'accordent à dire qu'il y a une fenêtre d'opportunité et une convergence des stratégies pouvant permettre à la fois la préservation des forêts et la transition de la cacaoculture vers des pratiques plus durables et rémunératrices. Plus récemment, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont soutenu l'élaboration d'une norme africaine pour le cacao durable. En outre, des assises pour élaborer un cahier des charges sur l'agroforesterie cacaoyère ont eu lieu en 2022 en Côte d'Ivoire. Pour la mise en pratique de toutes ces initiatives, il est nécessaire voire indispensable de coordonner les efforts et de mieux travailler les synergies. ■

Le Cocoa & Forest Knowledge Exchange

Depuis 2021, le programme Cocoa & Forest Knowledge Exchange, porté par Kinomé, Alisos et soutenu par Banque Mondiale s'attache à promouvoir la production d'un cacao durable en Amérique Latine et en Afrique de l'Ouest. Les acteurs des deux continents et de tous les niveaux de la filière partagent leurs expériences et co-construisent des solutions concrètes pour transformer l'ensemble de la chaîne de valeur. De ces échanges, Kinomé a produit un guide agrémenté de vidéos et d'études de cas, documentant les bonnes pratiques et les leviers de réussite. Un simulateur agroforesterie à destination des projets cacaoyers ivoirien a également été développé comme outil d'aide à la décision.
https://bit.ly/3z9dOzQ

Yohann Fare

Chargé de programme Chaînes de valeur durables et impacts sociaux, Kinomé

Lucas Blanchard

Ingénieur agronome. Cofondateur de l'ONG Women For The Earth, qui œuvre pour le développement de l'approche du genre dans l'agroforesterie en Côte d'Ivoire.

EN SAVOIR PLUS :

Vroh, B.T.A., Abrou, N.E.J., Gone Bi, Z.B., Adou Yao, C.Y. (2019). Système agroforestier à cacaoyers en Côte d'Ivoire : connaissances existantes et besoins de recherche pour une production durable. *Revue Marocaine des Sciences Agronomiques et Vétérinaires*. Volume 7 (1) – Mars 2019.

Baskett N. (2021). *Durabilité et déforestation dans l'industrie du cacao*. Bartalks.

Bibliothèque numérique du Niger

Au Niger, on observe que la filière maraîchage se trouve dans des impasses techniques liées à l'augmentation régulière de l'utilisation des pesticides, du nombre de traitements, l'augmentation des dégâts des ravageurs, l'apparition de résistance, l'abandon de certaines cultures... Ici un groupe de brigadiers phytosanitaires.

Modèle agricole et modèle de conseil agricole en Afrique de l'Ouest : **pour une double rupture**

Où en est l'agroécologie en Afrique de l'Ouest ? Quels sont les besoins de transitions agroécologiques ? Où en est le conseil agricole et comment accompagne-t-il ces transitions ? Cet article se base sur une étude réalisée au Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée et Niger et conduite par le consortium ACOTAF.

La production agricole augmente en Afrique de l'Ouest. Par exemple au Bénin, en 20 ans, la production de coton a été multipliée par 3, celle de maïs par 2, celle de soja par 60. L'augmentation de production des cultures pluviales mil et sorgho est le fruit d'une extension des surfaces cultivées alors que les rendements évoluent peu et que l'utilisation d'engrais est quasi-inexistante. La jachère a quasiment disparu, les réserves de terres cultivables sont épuisées, les forêts et les espaces pastoraux s'amenuisent. À l'inverse on observe sur le coton, le riz, le maraîchage, les fruits (dans une certaine mesure) et le maïs une intensification en herbicides (notamment glyphosate et paraquat pourtant interdit), en insecticides, en engrais minéraux et en semences améliorées.

Ces pratiques (suppression de la jachère, défriche, intensification en intrants chimiques) qui ont des avantages immédiats en termes de travail, de productivité et de revenus, ont des impacts négatifs à moyen et long termes désormais bien établis par la science : baisse de la fertilité des sols, recrudescence des adventices, prolifération des déprédateurs et disparition des insectes auxiliaires des cultures, réduction de la vie des sols, perte de biodiversité, pollution des eaux et des aliments, risques accrus de maladies chez les paysan·nes et les consommateur·trices, conflits accrus entre agriculteur·rices et éleveur·ses, etc.

Des enjeux très contrastés selon les filières

Selon les filières et les situations agricoles locales, les enjeux de transitions sont très différents. L'étude analysant 13 filières a mis en avant quatre grandes situations. Premièrement, des systèmes agroécologiques (AE) ou quasi-AE qui satisfont la majorité des principes de l'agroécologie, comme le pastoralisme, l'aviculture traditionnelle extensive, des systèmes de crue/décrue, etc. L'enjeu de transition AE pour ces systèmes menacés est leur sécurisation. Deuxièmement, des systèmes qui ont amorcé des transitions AE sur certains principes, comme le coton bio, le cacao durable, le soja et l'anacarde (diffusion souvent spontanée de paysan à paysan), certains ateliers bovin lait ou quelques périmètres maraîchers. Pour ces systèmes, l'enjeu de transition est la consolidation et l'expansion de ces systèmes. Troisièmement, des systèmes intensifs en intrants de synthèse comme le riz, le coton, le maraîchage, le cacao, l'élevage intensif (volaille, embouche). Certains de ces systèmes (maraîchage, coton, riz) sont dans des impasses techniques : rendements décroissants, augmentation du nombre de traitements, baisse de revenus, abandon de certaines cultures, etc. L'enjeu est ici la transformation de ces systèmes sans réduire la production ou, le cas échéant en trouvant des externalités positives qui atténuent les pertes, fréquentes au début de la transition. Quatrièmement, les systèmes extensifs en intrants comme les systèmes pluviaux à céréales/légumineuses ou le manioc, qui font face à des crises de fertilité des sols et qui sont en crise agraire. L'enjeu de transition est celui de la gestion de la fertilité au travers de pratiques de gestion durable des terres (GDT) et d'introduction de microdoses d'engrais, donc une combinaison agroécologie- engrais (p. 46). Cependant sortir de cette crise suppose aussi des transformations bien plus importantes et urgentes en lien avec les questions de gouvernance locale, d'accès aux services de base, d'équité, de sécurité, etc.

L'agroécologie, sous forme de pratiques isolées (gestion durable des terres) ou de systèmes de production (pastoralisme, parcs agroforestiers) ou de systèmes (ex. pastoralisme, parcs agroforestiers) est bien présente en Afrique de l'Ouest. Pourtant elle est

absente des documents de politiques agricoles des 5 pays, hormis au Burkina Faso. Elle prend aussi la forme d'un mouvement social émergent (surtout au Burkina Faso), porté par des organisations paysannes (OP) et des ONG.

L'étude souligne que les besoins de transitions sont différents selon les filières et les territoires et que l'agroécologie ne saurait être un dogme appliqué uniformément. Certaines pratiques endogènes assimilables à l'agroécologie méritent d'être mieux valorisées. Il n'est pas sûr que les concepts "d'agriculture durable" et "d'agriculture intelligente face au climat" très en vogue dans les cinq pays soient suffisants pour relever les défis des agricultures ouest africaines. Des changements "transformationnels" (à savoir les deux derniers niveaux 4 et 5 de transition des systèmes alimentaires selon Stephen Gliessman) sont également nécessaires.

Enfin ces situations de crises agraires et d'impasses sociotechniques sont aggravées par la faible création de valeur le long des filières et les changements climatiques, les températures dans la région augmentant à un rythme 1,5 fois supérieur à la moyenne mondiale.

L'angle mort des principes sociaux et organisationnels de l'agroécologie

Passant en revue les treize principes de l'agroécologie du HLPE (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition), l'étude révèle que l'enjeu prioritaire et commun à presque toutes les filières végétales est celui de la santé des sols. Cet enjeu est assez bien identifié par les parties prenantes du secteur agricole (paysan·nes, administrations, OP, systèmes nationaux de recherche agricole, ONG, etc.). À l'inverse certains principes sont grandement négligés : il s'agit des principes de co-création de connaissances, d'équité, de gouvernance, de participation, de valeurs sociales et de régimes alimentaires. Les dispositifs de conseil sont ainsi plus sensibles aux principes techniques de l'agroécologie (recyclage, santé du sol, biodiversité, gestion de l'eau, synergies) qu'aux principes économiques, organisationnels ou d'équité.
L'étude met en évidence que les Systèmes Nationaux de Conseil Agricole (SNCA) des

LES DISPOSITIFS DE CONSEIL RESTENT FORMATÉS PAR LE MODÈLE DE RÉVOLUTION VERTE

5 pays accompagnent mal les nécessaires transitions AE. Des contraintes macro (politiques publiques), méso (fonctions support des SNCA, dispositifs de conseil et territoires) et micro (paysans et consommateurs) sont identifiées.

Sur le terrain, il ne semble pas y avoir de différences notables entre les démarches de conseil en agriculture conventionnelle et celles en agroécologie. La vulgarisation technique de thèmes isolés à l'échelle de la parcelle ou du troupeau reste la norme partout. Plusieurs causes à cela : tout d'abord, depuis au moins deux décennies, le conseil agricole est sous-financé dans les cinq pays, sa relance reste un impératif. D'autre part, les dispositifs de conseil restent formatés par le modèle de Révolution verte avec des postures top-down d'encadreurs/vulgarisateurs/prescripteurs de solutions techniques simples et non d'animateur/conseiller. En miroir se pose aussi le problème du trop faible empowerment des paysan·nes peu habitué·e.s à ce que leurs savoirs, savoir-faire et innovations soient reconnus et valorisés. Enfin, malgré des expériences en agroécologie dans les cinq pays, on déplore une insuffisance de références locales adaptées aux contextes.

OP et ONG plus sensibles aux enjeux agroécologiques

L'étude révèle que les dispositifs des OP et des ONG sont les plus sensibles à l'agroécologie (bien que des OP promeuvent aussi des modèles de production conventionnelle et fournissent aussi des produits interdits). À quelques exceptions près, les dispositifs privés de conseil agricole, liés à des entreprises commerciales de l'amont ou de l'aval des filières, ne sont pas encore sensibles à l'agroécologie et sont porteurs de modèles d'agriculture conventionnelle. Les structures publiques sont souvent en position intermédiaire et adoptent une approche duale de promotion de l'agriculture conventionnelle et de pratiques plus durables. Cependant, même les dispositifs de conseil les plus sensibles à l'agroécologie peinent à la promouvoir. Il existe des lacunes liées au déficit de références locales, des faibles capacités des conseillers agricoles et des relations erratiques avec les autres acteurs (recherche, formation, etc.).

Un nouveau paradigme nécessaire

Les transitions AE supposent de dépasser certaines contraintes majeures (p. 40) : main-d'œuvre, politiques commerciales, gouvernance, etc. Les accompagner suppose aussi des ruptures en termes de conseil agricole et le renouvellement de ses paradigmes, postures, contenus, méthodes et outils : rompre avec la démarche de vulgarisation technique de thèmes isolés à la parcelle ou au troupeau en travaillant à un niveau plus élevé (ferme, écosystème, territoire, filière) et en favorisant la cocréation de connaissances, en valorisant les savoirs, savoir-faire et les innovations paysannes. Mieux et surtout plus cibler les femmes qui sont souvent les actrices majeures de l'agroécologie (voir *Grain de sel* n° 80). Prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes pour assurer leur engagement effectif et durable. Permettre un véritable empowerment des paysan·nes depuis le terrain jusqu'aux instances nationales de concertation et de gouvernance du conseil agricole. Renforcer en priorité les dispositifs de conseil les plus sensibles à l'agroécologie et garantir la neutralité du conseil agricole alors qu'il est souvent lié à des intérêts commerciaux court terme. Capitaliser les expériences et le conseil existants en agroécologie afin de produire des référentiels locaux et d'alimenter les apprentissages. La décentralisation effective des systèmes de conseil agricole et la reconnaissance par les décideurs que plusieurs modèles de développement agricole durable peuvent coexister sont essentielles. ■

Cet article a été rédigé par les membres du consortium ACOTAF

ACOTAF – Renforcer le conseil agricole pour accompagner les transitions agroécologiques des agricultures familiales en Afrique sub-saharienne - est un projet financé par le Ministère (français) de l'Europe et des Affaires Étrangères. Il est mis en œuvre par un consortium réunissant le CIRAD, l'IRAM, Inter-réseaux Développement rural et le RESCAR-AOC. L'étude met en évidence un agenda de recherche-action pour réaliser ces ruptures - en les contextualisant - et pour "agroécologiser" le conseil agricole.

EN SAVOIR PLUS :

Découvrir le cycle thématique Conseil d'Inter-réseaux : https://bit.ly/3BCINFF

La définition de l'agroécologie selon ses 13 principes (HLPE / CSAM, 2019) : https://bit.ly/3fZBjog

La notion de système national de conseil Agricole SNCA (Rigourd et Dugué, 2019,) : https://bit.ly/3rJ6J4L

Les 5 niveaux de changements de Steve Gliessman : https://bit.ly/3fPK2cp

Transition agroécologique et intrants de synthèse : les défis de la fertilisation et des pesticides

Qu'entend-on par "intrants de synthèse" et quelles sont leurs logiques d'utilisation ? Pourquoi la question des intrants est-elle centrale dans la dynamique de transition agroécologique ? Quelles tendances observe-t-on en Afrique sub-saharienne ? Quelles contradictions émergent dans les discours et le positionnement des acteurs ?

En agriculture, le terme "intrant" recouvre une grande diversité de produits, avec les logiques d'utilisation et de besoins très différents : on y retrouve l'ensemble des éléments qui entrent dans le processus productif, y compris les semences. En ce qui concerne les intrants dits "chimiques", ils peuvent être naturels ou de synthèse, organiques ou minéraux. L'expression "intrant de synthèse" prête à confusion : elle renvoie à un processus de synthèse résultant d'un processus industriel, mais certains engrais chimiques peuvent tout à fait être naturels, certains phosphates par exemple. On en trouve trois grandes catégories : les pesticides, les fertilisants et les biostimulants. Les deux premiers sont plus particulièrement au cœur des débats, notamment en Afrique de l'Ouest, et ce pour deux raisons. D'une part, on constate une forte croissance de l'usage des pesticides (insecticides, herbicides, fongicides) dont on connaît les graves effets sur la santé publique et la dégradation des écosystèmes. D'autre part, au regard des défis de l'augmentation des rendements agricoles pour la sécurité alimentaire, le recours aux engrais est généralement considéré comme insuffisant.

Transition agroécologique et intrants : quels liens ?

La transition agroécologique (AE), c'est aller vers des modes de production utilisant le moins possible d'intrants d'origine industrielle. Cela vaut pour la fertilisation comme pour le contrôle des ravageurs et des adventices qui doivent reposer au maximum sur des processus biologiques naturels. Il y a aussi l'objectif de rendre les agriculteurs moins dépendants des fournisseurs d'intrants industriels et qu'ils puissent compter au maximum sur des ressources locales. Toutefois, pour remplacer ces intrants industriels par des produits "naturels", de nombreux paramètres doivent être pris en compte, de la parcelle (association des espèces et des variétés, rotation des cultures) à l'exploitation agricole et au paysage (taille des parcelles, refuges pour l'entomofaune, etc.).

Processus biologiques : quèsaco ?

Illustrons un processus biologique sur lequel les agriculteurs peuvent s'appuyer dans une logique de transition AE. Pour la fertilisation, plutôt que de faire appel à un apport extérieur sous forme d'engrais minéral, on va essayer de restituer au maximum la fertilité au sol sous forme de matière organique (MO), avec par exemple le fumier des animaux. La MO constitue un réservoir d'éléments minéraux, une sorte d'éponge dans laquelle serait absorbée une grande quantité d'eau comportant elle-même les éléments minéraux. On va essayer également de mettre en place des processus permettant aux plantes d'aller chercher des éléments minéraux dans les couches profondes du sol, grâce aux racines des arbres. En agroforesterie, l'intérêt de certains arbres est qu'avec leurs racines plus profondes que celle des cultures, ils vont aller puiser en profondeur des éléments minéraux qui vont se trouver dans la matière vivante : feuilles, tronc, branches. Lorsque cette matière organique tombe au sol, elle va se décomposer, et ainsi libérer à son tour ces éléments minéraux nécessaires aux cultures.

Herbicides : comprendre les risques, reconnaître les tenants de la demande

Prenons le cas des herbicides, c'est-à-dire les produits chimiques qui permettent de lutter contre les mauvaises herbes. Celles-ci concurrencent les plantes cultivées du point de vue de l'eau, de la lumière mais aussi en pompant dans le sol les éléments minéraux. De ce point de vue, les herbicides répondent à un des soucis majeurs des agriculteurs d'Afrique sub-saharienne car le contrôle des adventices (la préparation des champs, les sarclages) est extrêmement chronophage et pénible, réalisé avec des outils manuels. C'est pourquoi l'utilisation des produits à base de glyphosate et de produits dérivés explose en Afrique. On ne peut pas d'un revers de main condamner l'utilisation des herbicides. Il faut donc aider les agriculteurs à s'équiper en meilleur outillage, à avoir accès à la traction animale, à des outils plus puissants pour lutter contre les mauvaises herbes. Il faut aussi encourager les associations et les rotations de cultures. Au fond, l'idée n'est pas ici de remplacer un produit chimique par un produit naturel, mais de faire en sorte que les producteurs aient de moins en moins besoin de ces produits chimiques grâce à la mise en place de pratiques agricoles différentes et en facilitant leur équipement. Sinon c'est peine perdue : il faut avoir vécu ces corvées pour se rendre compte qu'il ne suffira pas de dire que ces produits sont dangereux et toxiques pour limiter leur usage car ils sont aussi très pratiques. Dans le cas des femmes rurales, le désherbage représente des centaines d'heures à sarcler sous quarante degrés avec parfois un enfant dans le dos, il faut pouvoir soulager ce travail et pas simplement condamner les herbicides. Dépasser une condamnation un peu primaire des intrants de synthèse est nécessaire pour se poser les questions suivantes : quel est leur rôle dans les systèmes agricoles ? Comment réfléchir avec les agriculteurs sur les façons d'en utiliser moins ou de réussir à s'en passer complètement ?

Pollutions et risques sanitaires

Sur la question des risques de pollution et des risques sanitaires, il faut également distinguer les engrais des pesticides. En Afrique de l'Ouest et du Centre aujourd'hui, les engrais ne constituent pas une grande menace pour la santé des sols et des hommes. C'est bien plus grave pour les pes-

ticides, notamment parce que l'utilisation des herbicides et des insecticides a explosé ces dernières années, sous la pression de tous les systèmes agroalimentaires et des gouvernements, mais aussi du fait de la pénibilité du travail manuel. Ces produits sont épandus sans aucune précaution ni aucun équipement de protection dans des conditions très graves, que ce soit en termes de santé humaine ou de contamination des écosystèmes.

Alternative aux engrais chimiques

Concernant les engrais chimiques, la production agricole ne peut pas se passer de mécanismes de reproduction de la fertilité. En effet, à chaque récolte, une partie des éléments minéraux absorbés par les cultures quitte le champ, il faut donc un mécanisme qui puisse équilibrer le bilan minéral de la parcelle. Plusieurs solutions s'offrent alors. Soit ce mécanisme repose intégralement sur des apports extérieurs d'engrais chimiques, soit il repose en partie sur la restitution de la matière organique, à travers l'association agriculture-élevage, l'agroforesterie ou des cultures fertilisantes. Ce remplacement partiel ne peut se faire que progressivement.

De tout temps, et bien avant l'arrivée de la chimie, les agriculteurs ont inventé des mécanismes de reproduction de la fertilité, plus ou moins efficaces. Par exemple, dans les régions où on cultivait les terres après la crue d'un fleuve, comme dans les vallées du Niger et du Sénégal, ce sont les sédiments apportés par la crue chaque année qui permettaient de reconstituer la fertilité des sols. Cela marchait très bien dans un contexte où les rendements étaient faibles : il y avait assez peu de consommation d'éléments minéraux liés aux récoltes, c'était compensé de façon assez efficace par la crue.

Autre exemple, lorsque vous avez un élevage bovin associé aux cultures, les bêtes pâturent sur des espaces de parcours. Récupérer leurs déjections et les concentrer sur les terres cultivées permet d'équilibrer la fertilité de ces parcelles sans apport extérieur. Ceci à condition que le bétail ait des surfaces de pâturage suffisamment grandes pour se nourrir et que l'utilisation du fumier soit faisable (récupération, transport, stockage éventuel).

Plus les rendements augmentent, plus les exigences en termes de reproduction de la fertilité augmentent : il faut donc des mécanismes de plus en plus performants. C'est d'autant plus difficile à mesure que l'espace se restreint, que les pâturages se réduisent, etc. Vu les défis actuels, je ne pense pas qu'il faille avoir comme objectif une transition AE qui se passerait totalement des engrais minéraux : une petite dose peut très bien favoriser un processus de production de biomasse, et donc favoriser le stockage du carbone par les sols qui permettra à son tour le stockage d'éléments minéraux. Ce n'est pas "tout ou rien", une utilisation astucieuse de ces engrais chimiques peut très bien accompagner un processus vertueux de transition AE.

Alternatives aux pesticides, d'autres enjeux

Sur les pesticides, c'est très différent. Car si une molécule est dangereuse pour l'environnement ou la santé humaine, la première idée va être de remplacer les molécules en cause par d'autres molécules. Le cas du glyphosate est très parlant. Des organisations agricoles soulignent qu'elles ne peuvent plus s'en passer et qu'aucune molécule n'est aussi efficace. De l'autre côté, les partisans de l'arrêt du glyphosate disent qu'il faut transformer en profondeur les systèmes de production, développer des façons de produire qui puissent se passer de glyphosate, et non le remplacer, ce qui est évidemment plus compliqué.

Il existe aujourd'hui des alternatives aux insecticides, le Neem par exemple. Il y a déjà des entreprises en Afrique de l'Ouest, au Sénégal et au Burkina Faso notamment, qui fabriquent de l'huile et des dérivés à des fins agricoles. Ça commence à dépasser le stade de la décoction à domicile.

Pour ce qui est des insectes et des champignons, moins les cultures sont diversifiées et plus elles sont répétées souvent au même endroit, plus les conditions seront favorables à leur prolifération.
Inversement, plus on diversifie, plus on met en place des rotations longues, plus on complique la vie des parasites et des maladies. Les agriculteurs font preuve d'une grande ingéniosité et mettent en place des solutions, des produits mais aussi des plantes alliées, qui les éloignent. C'est le système agricole tout entier qu'il faut donc repenser pour essayer d'avoir moins besoin d'utiliser toutes ces gammes de produits.

Sur les herbicides malheureusement, on n'entend pas parler de produit alternatif, mais plutôt d'outils qui soient plus efficaces et qui soulagent le travail notamment celui des femmes.

Comparatif de consommation d'engrais entre L'UE et l'Afrique Sub-Saharienne sur la période 1966-2020
(en kilogrammes par hectare de terres arables)

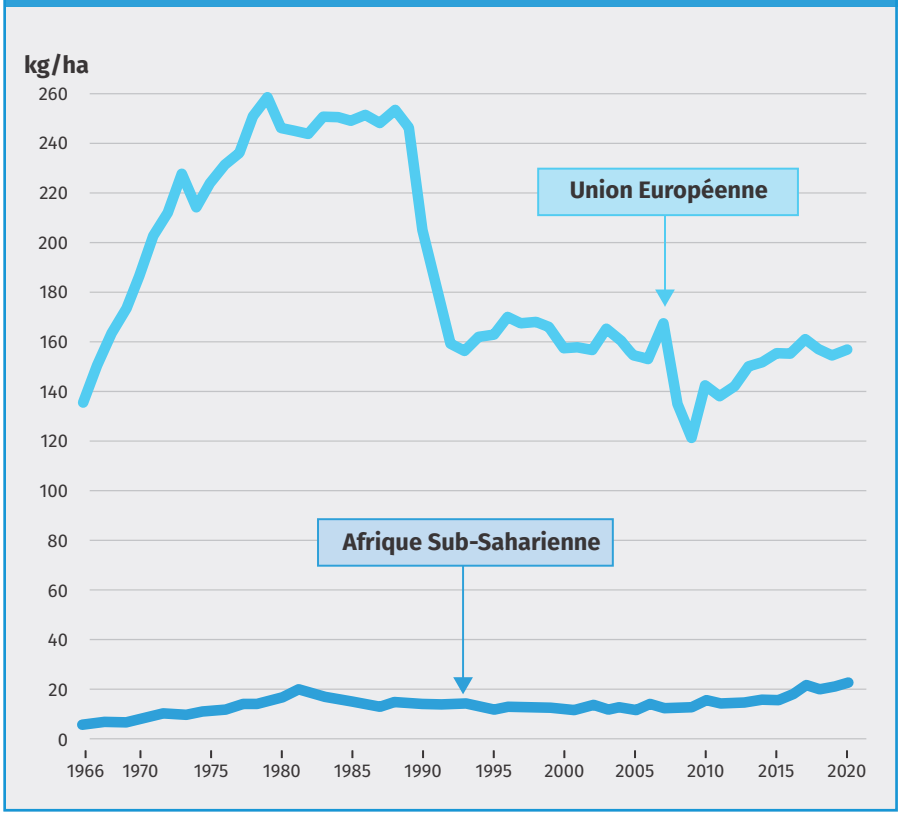

La Banque Mondiale

Freins : poids des lobbies, recherche et financements

Les firmes internationales qui ont mis au point ou qui commercialisent des pesticides (dont certains comme le glyphosate sont dans le domaine public) n'ont guère d'intérêt à rechercher des alternatives biologiques. Dans les filières centrées sur un produit (le coton par exemple), il est plus simple pour les interprofessions (dans lesquelles siègent les sociétés agro-industrielles privées et publiques et les producteurs) de préconiser de solutions simples et efficaces à court terme plutôt que de soutenir des systèmes diversifiés. La transition AE nécessite un effort très important de Recherche et Développement (R&D) qui ne peut être assuré par ces sociétés seules, même si, in fine, elles pourraient en bénéficier. Des plateformes multi-acteurs nationales de R&D, avec des financements publics, sont indispensables à la transition AE.

Des acteurs aux positions contradictoires ?

L'agroécologie est effectivement "à la mode" mais ça ne veut pas dire que sur le terrain elle est véritablement soutenue ou encouragée. Les positions sont en fait extrêmement contrastées dans le monde et en particulier en Afrique sub-saharienne.

Il y a beaucoup de régions et d'agriculteurs qui n'ont jamais utilisé d'intrants d'origine industrielle tout simplement parce qu'ils n'en ont jamais eu les moyens. Pour eux, la question de la transition AE peut paraître hors sujet, leur principal problème est de nourrir leur famille. Pour ces producteurs, le plaidoyer qui consiste à démocratiser l'accès aux intrants est compréhensible, puisque c'est une question de survie. Il ne faut pas oublier que la préoccupation majeure des producteurs reste de relever le défi d'une croissance de la productivité de leurs terres et de leur travail. Mais sur un même territoire, à quelques dizaines de kilomètres, vous pouvez avoir des périmètres irrigués où au contraire, les doses d'engrais et de pesticides sont déjà considérables et où il y a un réel enjeu à se départir de ces produits, d'en diminuer les doses : ici la logique de transition AE est évidemment pertinente.

Ces contrastes entre les situations des agriculteurs expliquent pourquoi le plaidoyer des Organisations de producteurs (OP) en faveur de l'accès aux intrants n'est pas forcément contradictoire avec une promotion de la transition AE. Le ROPPA tient par exemple les deux discours. Là aussi, distinguons systématiquement la question des engrais et des pesticides. On gagnerait beaucoup à ne pas généraliser les débats sur les "intrants chimiques". Dans les discours pro-agroécologie, on fait souvent l'amalgame, et c'est très dommageable.

Au niveau des États, les discours sont effectivement très contradictoires et paradoxaux. Dans leur immense majorité, ils continuent de promouvoir un modèle de développement agricole de type Révolution Verte tout en tenant un discours pro transition AE pour faire plaisir à leurs sociétés civiles et aux bailleurs de fonds. Il y a beaucoup d'hypocrisie dans tout cela. Le Bénin est un bel exemple, dans la mesure où le chef de l'État contrôle la filière d'importation des intrants et d'exportation du coton, il est évident que promouvoir par ailleurs un projet de transition AE dans cette filière relève du double discours. Des OP qui produisent du coton bio plaident aujourd'hui pour que les intrants certifiés bio soient subventionnés au même niveau que les intrants non bio. Au-delà de ce principe, il ne faudrait pas non plus que ces intrants bio soient produits dans les pays du Nord et ensuite importés, ce qui créerait une dépendance.

> C'EST LE SYSTÈME AGRICOLE TOUT ENTIER QU'IL FAUT REPENSER POUR ESSAYER D'AVOIR MOINS BESOIN D'UTILISER TOUTES CES GAMMES DE PRODUITS

Plus les systèmes agricoles et les exploitations seront diversifiés, plus il sera facile de mettre en place des pratiques agroécologiques. Il faudra tenir compte des conditions spécifiques dans lesquelles opèrent les agriculteurs, qui n'auront pas les mêmes intérêts ni priorités à mettre en place ou étendre ces pratiques. ■

Évolution de l'importation des pesticides en Afrique de l'Ouest (FAOSTAT, 2018)

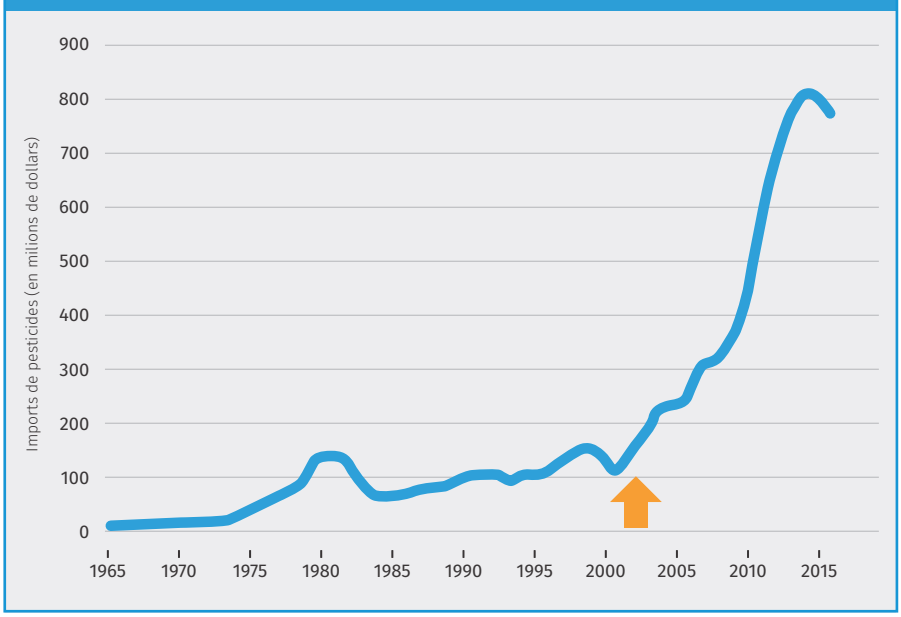

FAO

Hubert Cochet

Agro-économiste et géographe spécialiste des systèmes agraires, Professeur d'agriculture comparée à AgroParistech

Propos recueillis par Alexandra Quet-Viéville

Élevage pastoral et environnement : des impacts réciproques sujets à controverses

Les systèmes d'élevage pastoraux mobiles fondés sur des transhumances saisonnières sont souvent critiqués, non seulement pour les difficultés qu'ils poseraient à la cohabitation avec des systèmes agricoles en expansion, mais aussi pour leur impact sur l'environnement. Dans cet entretien, Bernard Bonnet déconstruit certaines idées reçues à la lumière de son expérience et d'études récentes.

GDS : D'où vient la perception négative de l'élevage pastoral ?

Bernard Bonnet (BB) : Historiquement, la puissance coloniale était déjà peu favorable à la reconnaissance de ces systèmes d'élevage et cela a perduré avec les États indépendants. Les pasteurs, qui se jouent des frontières, sont jugés problématiques. Ils ont toujours gardé une certaine distance avec l'État (en ce qui concerne l'impôt, l'école). La décentralisation n'a pas permis qu'ils soient mieux représentés politiquement à l'échelle des collectivités notamment.

Il y a aussi une méconnaissance profonde de l'élevage pastoral, qui diffère grandement des cultures végétales. Le système pastoral repose sur une vraie construction sociale de la mobilité, avec une prise de risque importante. Il ne "produit" pas directement la ressource végétale : il exploite des ressources naturelles qui sont aléatoires, communes et partagées et dont l'évolution ne dépend pas des interventions directes des populations. On entend toujours le refrain sur la désertification qui se poursuivrait au sud du Sahara, alors qu'en Afrique de l'Ouest (AO) on observe plutôt un reverdissement dans beaucoup de zones, avec un retour des ligneux important bien visible à l'œil et par les satellites. Or ce n'est pas dû à des plantations d'arbres mais à l'interaction entre une meilleure pluviométrie depuis les années 1990 et la diffusion des semences des herbacées et des arbres par le bétail qui en consomme les graines.

La succession de sécheresses en 1973 et 1984 a entraîné des pertes importantes pour les pasteurs mais les médias ont sous-estimé, voire nié, leur capacité à reconstituer une partie de leur troupeau. Un raccourci très important est fait encore aujourd'hui, considérant le pastoralisme comme la cause de la désertification et des sécheresses. Il a fallu attendre les années 1990 pour voir plusieurs bailleurs réinvestir dans les politiques d'hydraulique pastorale par exemple.

PSSP Niger

Un troupeau de zébus m'bororo à la pâture en zone pastorale, en fin de saison des pluies dans la région de Zinder au Niger.

Un autre facteur pèse encore dans les esprits : la tragédie des communs développée par l'économiste Garrett Hardin, niant la réalité des régimes fonciers pastoraux et les modes de régulation négociée de l'accès aux ressources développés par les sociétés pastorales et ce jusqu'à la fin des années 1990. D'où les politiques qui privilégiaient la sédentarisation de l'élevage et le développement du ranching. Aucun de ces modèles n'a pourtant fait ses preuves en AO.

Enfin, cette vision négative a été renforcée par la publication en 2006, du rapport *Livestock's long shadow* de la FAO. Le rapport traitait des émissions de gaz à effet de serre (GES) par l'élevage. Les animaux sahéliens, moins productifs que le bétail des systèmes intensifs, étaient considérés comme les plus émetteurs. Or, en intégrant mieux les émissions liées à la production des fourrages artificiels et des concentrés dans les systèmes intensifs le bilan s'inverse largement. La recherche a récemment mis en évidence que les systèmes pastoraux considérés non plus à l'animal mais à l'échelle de l'espace pastoral utilisé se caractérisaient au contraire par un bilan neutre voire légèrement négatif (travaux du CIRAD dans le Ferlo au Sénégal).

GDS : Des études ont cherché à pondérer l'impact de l'élevage pastoral sur la dégradation des ressources et des sols. Que nous ont-elles appris ?

BB : Plusieurs travaux doivent être évoqués. En 1995 paraît l'Étude comparée de trois systèmes agropastoraux dans la région de Filingué (Niger). Ce travail, de P. Colin de Verdière, qui a suivi durant trois ans des troupeaux de façon rigoureuse, avec des animaux enregistrés, fait référence. Il montre que les systèmes pastoraux sont plus productifs que les systèmes sédentaires, avec de meilleurs taux de fécondité, de natalité, moins de mortalité et une durée de lactation plus importante. Cela s'explique par la mobilité

qui permet d'assurer une meilleure qualité de l'alimentation et des conditions sanitaires meilleure qu'en stabulation fixe. On a tendance à plaquer une vision occidentale en questionnant la capacité de charge et le nombre d'animal à l'hectare, paramètres qui ne sont pas pertinents en système extensif sahélien où la période de végétation est brève et produit un stock de fourrage herbacé pour l'année, contrairement aux prairies permanentes des zones tempérées. La sédentarisation des troupeaux souvent évoquée serait un non-sens économique dans l'écologie sahélienne. Produire beaucoup de fourrage et d'aliment bétail est coûteux, en exigeant des bonnes terres et l'irrigation. On constate que les petits élevages sédentaires sont en moins bonne santé, moins productifs et moins bien nourris. Ian Scoones publie aussi un travail important en 1999 : *Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique*, une sorte de synthèse des réflexions en matière d'écologie des parcours pastoraux.

Aujourd'hui, dans le Ferlo au Sénégal, les derniers travaux du Cirad contredisent l'idée répandue du "surpâturage". Ils montrent que le taux d'exportation de la biomasse herbacée ne dépasse pas 30 %. Elle est largement réintégrée dans le sol, notamment par le piétinement. Parallèlement au Sénégal, certains font la promotion de systèmes de mise en défens du pâturage, qui sont considérés comme des "bonnes pratiques environnementales" : on clôture le pâturage pour laisser le fourrage pousser, puis on le ramasse intégralement au râteau, y compris les racines pour ensuite le vendre et/ou le valoriser dans des systèmes d'élevage plus intensifs. Le bilan de la fertilité des sols de ces pratiques "améliorées" devient catastrophique…

Toujours sur le surpâturage, un projet soutenu par la GIZ allemande a permis de faire une comparaison sur 60 ans de zones soumises à la pâture traditionnelle et de zones intégralement mises en défens. Les premières comportaient moins de biodiversité végétale mais une valeur pastorale bien plus importante. Entre les deux zones la productivité en biomasse était relativement similaire et finalement le réel facteur de variabilité était l'intensité des pluies.

Il y a toute une vision fantasmée sur la menace des arbres par les troupeaux alors que l'on observe une régénération majeure. Il faut garder en tête que la pâture n'a qu'un faible impact sur l'écosystème pastoral avec un prélèvement de moins de 30 % de la biomasse herbacée et moins de 5 % de la biomasse foliaire des ligneux. D'une manière générale c'est le pâturage continu, même de faible charge qui dégrade fortement la ressource et qui explique la forte dégradation observée des aires de pâturage dans les zones agricoles. À l'inverse la mobilité des troupeaux permet une charge instantanée forte qui s'exerce sur de brèves périodes comme le pratiquent les pasteurs mobiles des zones pastorales.

GDS : Quels sont les enjeux liés à la mobilité des cheptels ?

Il faut considérer les différences entre les écosystèmes soudaniens et sahéliens, voire sahariens pour comprendre les enjeux de la mobilité. Selon une opinion commune les troupeaux sahéliens ne feraient que descendre au Sud vers les pays côtiers. Si tous les éleveurs descendaient sans remonter, il n'y aurait plus de bétail au Sahel. C'est loin d'être le cas, car le Sahel offre bien des avantages pour les animaux. Dans les zones soudaniennes, il y a beaucoup d'agriculteurs également conscients de l'importance d'intégrer l'élevage de ruminants dans leurs systèmes, notamment dans les zones cotonnières.
Au mois de juin par exemple, au Niger ou au Tchad, il est impressionnant de voir tous ces troupeaux qui remontent du Nigéria. C'est un mouvement naturel pratiquement inscrit dans la génétique même de ces herbivores sahéliens. Les Peuls M'bororo/Wodaabé grands observateurs du comportement des animaux, car étant d'une mobilité maximale faute d'avoir un ancrage foncier, témoignent régulièrement de cela. L'un, rencontré au Niger, nous disait : "On remonte vers le Nord dans la zone pastorale, tant que les bêtes ont envie de remonter". Tous les soirs, les vaches vont dormir peu de temps et repartir dans la nuit pâturer aux abords du campement. Elles vont se poser, ruminer, au nord des tentes des éleveurs. Dans leur campement, il y a une imbrication entre les tentes et les animaux. Il arrive aussi un jour où les bêtes dorment au sud de la tente. Ce qui signifie qu'il y a un début de dessèchement de la végétation, que l'eau des mares est peut-être moins consommable, le risque de feux devient important aussi. Tout ceci traduit l'interaction forte qui existe entre ces animaux domestiqués par l'homme et l'écosystème qui les fait vivre. Il n'est pas rare de voir même certaines antilopes emprunter les mêmes itinéraires de transhumance se mêler aux troupeaux pour remonter. Tous ces herbivores ont inscrit cette mobilité dans leurs gènes.

GDS : Quelles menaces se profilent avec le changement climatique ?

En AO, en zone sahélienne, le changement climatique semble jouer en faveur de l'élevage pastoral : on observe une augmentation de la pluviométrie favorable à la régénération des ligneux. Les pluies sont quantitativement plus importantes, mais elles ne sont pas plus nombreuses. Donc, il y a des pluies plus violentes qui vont provoquer des inondations, qui touchent gravement les zones urbaines et les zones de production agricole. La mobilité est en soi une adaptation. L'augmentation de la température peut être un facteur problématique, mais on connaît mal ses impacts négatifs sur les organismes, la physiologie des animaux et leur reproduction.

À mon sens, les menaces les plus importantes relèvent plus de l'augmentation de la pression sur les terres pastorales liée à la démographie, et de l'insécurité qui devient un facteur majeur de déstabilisation de la région. On le voit avec le lac Tchad et des zones avec d'excellents pâturages qui sont maintenant complètement vidées, inaccessibles aux éleveurs. Ceux qui restent sur place sont assimilés à des djihadistes, or une telle forme d'assimilation des pasteurs à l'insécurité est vraiment dangereuse. Il y a des zones d'où les éleveurs sont partis et on voit aussi au centre du Niger des éleveurs obligés de s'acquitter de l'impôt islamique dans certaines aires de pâturage. En Centrafrique, certains éleveurs doivent prélever sur leur cheptel pour acheter la "protection obligée" des groupes armés. Tout le monde

ON NE CONNAÎT QUE TRÈS PEU DES SAVOIRS PRATIQUES DES PASTEURS EN MATIÈRE DE ZOOTECHNIE, DE GÉNÉTIQUE, D'ALIMENTATION DES ANIMAUX, DE VALORISATION DES ÉCOSYSTÈMES, D'ANALYSE DES DYNAMIQUES SAISONNIÈRE ET INTER-ANNUELLE DES PÂTURAGES…

regarde avec beaucoup d'avidité les éleveurs, et le vol de bétail se développe avec l'insécurité et la fermeture des marchés.

GDS : Il y a donc un enjeu fort de prévention des conflits et de sécurisation.

Tout à fait, comme en témoigne l'approbation en septembre 2022 par le Comité exécutif de l'Union africaine des "lignes directrices sur la sécurisation du pastoralisme et la prévention des conflits en Afrique pour un pastoralisme pacifique et durable". C'est un tournant important car il y a aujourd'hui pléthore de publications faisant un lien quasi intrinsèque entre pastoralisme et insécurité, conflit. Or, la réalité est évidemment plus complexe. La réalité est qu'il n'y a pas de pénurie de viande sur les marchés côtiers, ce qui veut dire que le pastoralisme continue d'exister et dans la majorité des cas, il y a encore la capacité pour se déplacer.

Comme le disait Jérémy Swift, au Niger, si vous prenez un vétérinaire ou un zootechnicien hyper bien formés, vous leur donnez un super troupeau, une caisse de vivres d'avance et que vous leur dites de partir en transhumance, l'espérance de vie de leur système ne pourra guère dépasser une dizaine de jours. Leur seule planche de salut sera de vite chercher à faire alliance avec des éleveurs mobiles pour se déplacer avec eux. La mobilité est une construction sociale, un éleveur tout seul ne peut pas se déplacer. Pleins d'agriculteurs ne sont pas hostiles aux éleveurs, en témoignent la tradition des contrats de fumure, d'échanges de céréales et lait. Si la mobilité continue de fonctionner, c'est que très largement, il n'y a pas que les conflits même si c'est le seul angle qui est traité.

Très souvent le facteur en cause, ce n'est pas la relation entre agriculteurs et éleveurs, mais les problèmes de gouvernance, de prédation par les autorités locales, les forces de l'ordre… Le règlement inéquitable de premiers litiges mineurs fait que les acteurs institutionnels locaux, au lieu de jouer la médiation et la prévention, participent largement à attiser les tensions. En travaillant sur l'application du droit sur le terrain, on se rend compte qu'il y a pas mal de préfets, de gouverneurs et de maires qui ont des pratiques de gestion des litiges agro-pastoraux catastrophiques, allant parfois jusqu'à vouloir interdire le déplacement des pasteurs sur leur territoire. Ceci est très grave puisque c'est contraire à la constitution du pays qui dit que tous les citoyens sont libres de se déplacer. Les textes sont parfois adaptés, parfois non, mais pour qu'ils soient véritablement appliqués il faut des dispositifs de défense des droits fonctionnels, des systèmes d'appui juridique. Il y a par exemple de nombreux exemples au Sahel de "champs pièges" : installés sans réel but de production, ils vont servir à piéger les éleveurs. Les troupeaux qui passent en bordure broutent un peu, et dans les représentations, celui qui possède du bétail est riche. Les compensations sont énormes : par exemple, contre quelques pieds de sorgho broutés, l'éleveur devra dédommager l'équivalent d'un sac de grain. Au Nigéria, la tentative de sédentarisation des éleveurs, comme le ranching, n'a pas empêché les conflits. C'est peut-être même le contraire qui s'est produit sur fond de tension dans l'octroi du foncier à des éleveurs, de tensions religieuses et d'influence de différentes sectes. Les politiques de partition de l'espace entre communautés sédentaires et éleveurs transhumants renforcent les tensions au lieu de renforcer les ententes et les complémentarités.

GDS : Quels sont les scénarios d'évolution du système d'élevage ?

Les travaux de prospective permettent de "tester" différents scénarios. Par exemple, on a en tête que pour produire un kg de viande de poulet, il faut 3 kg de céréales. Pour produire 1 kg de bœuf, il en faudrait 7. Sauf que le bétail sahélien ne voit pas un gramme de grains dans sa ration. Il transforme en aliment une végétation naturelle impossible à consommer par les hommes. Il y a aussi des visions très occidentales qui ont longtemps influencé les vétérinaires aux commandes des ministères de l'élevage. En leur sein, le soutien au pastoralisme n'a pas été spontané du fait de la priorité de rendre l'élevage productif par la sédentarisation, la production fourragère, l'insémination artificielle, la nutrition avec des aliments concentrés…

La réalité, c'est que dans des écosystèmes à forte variabilité avec des sols de faibles capacités ou soumis à des climats arides désertiques ou montagnards froids, il n'y a pas de système d'exploitation plus adapté que le système pastoral. Il y a quand même une prise de conscience qui progresse sur ce point. En AO, 2013 notamment a marqué un tournant, avec la déclaration de N'djaména, le colloque pastoralisme et sécurité dans les espaces saharo-sahéliens. À ce moment-là, l'insécurité n'avait pas encore pris l'ampleur d'aujourd'hui. Cela a permis à la fois une relance des politiques de développement pastoral qui étaient déjà expérimentées dans certains pays, et une réappropriation par les ministères de l'élevage de la question du développement pastoral. En 2013 toujours, il y a eu la déclaration de Nouakchott qui mettait sur pied un programme régional d'appui au pastoralisme sahélien couvrant les 6 pays sahéliens, le PRAPS, qui aujourd'hui s'engage dans sa deuxième phase jusqu'en 2027. Ce qui veut dire que les pays ont accepté de se mobiliser et d'emprunter auprès de la Banque Mondiale pour mettre en œuvre des politiques pastorales conséquentes articulant hydraulique pastorale, sécurisation du foncier, négociation, prévention et gestion des conflits, santé animale, amélioration des marchés à bétail…

Pour "intensifier" les systèmes pastoraux, il faudrait renforcer les relations, les complémentarités entre agriculteurs et éleveurs, améliorer la gouvernance et l'application des règlements fonciers, assurer plus de médiation. En même temps on a tellement dit du mal de ce système d'élevage que les éleveurs sont eux-mêmes complexés sur leur activité. Beaucoup ne sont plus fiers d'être pasteurs alors qu'on ne connaît que très peu leurs savoirs en matière de zootechnie, de génétique, d'alimentation des animaux, de valorisation des écosystèmes, d'analyse des dynamiques saisonnières et inter annuelles des pâturages..

Un Master sur le pastoralisme a été créé dans le cadre du PRAPS et se tient depuis quelques années à Niamey. Il est nourri par toutes les études relativement récentes soulignant la pertinence des systèmes pastoraux. C'est porteur d'espoir parce que ces diplômés vont se retrouver soit dans les organisations professionnelles soit dans les ministères. Cette nouvelle génération devrait être en mesure de mieux comprendre les stratégies des éleveurs et aider à faire reconnaître le système pastoral comme un véritable système productif d'intérêt régional. ■

Bernard Bonnet

Géographe, agronome et zootechnicien, Chargé de Programme à l'IRAM

EN SAVOIR PLUS :

Une bibliographie est disponible ici : http://bit.ly/3UgTYtS

Propos recueillis par Alexandra Quet-Viéville

Faciliter le dialogue entre miniers et agropasteurs, l'expérience pilote du projet Gold for Climate

Le projet Gold for Climate est mis en œuvre depuis 2021 au Burkina Faso dans les zones d'impact de 4 mines industrielles. Il offre un cadre de concertation original pour renforcer la contribution de l'exploitation minière à la résilience des agropasteurs, au changement climatique et à la cohésion sociale. Mais de nombreux défis persistent dans un contexte incertain.

Le secteur minier est l'un des plus dynamiques du Burkina Faso. Depuis 2009, l'or constitue le premier produit d'exportation, source de recettes pour le budget de l'État. À côté des mines industrielles se développent des formes d'exploitation artisanales (orpaillage). L'extraction de l'or engendre des préoccupations relatives aux droits humains des communautés vivant autour des sites d'exploitation, mais aussi en matière de dégradations environnementales.

Chiffres clé du secteur minier

- 17 mines industrielles en production (MCC, 2020)
- 256,4 milliards de francs CFA de recettes pour l'Etat (2021)
- 51 631 emplois, y compris dans l'artisanat (DGESS MMC, 2020)
- 696 titres miniers et autorisation d'exploitation en 2020
- 800 sites d'artisanat minier (MCC, 2020), dont 50 avec une autorisation
- 1 à 2 millions de personnes tirent une source de revenu de l'orpaillage

La vulnérabilité accrue des agropasteurs

Les agropasteurs sont particulièrement impactés par les activités minières. Installées sur de grandes superficies, les mines perturbent les activités d'élevage : emprise foncière, extraction d'eau, fermeture de corridors, réduction de la mobilité du bétail. D'autre part, la destruction des écosystèmes et l'usage de polluants (mercure, cyanure) affectent la santé du bétail et des humains. Le changement climatique et l'insécurité grandissante exacerbent encore davantage la compétition sur les ressources et la vulnérabilité des agropasteurs. Les droits fonciers d'usage des pasteurs dans leur terroir d'attache ou le long de leurs parcours sont insuffisamment connus et pris en compte.

Des réponses incomplètes

L'État, en octroyant les titres miniers, est un acteur majeur. Il définit le contenu des contrats qui peuvent compromettre ou protéger les parcours et corridors pastoraux.

Afin d'améliorer la gouvernance des activités minières, l'État burkinabè a pris plusieurs initiatives : l'adoption du Code minier en 2015, puis la mise en place du Fonds minier pour le développement local, financé par l'État (20 % des redevances proportionnelles) et par les sociétés minières (1 % de leur chiffre d'affaires) pour contribuer au développement économique des territoires. Ce fonds doit permettre aux collectivités locales de financer des actions dans le cadre de leur Plan communal de Développement (PCD), mais de sérieux défis de transparence et d'inclusion subsistent dans son opérationnalisation.

De plus, dans le cadre de leur politique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), les sociétés minières font des investissements et mènent des activités de restauration des moyens d'existence en concertation avec les communautés (infrastructures hydrauliques, sanitaires et d'éducation). Cependant, par méconnaissance de leurs spécificités, les communautés agropastorales et leurs besoins sont insuffisamment pris en compte. La mobilité saisonnière des agropasteurs complique leur recensement et limite leur représentation dans les cadres de concertation locaux. Les frustrations nées de ces situations contribuent à exacerber les tensions entre les acteurs.
Instaurer un dialogue entre les acteurs – sociétés minières, agropasteurs et collectivités locales - était donc urgent. C'est ce que *Gold for Climate* a voulu initier.

Mettre tout le monde autour de la table

Le projet *Gold for Climate* vise à renforcer la résilience des agropasteurs face aux impacts de l'activité minière et du changement climatique. Le projet a rassemblé au sein du même consortium des acteurs aux intérêts a priori incompatibles. La Chambre des Mines du Burkina (CMB) a facilité l'implication des 4 sociétés minières. Deux organisations pastorales - le Conseil Régional des Unions du Sahel (CRUS) et le Réseau Billital Marroobè (RBM) - ont pu mobiliser les agropasteurs et assurer leur représentation.

Pour améliorer la prise en compte des besoins spécifiques des agropasteurs et renforcer leur résilience, le projet a cherché à actionner deux leviers : premièrement, les actions conduites par les sociétés minières en faveur des communautés, dans le cadre de leur RSE ; deuxièmement, les actions inscrites dans les plans de développement communaux (PCD) pouvant être financées par le Fonds miniers pour le développement local (FMDL).

Quatre cadres de concertation ont été mis en place autour des communes impactées par l'activité minière : à Boudry et à Mogtédo (Plateau Central), à Ouahigouya, Oula, Namissiguima (Nord) et à Dori, Falangountou, Gorom-Gorom, Seytenga, Markoye (Sahel). Ces cadres associent des représentants des sociétés minières, les collectivités locales, les services techniques déconcentrés, et les agropasteurs. Les sociétés minières y présentent les actions menées en faveur des communautés impactées (réalisation de forages et d'abreuvoirs, construction de magasins de stockage d'aliment bétail, formation des producteurs, etc.). Les relais de veille communautaire mis en place par les orga-

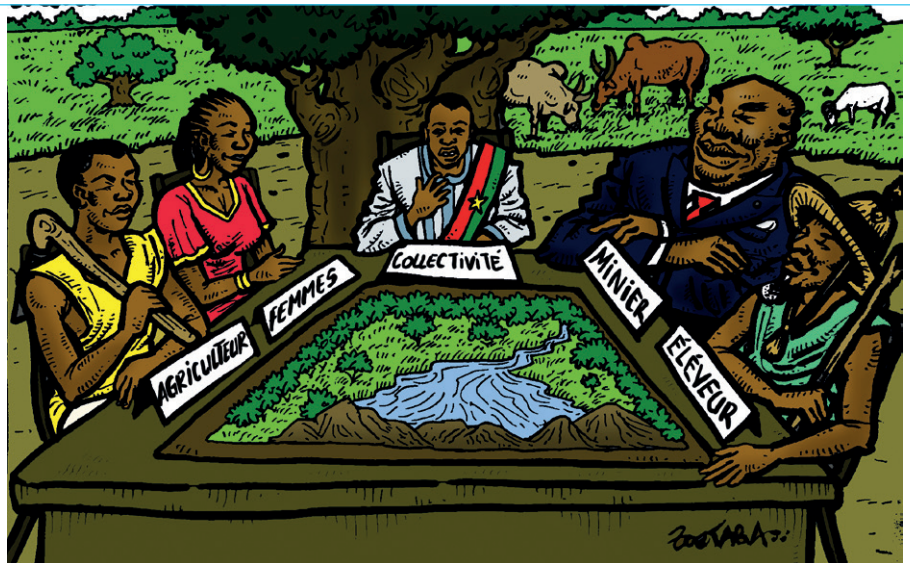

Zoetaba

nisations des éleveurs font remonter les cas de violation du foncier pastoral. Ces espaces de dialogue où le nombre de participants est restreint (13 représentants) favorisent la liberté de parole et des interactions directes entre des acteurs qui ne se côtoient pas.

Des synergies d'action en faveur des agropasteurs

Suite aux sessions de concertation, des actions de sensibilisation ont été conduites par les collectivités locales avec l'appui du projet dans les zones pastorales de Mankarga V7 et de Gadghin, afin de réduire les conflits entre les usagers de ressources naturelles. À Mankarga V7, les orpailleurs et les agriculteurs ont été invités à libérer la zone pastorale ; depuis, les autorités ne rapportent plus de cas de conflits. À Gadghin, les prélèvements d'agrégats s, qui entravent régénération du pâturage, ont diminué. Il faudra néanmoins attendre la fin de la saison des pluies pour s'assurer que ces changements ne sont pas conjoncturels et perdurent dans le temps.

Les activités appuyées sur le terrain par CARE Burkina, au profit de la résilience climatique des agropasteurs, doivent également permettre d'initier des synergies entre les miniers et les collectivités. Quelques actions ont ainsi pu être menées en collaboration avec certaines sociétés minières et les services techniques, notamment la formation des agropasteurs aux cultures fourragères à double usage alimentaire (humain et animal) comme le niébé ou la formation sur le compostage. Néanmoins, les contraintes de mobilisation des ressources et le défi de l'harmonisation des planifications avec les sociétés minières disposant de leurs propres plans d'actions ont limité la portée des actions.

Pérenniser la prise en compte des besoins des agropasteurs

Le projet a analysé des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) de 4 sociétés minières et les PCD de 6 communes impactées par les activités minières. Ces analyses ont permis de mettre en évidence des pistes d'actions pour améliorer la résilience des agropasteurs. Des signaux positifs attestent d'une prise de conscience des besoins spécifiques des agropasteurs : la société Orezone a recruté un expert en pastoralisme ; la commune du Boudry a sollicité des contributions du projet dans la formulation de son nouveau PCD. Cependant, l'intégration des actions identifiées dans les prochains plans d'investissements annuels des communes et des sociétés minières, ainsi que la mobilisation des ressources pour leur implémentation, restent un défi de taille. La poursuite du plaidoyer devra aussi permettre d'inspirer d'autres communes et sociétés minières en cours d'implantation au Burkina Faso.

Un contexte mouvant

L'insécurité a entravé la mise en œuvre de nombreuses activités du projet. Dans les régions du Nord et du Sahel, les actions ont été très limitées et ont dû être relocalisées. Au Nord, le diagnostic communautaire pour identifier les priorités d'adaptation des communautés face aux changements climatiques a dû être conduit à Ouahigouya, avec les populations et les autorités déplacées. Au Sahel, c'est dans la ville de Dori que le champ école de culture fourragère a pu être mis en place par le CRUS.

Suite au coup d'État du 24 janvier 2022, les maires ont été relevés et remplacés par des délégations spéciales. Les représentants de collectivités territoriales associés aux cadres de concertation ont changé, le travail d'information et de sensibilisation doit être renouvelé.

L'animation des cadres de concertation mérite d'être accompagnée afin d'avoir l'engagement de chaque partie prenante et de poursuivre le dialogue. C'est au sein de ces espaces que pourra se poursuivre le plaidoyer pour la mise en œuvre d'actions concertées en faveur des agropasteurs. La pertinence des leviers susceptibles d'assurer une bonne prise en compte de leurs besoins (à savoir le FMDL, à travers le financement d'activités de résilience incluses dans les PCD, l'accompagnement des sociétés minière dans le cadre de leur RSE, mais aussi les mesures de sauvegarde environnement via le renforcement de la participation de la société civile) mérite d'être interrogés au regard du contexte actuel. ■

Chec Ibrahima Ouattara

Coordinateur Consortium Gold for Climate, Représentant pays Burkina Faso du Réseau Billital Maroobé (RBM)

Bénazir Ilboudo

Assistante junior à la coordination du projet Gold for Climate à la Chambre des Mines du Burkina Faso

Marie Hur

Chargée de mission chez Inter-réseaux Développement rural

EN SAVOIR PLUS :

Le projet "contribution de l'exploitation minière à la résilience des agropasteurs, au changement climatique et à la cohésion sociale" *(Gold For Climate)* est mis en œuvre depuis 2021 est exécuté par le Réseau Billital Maroobé (RBM), en consortium avec la Chambre des Mines du Burkina (CMB), le Conseil des Unions du Sahel (CRUS) et CARE Burkina, à travers le financement de l'Union Européenne.

Exploitation de l'or et développement des territoires en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le Burkina Faso, Séminaire PRODIG, janvier 2022 : http://bit.ly/3gt6mt6

L'Éthique de l'or, Revue internationale des Études de Développement, 2022 : http://bit.ly/3EFJ5xS

Table ronde multi acteurs sur la responsabilité sociale des industries extractives envers les éleveurs du Sahel, RBM, 2018 : http://bit.ly/3i5Rcuf

Les territoires d'implantation de la Grande muraille verte au Sénégal sont essentiellement valorisés par l'élevage pastoral, une activité qui peine à être intégrée à la stratégie d'intervention du projet.

Ninot et Mugelé, 2022

La Grande muraille verte : utopie mobilisatrice ou outil de développement local ?

Alors que la Grande muraille verte au Sahel (GMV) célèbre cette année ses quinze ans, le premier bilan apparaît plus que mitigé. Flou dans ses objectifs et ayant peu d'impact à l'échelle locale, le projet voit la pertinence même de sa stratégie d'intervention remise en cause, sur fond de décalages et d'incompréhensions entre acteurs locaux et globaux. Comment réinventer la GMV pour que ce qui s'apparente pour l'heure à une Tour de Babel environnementale puisse se muer en outil innovant et crédible pour le développement des zones semi-arides ?

Héritière directe de plusieurs grands projets de reforestation des zones arides et semi-arides (Barrage vert en Algérie), la Grande muraille verte au Sahel est lancée en 2005 à l'initiative de chefs d'État (A. Wade, O. Obasanjo, M. Kadhafi) et adoptée deux ans plus tard par l'Union africaine comme réponse africaine aux défis du changement climatique.

Un mégaprojet pour "reverdir" le Sahel

Le projet GMV consiste en une immense opération de reboisement déployée dans onze États, de Dakar à Djibouti pour lutter contre la désertification grâce aux plantations arborées à grande échelle. Si la conception initiale du projet repose sur la délimitation d'un tracé régional long de plus de 5 000 km et large de 15 km, sa stratégie d'intervention évolue ensuite en faveur d'une approche intégrée et flexible, faite d'une mosaïque d'activités et de paysages visant à favoriser le développement rural et agricole tout en préservant les fragiles écosystèmes sahéliens.

Tracé de la Grande muraille verte

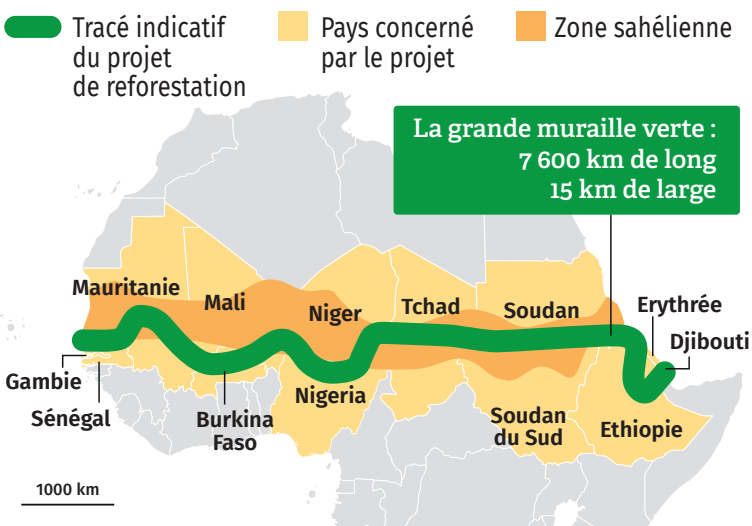

Avant tout conçue à des fins de communication, cette carte simplifiée du tracé de la GMV a été depuis 2010 abondamment diffusée par un discours médiatique souvent peu enclin à critiquer la démesure du projet.

Source : Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, 2010.

Malgré cette réorientation stratégique, le projet continue de faire l'objet de controverses : pour ses promoteurs, il représente une solution innovante, durable et efficace pour faire face aux multiples crises qui affectent les sociétés sahéliennes au plan environnemental, alimentaire, politique et socio-économique ; en revanche, pour de nombreux chercheurs issus des sciences du vivant ou des sciences sociales, l'idée d'ériger un mur de verdure dressé contre l'avancée du désert est mise en doute, tant sur le plan de sa faisabilité technique (dimension prométhéenne, faiblesse des capacités étatiques) que de son bien-fondé en matière de "reverdissement".

Une vitrine internationale

Au-delà de sa vocation technique, la GMV est dès sa création investie par ses promoteurs d'un rôle politique et diplomatique de premier plan en termes de mobilisation internationale. La GMV est en effet conçue comme un outil de plaidoyer des États sahéliens et, plus largement, africains en faveur d'une meilleure reconnaissance de leurs voix et de leurs attentes dans le contexte de la globalisation. La GMV est explicitement imaginée comme un slogan fédérateur et comme un outil d'extraversion pour rendre visible l'espace sahélien dans les arènes internationales dans lesquelles se décident les grandes orientations de la géopolitique environnementale à l'échelle globale. C'est dans ce sens que le projet cherche par exemple à être éligible au Fonds vert pour le climat ou à d'autres financements dits verts, tels les mécanismes incitatifs de promotion des plantations destinées à la séquestration du carbone, qui représentent une manne potentielle non négligeable pour de nombreux pays du Sud. De leur côté, les bailleurs de fonds consentent à faire de la GMV une plate-forme destinée à drainer l'ensemble des flux de l'aide en direction du Sahel. Le projet est ainsi d'emblée placé au cœur des rapports entre États et organisations internationales en tant qu'enjeu de mobilisation et de négociation, dans un contexte où les discours sur les conséquences du changement climatique sont fréquemment mobilisés comme argument "fourre-tout" et déresponsabilisant pour naturaliser les rapports de force politiques en partie à l'origine des crises sahéliennes. De manière significative, la GMV repose sur une gouvernance originale mais conforme aux normes et modèles promus à l'échelle globale : l'Agence panafricaine de la GMV (APGMV) et ses déclinaisons nationales dans les onze États membres se veulent l'interlocuteur privilégié d'une cohorte d'acteurs locaux ou globaux, étatiques ou non (ONG, fondations, centres de recherche, secteur privé…) intervenant de près ou de loin dans des domaines très variés tels que la restauration écologique, le développement agricole ou les énergies renouvelables, pour faire de la GMV un appel à projet perpétuel, polarisant les attentions et les partenariats grâce à une habile mais imposante communication sur tous les supports (ouvrages, documentaires, publireportages, expositions…). Placée ainsi à l'interface entre le global et le local, la GMV se veut le projet phare d'un Sahel cosmopolite, fédérant dans son sillage, les interventions de très nombreux acteurs aux intérêts parfois complémentaires, mais souvent contradictoires et toujours difficiles à articuler et à coordonner.

Sur le terrain, un projet introuvable (ou presque)

Qu'en est-il concrètement sur le terrain ? Malgré l'engouement que suscite le projet à l'échelle continentale et internationale, la GMV est fragilisée par une matérialité peu tangible à l'échelle locale, celle de ses territoires d'implantation. À l'échelle régionale, celle des onze États membres fondateurs de l'initiative GMV, les réalisations du projet sont gravement entravées par le manque de financements réels, la faiblesse des capacités locales, le déficit de volontarisme politique et, surtout, l'insécurité qui prévaut dans de nombreuses zones rurales. Dans certains pays (Niger, Tchad), la GMV se limite tout au plus soit à une poignée de périmètres reboisés implantés dans quelques sites de démonstration, soit à une reproduction à l'identique d'aménagements à faible impact.

Un reverdissement davantage lié à la hausse des précipitations au Sahel

Le constat d'un "reverdissement" du Sahel est aujourd'hui largement partagé et reconnu comme en attestent les derniers rapports du GIEC. Il découle de l'augmentation des précipitations observées au Sahel depuis les années 1990 faisant suite à deux décennies de sécheresses. Mais le reverdissement ne se limite pas à une humidification, puisqu'il s'accompagne d'une nette augmentation de la végétalisation des sols, y compris par le développement de la strate ligneuse, ce qui souligne la résilience des formations arborées dans les zones semi-arides, et ce indépendamment des opérations de restauration comme le reboisement et la GMV.

LA GMV SE VEUT LE PROJET PHARE D'UN SAHEL COSMOPOLITE, FÉDÉRANT LES INTERVENTIONS DE NOMBREUX ACTEURS AUX INTÉRÊTS PARFOIS COMPLÉMENTAIRES, MAIS SOUVENT CONTRADICTOIRES

Il est vrai néanmoins qu'au Sénégal, pays ayant fait preuve du plus grand volontarisme dans la mise en œuvre du projet grâce à des appuis techniques et scientifiques efficaces, la GMV a pu se concrétiser dans plusieurs communes de la zone sylvopastorale. Deux principaux types d'intervention sont mis en œuvre. Le premier concerne la restauration environnementale à travers le reboisement (plus de 50 000 ha) tandis que le second renvoie aux objectifs de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté à travers la création de périmètres maraîchers villageois. Ces aménagements offrent un certain nombre de ressources et de services aux populations locales à court et moyen terme (activités génératrices de revenus pour les populations vulnérables, appui à la gestion concertée des ressources naturelles pour les autorités locales) aussi bien qu'à plus long terme (accroissement de la végétalisation des sols gage de disponibilités fourragères accrues pour les éleveurs). Toutefois, l'impact de la GMV sénégalaise demeure restreint : la pérennité des jardins paraît tributaire de l'accès aux ressources foncières et hydriques locales et aux appuis extérieurs, tandis que le reboisement des parcelles mises en défens semble constituer un facteur supplémentaire de morcellement de l'espace pastoral et de soustractions immédiates de ressources sans compensation directe pour les éleveurs transhumants. De ce point de vue, la GMV repose des questions anciennes en matière de complémentarité - historiquement difficile - entre foresterie et pastoralisme au Sahel, l'élevage extensif étant vu par les gestionnaires du projet avant tout comme une menace pour le succès technique des opérations de reboisement. Cette situation découle en dernier ressort d'une insuffi-

Ninot et Mugelé, 2022

À l'échelle locale, la pose de clôtures en périphérie des parcelles reboisées peut contraindre la mobilité des troupeaux et mettre sous cloche une partie de la strate herbacée pâturée par les bovins.

sante prise en compte des attentes des populations locales, qui perçoivent dans la GMV un énième projet environnemental et gouvernemental à la logique "top-down" déconnectée des réalités locales, surtout dans des territoires où l'élevage pastoral constitue l'activité prédominante.

Un besoin urgent de refondation

Organisée à Paris en janvier 2021, la 4e édition du One Planet Summit a semblé dessiner une redéfinition du projet suite à la parution d'un rapport d'évaluation particulièrement critique sur le bilan technique et financier de la GMV (CNULCD, 2020). Il a débouché sur des promesses de financements considérables de la part des bailleurs de fonds (14 milliards de dollars avant 2030) grâce à la mobilisation d'un argumentaire commun quant au devenir de l'espace sahélien, établissant des relations de causalité entre insécurité et dégradation environnementale. Fuite en avant ou volonté réelle de faire du projet le pendant écologique d'une aide extérieure aujourd'hui largement consacrée à la lutte anti-terroriste ?

LA GMV DOIT DÉPASSER SA FONCTION DE VITRINE ENVIRONNEMENTALE POUR S'ANCRER DANS LES TERRITOIRES

Toutefois et dans ce contexte, la priorité est de refonder la GMV afin de mieux l'ancrer dans ses territoires d'intervention, en clarifiant ses objectifs et ses partenariats. Il s'agirait alors de parvenir à faire coïncider bénéfices environnementaux et gains socio-économiques pour les communautés dans les localités ciblées, de repenser la gouvernance du projet en faveur d'une meilleure prise en compte des acteurs locaux des territoires pris dans leur diversité et donc de rééquilibrer les priorités entre les différentes échelles d'action. Cela reviendrait au fond à consolider l'ancrage local de la GMV physique, environnementale et socio-économique, plutôt que l'image globale de la GMV politico-institutionnelle, sous peine de la voir rejoindre la longue liste des "éléphants blancs" en Afrique, ces grands projets étatiques restés sans lendemain. Enfin, au-delà de faire émerger les aspirations exprimées localement, une orientation de la recherche qui serait moins centrée sur l'écologie végétale mais plus ouverte sur la gouvernance territoriale et le développement agricole permettrait sans doute de réduire l'écart entre acteurs, échelles et stratégies, qui est à l'origine du décalage important qui existe actuellement entre besoins locaux et actions engagées par le projet.

La GMV à l'heure des choix

Mise en image ou mise en territoire ? La GMV semble à un tournant : les décalages et malentendus entre parties prenantes au sujet de "l'environnement", de "l'arbre" ou de la "participation locale" semblent pour l'heure rédhibitoires pour assurer sa pérennisation. Saura-t-elle outrepasser sa fonction initiale de vitrine environnementale projetée à l'échelle internationale pour au contraire se recentrer sur le devenir des territoires d'intervention, soit aussi des territoires habités, exploités, vécus selon des dynamiques et relations spatiales qui leur sont propres ? Sans cet impératif de territorialisation, la GMV semble condamnée à demeurer une utopie extravertie et hors-sol, certes pourvoyeuse de ressources financières et politiques pour les États, mais peu à même de répondre aux immenses défis rencontrés par les sociétés locales. ■

Ronan Mugelé

ronan.mugele@gmail.com
Géographe, post-doctorant UMR Prodig

EN SAVOIR PLUS :

Mugelé R., 2018. *La Grande Muraille Verte : géographie d'une utopie environnementale au Sahel*. Thèse de doctorat de géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 322p. https://bit.ly/3DZb0bK

Goffner D., Diallo A.H., Ninot O., Mugelé R., 2022. *La Grande muraille verte et ses territoires : l'heure d'un nouveau rendez-vous ?*, UNCCD, Brief technique de l'Accélérateur de la Grande muraille verte n°3, 60p. https://bit.ly/3UFJrtH

La Grande Muraille verte : État de mise en œuvre et perspectives à l'orée 2030, CNULCD, 2020, 73p. https://bit.ly/3F0BoCg

La trogne, un arbre pour l'agropastoralisme en milieu aride

**Malheureusement trop peu connue et reconnue, la trogne, en tant que type de taille d'arbre, peut constituer un allié pour les paysans, les pasteurs et la biodiversité et repose sur des savoirs et des pratiques très anciennes.
Qu'en est-il en milieu aride et plus précisément au Maroc ?**

Contrairement à ce que l'on pense couramment, les paysages de l'agropastoralisme en zone aride sont souvent étonnamment arborés. Mais malgré leur omniprésence dans ces paysages et leur place centrale dans la vie des agropasteurs, les arbres passent régulièrement inaperçus dans une lecture du paysage : l'arbre spontané n'est pas reconnu comme une composante centrale des systèmes agro-sylvo-pastoraux. Qui plus est, la plupart de ces arbres ont une drôle de forme qui les distingue des arbres poussés en forêt : un tronc plus bas, un houppier (ensemble des branches placées en haut du tronc) plus rond, et de grosses branches horizontales qui portent à leurs extrémités comme une forêt de rameaux. Voici les Trognes.

Qu'est-ce que la trogne ? "Un arbre taillé périodiquement à la même hauteur pour produire durablement du bois, du fourrage ou des fruits" nous dit Dominique Mansion, grand spécialiste de ces drôles d'arbres, lui-même fils de paysan, artiste et tailleur de trognes.

La trogne est l'arbre paysan par excellence. Les forestiers, qui cultivent la forêt pour son bois, vont chercher à avoir des arbres à haut fût, en les plantant en peuplements denses. Le paysan, lui, a besoin de l'arbre pour une multitude de productions : des feuilles pour nourrir ses animaux, du petit bois pour son feu, des rameaux souples pour ses paniers, du bois d'ouvrage pour sa maison, des fruits, de l'ombre pour se reposer. Les quelques arbres de sa ferme doivent pouvoir remplir toutes ces fonctions. Enfin, il possède souvent des animaux qui aiment brouter les jeunes rameaux (sans compter les insectes et les animaux sauvages amateurs de bourgeons).

Comment faire pour répondre à toutes ces contraintes ? Inventer une forêt suspendue et condensée. C'est ce qu'est la trogne : une forêt de rameaux installée sur un tronc court et trapu qui la soutient et la nourrit tout en la mettant à l'abri des animaux brouteurs, le tout grâce à des tailles répétées périodiquement qui "rajeunissent" l'arbre, le forçant à émettre de nouvelles pousses à partir des bourgeons dormants sous l'écorce. Cette forêt suspendue est compatible avec la culture des céréales à son pied, et avec le pastoralisme, qu'elle féconde. Les tailles répétées diversifient, et en même temps augmentent la production de l'arbre. La trogne permet ainsi une véritable intensification agricole.

Trogne de pistachier de l'Atlas : on reconnaît ici la forme en plateau typique des vieilles trognes.

Geneviève Michon

Les trognes ont bien d'autres qualités sur le plan environnemental : elles abritent et facilitent l'existence d'une grande diversité de plantes, de micro-organismes et d'animaux, participant en cela au maintien de la biodiversité, elles stockent du carbone dans leur tronc, leurs grosses branches et leur système racinaire, elles contribuent à la fertilité et à la protection des sols, elles favorisent la circulation de l'eau et la conservation dans les sols... Qui plus est, elles sont plus résistantes à la sécheresse que les arbres non taillés, vivent plus longtemps tout en produisant au fil des ans, souvent des siècles.

Les trognes dans les espaces ruraux du Maroc : diversité et fonctions

Au Maroc, contrairement à l'Europe où elles sont depuis longtemps négligées, les trognes sont encore entretenues, productives et fonctionnelles. Elles se rencontrent depuis les montagnes méditerranéennes du Rif au nord jusqu'aux confins sahariens du Sud, en plaine comme dans les derniers étages habités des montagnes de l'Atlas.

La plupart des trognes marocaines sont conduites pour des productions multiples. Pour les animaux : les feuillages et les fruits (riches en minéraux, ils constituent un apport de choix qui permet de maintenir le bétail en bonne santé, surtout en fin d'été quand toute la végétation alentour est desséchée). Pour la maison : le bois de feu ou d'artisanat, les perches et le bois d'œuvre. Mais aussi des matières médicales et tinctoriales. Tout ce dont une société qui ne connaissait jusqu'à il y a peu, ni les compléments alimentaires pour le bétail, ni le plastique, ni le pétrole, a besoin.

C'est le rythme des tailles et leur superposition sur des pas de temps différents qui permettent d'obtenir ces différents produits sur un même arbre. Le fourrage est produit par des tailles à cycle court (tous les 3 à 6 ans), les perches par des cycles de 8 à 12 ans, et le bois de charpente par des cycles supérieurs à 30 ans. Chaque trogne est ainsi le résultat d'une histoire particulière et inscrite dans la durée, l'histoire d'une rencontre entre un arbre et les générations de paysans ou d'agropasteurs qui l'ont taillé pour subvenir à leurs besoins.

De l'arbre au paysage : constitution des paysages et variété des espaces productifs dessinés par les trognes

L'agencement des trognes dans les champs et les espaces de parcours, et la densité du peuplement dessinent des paysages d'une grande diversité.

Le Pistachier de l'Atlas (*Pistacia atlantica*) et le Caroubier (*Ceratonia siliqua*), présents du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est du pays, se rencontrent le plus souvent sous la forme de grosses trognes isolées dans les champs ou dans les parcours, où elles deviennent vite monumentales. Mais parfois, ces deux espèces se rencontrent en peuplements plus denses qui organisent, sur de tout petits terroirs, la superposition de l'espace de production des céréales et celui de l'élevage.

LA TROGNE EST L'ARBRE PAYSAN PAR EXCELLENCE, ESSENTIEL À UNE MULTITUDE DE PRODUCTIONS

Le Frêne oxyphille (*Fraxinus angustifolia*), présent plutôt dans les montagnes du Haut Atlas, dessine d'originaux terroirs de bocage en terrasse. Sur les plus hauts alpages de l'Atlas, le Genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*) structure les parcours d'été, constituant parfois dans des bosquets de trognes géantes autour des bergeries d'altitude. Le très original Frêne dimorphe (*Fraxinus dimorpha*) façonne sur les reliefs karstiques du Haut Atlas Central des terroirs en forme de "parc agroforestier" : un couvert arboré discontinu, impulsé par les pratiques paysannes, sous lequel on peut cultiver des céréales et faire paître les animaux. L'Arganier du Souss (*Argana spinosa*), l'Acacia (*Acacia raddiana*) des confins sahariens, ainsi que les Chênes (Chêne vert - *Quercus ilex* - et Chêne liège - *Quercus suber* -) et le Thuya de berbérie (*Tetraclinis articulata*), construisent quant à eux de véritables "forêts domestiques" : une trame forestière continue mais profondément transformée au cours des siècles par les activités des agropasteurs, avec des espaces de culture et des espaces de parcours. De façon parallèle, la vie des riverains est totalement organisée par la forêt, qui fournit des nourritures pour les familles et leurs troupeaux, qui structure le territoire et les parentés, et fonde la culture locale.

Pourquoi s'intéresser aux trognes marocaines ? Les systèmes, les pratiques et les savoirs associés aux trognes en milieu aride sont intéressants pour deux raisons.

La première est qu'ils constituent une armature végétale, sociale, culturelle et cognitive sur laquelle on pourrait asseoir un développement agroforestier adapté à chaque situation. À l'image du Maroc, de nombreuses régions arides dans le monde disposent d'aménagements agro-sylvo-pastoraux locaux (le plus souvent à base de trognes), indissociables d'un cortège de pratiques, de savoir-faire et de savoirs d'une grande richesse. Ces agroforesteries locales, vivantes, actives, qui étendent la trame arborée bien au-delà du strict domaine forestier, et sous une forme compatible avec l'élevage et la culture des céréales, sont essentielles à reconnaître, à soutenir, à améliorer, à faire dialoguer, en particulier face aux défis de notre époque.

La seconde est qu'ils nous offrent des leçons, des idées, qui pourraient inspirer un développement agroforestier "préventif", permettant de faire face aux dynamiques d'aridification qui menacent de nombreux espaces de notre planète. Les agropasteurs marocains nous montrent un art de la trogne poussé à l'extrême où l'on apprend non seulement comment tailler les arbres pour les rendre plus productifs, mais aussi à sculpter un végétal indiscipliné en arbre véritable, à tresser des tiges pour constituer des murailles infranchissables ou à tisser des troncs pour constituer, à partir de plusieurs tiges indépendantes, un seul arbre à tronc renforcé et à système racinaire démultiplié. Ils nous apprennent aussi à tirer parti des arbres locaux, spontanés, plutôt que de compter sur des "arbres miracles" venant de l'autre bout de la planète.

Ces pratiques sont malheureusement encore trop peu connues, comprises, reconnues, valorisées. Il reste donc du travail pour tous, scientifiques, experts ou amateurs. Pour reconnaître et prendre soin de l'existant, le faire connaître, l'améliorer, le réhabiliter et le renouveler. Se laisser inspirer pour inspirer ensuite les autres. ■

Geneviève Michon

genevieve.michon@ird.fr
IRD, UMR SENS

EN SAVOIR PLUS :

Dominique Mansion, 2010 - "Les trognes : l'arbre paysan aux mille visages". Éditions Ouest-France

Geneviève Michon, 2015 - "Agriculteurs à l'ombre des forêts du monde – Agroforesteries vernaculaires", Arles, Actes Sud

"Le salut viendra nécessairement d'une intensification agroécologique... "

L'agriculture est au cœur des enjeux de résilience de la région ouest africaine face au changement climatique, de par son fort potentiel en matière d'adaptation et d'atténuation. Mais elle est aussi très vulnérable aux mutations environnementales, et contribue elle-même à la pression et à la dégradation des ressources naturelles. Comment cette tension se traduit-elle et quels freins ralentissent l'intégration de ces enjeux ? Quelles pistes de transition promouvoir ?

Grain de sel (GDS): Pourquoi cette tension agriculture-environnement est-elle problématique et comment se matérialise la concurrence entre objectifs de développement agricole et enjeux environnementaux en Afrique de l'Ouest ?

Abdoulaye Mohamadou (AM) : Les raisons de cette tension sont multifactorielles. D'une part, la sécurité alimentaire est loin d'être atteinte dans la région. L'agriculture y occupe pourtant plus de la moitié de la population, dans certaines régions cela monte jusqu'à 80 % de la population. Les systèmes alimentaires sont sous tension, entre une demande alimentaire qui augmente, tout comme la compétition pour les ressources et la terre, et une concurrence croissante avec les produits alimentaires importés. La région ouest-africaine possède des écosystèmes naturels très fragiles qui sont déjà impactés fortement par le changement climatique (p. 6), ce qui renforce les tensions.

Kako Nubukpo (KN) : Au Nord comme aux Suds, l'agriculture conventionnelle est en tension avec l'environnement. La plus grande vulnérabilité des sols "tropicaux" renforce la problématique en Afrique. Néanmoins, la plupart des paysans et paysannes - j'y inclus le secteur de l'élevage -, ont toujours peu accès, faute de moyens, aux engrais, et de façon croissante aux produits agrochimiques (p. 46) et à la mécanisation promus depuis la colonisation. Les dégradations sont définitivement moins graves que dans les zones de révolution verte comme l'Inde ou l'Afrique de l'Est, sans résultats probants de ce modèle par ailleurs. Il faut cependant réussir à éviter les dégradations futures, tant pour la production que pour le climat et pour la paix continentale. Les conflits en cours au Sahel prennent racine dans des tensions pour l'espace et les ressources, mais aussi dans la pauvreté massive de ces populations oubliées de l'histoire des ajustements structurels et d'un néolibéralisme prédateur.

IL FAUT, POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, RÉUSSIR À CRÉER DES OPPORTUNITÉS POUR LA PAYSANNERIE

AM : L'enjeu de la productivité agricole est central à mon sens. Dans ce contexte de concurrence pour les ressources, il arrive souvent que la seule solution pour les populations rurales soit de défricher. Produire plus et mieux est une priorité, car étant donné la vulnérabilité de la paysannerie, je ne vois pas comment on pourrait les empêcher de défricher, s'ils ne peuvent recourir aux jachères faute de terres ni à l'agroécologie faute de compétences et d'environnement porteur. Ce serait condamner leur stratégie de survie. Un jour dans un village je demandais : "*Qu'est-ce qu'on considère comme pauvre ici ?*" Ils m'ont répondu : "*Le pauvre, c'est la personne qui n'a pas de champ, qui ne produit rien et qui, le matin, est obligé de prendre sa hache pour aller couper les arbres et en vendre le bois*". Il faut, pour protéger l'environnement, réussir à créer des opportunités pour les paysans.

KN : Je suis d'accord. Aujourd'hui, la productivité brute en Afrique subsaharienne reste globalement faible : 500 kg à 1 tonne par hectare en cultures pluviales dans des exploitations le plus souvent de moins de deux hectares quand il faut un minimum de 200 à 250 kg de céréales par personne pour survivre. L'agriculture fait d'autant moins vivre ses actifs et actives que la priorité donnée à la stabilité politique des villes a ouvert la porte aux importations alimentaires massives, au coût croissant et qui, comme l'aide alimentaire, entrent en concurrence avec les productions locales. Dans un contexte mondial de raréfaction et de coût prohibitif des énergies fossiles et de tous les produits et matériels agrochimiques qui les consomment, le salut productif et environnemental ne viendra pas d'une intensification agrochimique mais nécessairement d'une intensification agroécologique (p. 13 ; 46).

GDS : Quels sont les principaux freins à une meilleure intégration de ces deux secteurs ?

AM : Historiquement, les questions environnementales et agricoles ont fait l'objet d'approches sectorielles différentes, ce qui pose problème pour traiter ces enjeux de façon transversale dans un contexte où l'on cherche à promouvoir l'agroécologie. La volonté politique d'intégration est affichée, mais soit elle manque de financements, soit, quand il y en a, l'opérationnalisation reste problématique, la gouvernance ne fonctionne pas. Les politiques environnementales ont pris de l'ampleur à partir des années 1970-1980, emmenées par le phénomène de désertification (p. 21). Heureusement, depuis les années 1990, on observe que les politiques ont mis l'accent sur une plus grande implication des populations dans la gestion des ressources naturelles, différents concepts ont émergé

autour de la gestion des territoires, et l'agriculture n'est plus entièrement considérée comme seulement dévoreuse d'espaces, mais comme une alliée potentielle de l'environnement (agroforesterie, agroécologie, préservation de la biodiversité...). Mais certaines conceptions sont ancrées et difficiles à transformer : la concurrence croissante entre agriculteurs et éleveurs en est un exemple (p. 49). Aujourd'hui, les organisations régionales sont alignées sur une stratégie climat commune. La Stratégie Régionale Climat (SRC) de la CEDEAO, mise en œuvre cette année contribue à la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union Africaine sur le changement climatique (2020-2030), elle s'inscrit pleinement dans le cadre de l'Accord de Paris (p. 5).Les visions stratégiques sont alignées et la détermination est commune.

KN : Intégrer les enjeux agricoles et environnementaux suppose d'enfin mettre en place une protection commerciale des productions paysannes, et donc des revenus paysans contre les importations massives, ainsi qu'un filet de protection alimentaire transitoire des habitants pauvres des villes. C'est-à-dire viser la souveraineté agricole et alimentaire. Il faut pour cela une volonté politique résolue et un investissement public fort dans l'éducation et la formation. Pour ce faire, l'accès paysan au foncier doit être sécurisé, négocié et organisé partout de manière appropriée aux usagers de chaque territoire pour des interactions réciproques bénéfiques. Ce grand défi peut être résolu en se fondant à la base sur des traditions collectives persistantes et sur une gestion des communs telle que l'a théorisé Elinor Orstrom, prix Nobel d'économie en 2009. Rien de tout cela ne se fera rapidement, il y a pourtant urgence. Il nous faut contribuer à la préservation du climat et de la biodiversité pour l'ensemble de la planète. L'humanité compte sur nous, africains et africaines, et notre sobriété, mais les pays pollueurs tardent à nous indemniser pour les dommages causés par leurs trajectoires de développement (p. 31) et à nous rémunérer pour les services environnementaux non marchands que nous, et notamment nos paysans et paysannes rendons au monde en ne rasant pas nos forêts pour produire plus et souvent survivre.

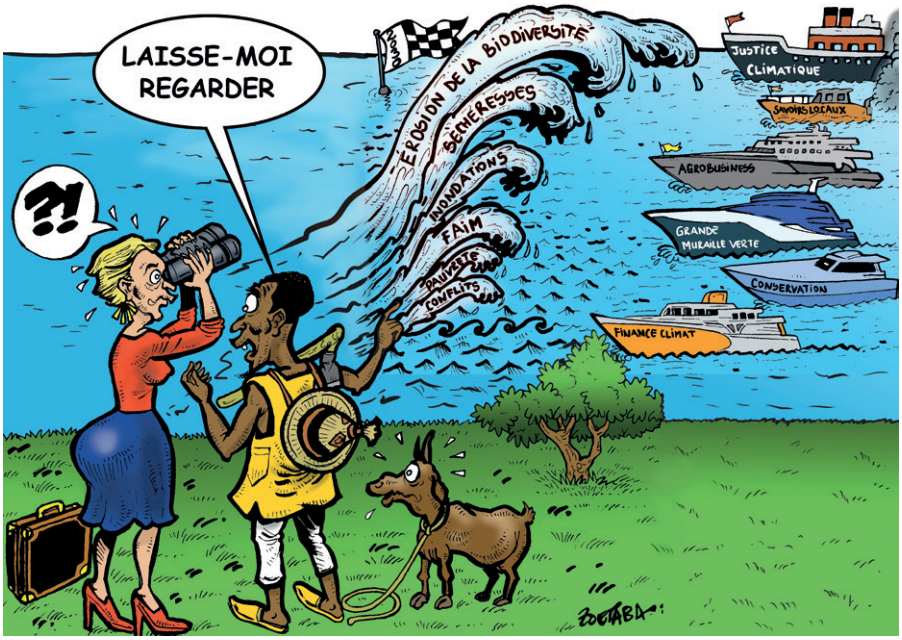

Zoetaba

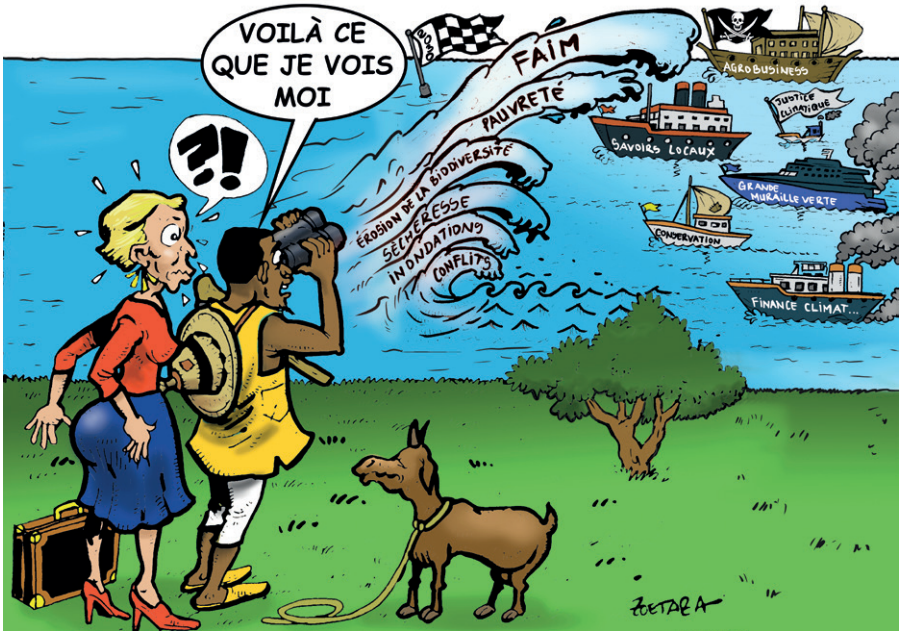

Zoetaba

GDS : À l'échelle internationale justement, qu'est-ce qui résiste ?

KN : Si la prise de conscience des interactions entre enjeux agricoles et environnementaux est réelle au plus haut niveau africain, les réponses et les solutions envisagées ne sont pas au niveau ni à l'échelle. L'Union Européenne (UE) impose une plus grande ouverture à travers ses Accords de Partenariat Économique avec un chantage à peine masqué à l'Aide au développement, nous résistons avec peine. L'Union africaine rêve d'une zone de libre-échange continentale à l'instar de l'UE alors qu'aucune des bases ne sont réunies pour en profiter mais tout est fait pour s'ouvrir davantage, dans un troc de ressources minières - pourtant encore peu valorisées sur le continent - contre des biens et services peu chers mondialisés pour les classes moyennes des villes. Nos élites formées aux meilleures sources occidentales sont maintenant coachées par des cabinets de conseils bien-pensants du Nord, qui croient encore à "l'agrobusiness" et aux vertus d'investisseurs privés à qui l'on confie des territoires entiers en faisant déguerpir les paysans locaux. C'est un véritable changement de paradigme qu'il faut entamer avec la révolution écologique : réinterroger les récits fondateurs (p. 8), les rapports des sociétés avec leurs mythes, leurs spiritualités, leur cosmogonie (p. 5). Aujourd'hui, personne ne proteste plus vraiment contre la substitution des fonds verts aux fonds d'Aide Publique au Développement, fonds

NOUS SOMMES DANS DES SÉQUENCES HISTORIQUES DIFFÉRENTES PAR RAPPORT AUX QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, AUX MODES DE CONSOMMATION

verts (p. 26) qui devaient en 2020 doubler l'APD promise. Les États vulnérables ont enfin réussi à inscrire les pertes et dommages (p. 31) dans l'Accord final de la COP27, mais il est probable que ça ne soit pas du tout à la hauteur pour répondre au désastre déjà à l'œuvre…

AM : Effectivement, l'exemple des pertes et préjudices illustre bien les décalages de vision et de représentation à l'œuvre. C'est lié en grande partie au fait que nous sommes dans des séquences historiques différentes par rapport aux questions environnementales, aux modes de consommation. En Europe aujourd'hui, on observe une forte montée en puissance des questions d'alimentation durable, du bio, du retour à la Nature nécessaire. Les perceptions sont différentes ici, et les débats très difficiles autour des questions d'exploitation des ressources naturelles comme le gaz, le pétrole, qu'évidemment, les pays africains ne peuvent pas laisser de côté quand il s'agit de développer leurs économies. Les injonctions sont souvent perçues comme des injustices et cristallisent les débats.

GDS : En matière de soutien à l'adaptation de l'agriculture familiale, y a-t-il un décalage entre les objectifs et la mise en œuvre effective ? Quelles solutions de transitions promouvoir et quels moyens mobiliser ?

AM : Les études que mène le CILSS ont montré qu'investir dans la gestion durable des terres et l'agriculture durable est très rentable. Une des contraintes principales reste la faible capacité financière des agriculteurs. Est-ce que les politiques et programmes mis en œuvre ont permis d'inverser les tendances ? C'est difficile à dire, même si on note quelques réussites. L'approche projet pose notamment problème : paradoxalement, beaucoup d'initiatives se qualifient "d'approches participatives" mais concrètement, lorsque le projet arrive avec son cadre logique, c'est difficile de le changer. Un exemple : quand j'étais à l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger, il y avait un projet de recherche et développement portant sur la gestion de la fertilité des sols. Après avoir terminé les diagnostics, le document de projet a été soumis à un partenaire et a été accepté. Entre-temps, la pomme de terre, qui n'était pas prévue initialement dans les spéculations encouragées, avait pris un essor important sur les marchés locaux. Le chef de village m'avait alors interpellé : "*Si vous ne mettez pas la pomme de terre dans votre projet, il ne plaira pas aux paysans.*" Après consultation des membres de mon équipe, la plupart y étaient opposés, parce que ce n'était pas prévu dans le cadre logique. Pourtant, on se doit d'avoir une approche sciences-sociales et du bon sens : on ne peut pas collaborer avec eux sans tenir compte de leurs priorités. Les paysans ont une grande faculté d'adaptation de leurs cultures aux besoins et demandes du marché, même si ça reste toujours risqué pour eux. Si la demande en légumineuses est forte par exemple, ils n'auront pas de mal à s'y mettre. Le problème est qu'actuellement au niveau régional, on manque beaucoup d'industries de transformation, donc sur tout un tas de produits locaux, les producteurs ne peuvent pas tirer de valeur ajoutée. Rendez-vous dans un supermarché, vous constaterez que le rayon "produits locaux" est marginal, comparable à ce que pourrait être un rayon "exotique". Heureusement ça progresse.

KN : Les marges de manœuvre des paysans et des éleveurs sont aujourd'hui extrêmement faibles, et c'est très inquiétant étant donné la taille des enjeux liés à la transition écologique. Il y a un décalage en matière de soutien à l'agriculture familiale durable entre des objectifs toujours élevés et une mise en œuvre timide, dispersée, et contradictoire. On voit se développer aujourd'hui des mécanismes comme les assurances climatiques, mais à mon sens la priorité serait d'abord de renforcer la vulgarisation agricole, le conseil, le crédit… il y a bien d'autres préalables en matière de soutien public à mettre en place. Même des projets emblématiques comme la Grande muraille verte (p. 55), initiative africaine qui bénéficie d'une bonne image et qui pourrait créer des dynamiques vertueuses, n'arrive pas à se mettre à l'échelle, ni en Afrique de l'Ouest, ni dans la bande sahélienne. La financiarisation de l'environnement est relativement peu développée en Afrique, et ce d'autant moins que les services écosystémiques aujourd'hui rendus par nos territoires sont considérés depuis vingt ans comme normaux et gratuits, c'est-à-dire appropriés comme des "biens publics mondiaux". Cela doit naturellement changer. Rémunérer au niveau international les services environnementaux rendus par les travaux de nos paysanneries en pratiquant des agricultures et élevages rémunérateurs relevant de l'agroécologie est la meilleure façon - sine qua non probablement - de leur permettre cette radicale transition écologique. Nos sociétés de plus en plus urbaines devront le comprendre. À nous, africaines et africains, de convaincre. ■

Abdoulaye Mohamadou

Secrétaire Exécutif du CILSS et Enseignant Chercheur

Kako Nubukpo

Commissaire du Togo en charge du département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement, UEMOA

Propos recueillis par Alexandra Quet-Viéville

EN SAVOIR PLUS :

Elinor Ostrom, *La Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles ["Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action"]*, De Boeck, 2010, 300 p.

DU CÔTÉ DES MEMBRES

Plusieurs organisations membres d'Inter-réseaux animent et soutiennent des projets et des réflexions sur le thème des liens entre Environnement et Agriculture. C'est le cas d'IED Afrique, de l'IRAM en tant que membre du consortium ACOTAF, et du RBM, qui ont contribué à différents articles (p. 33 ; 44 ; 52). Leurs expériences en la matière ont permis de nourrir les réflexions et les débats dont est issu le présent numéro.

Inades Formation

Servir le bien commun

Inades-Formation est une ONG internationale de développement de droit ivoirien, créée en 1975, et opérant dans 10 pays d'Afrique : Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, RD Congo, Rwanda, Tanzanie, Tchad et Togo. Elle est reconnue d'utilité publique et son siège est à Abidjan.
https://www.inadesformation.net

Elle œuvre pour des transformations des sociétés africaines selon la pensée "Servir le bien commun" et fonctionne selon une approche holistique et pluridisciplinaire autour des thématiques que sont : les systèmes alimentaires basés sur l'Agriculture familiale, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique, la microfinance communautaire et la gouvernance inclusive. Elle accompagne les communautés rurales à rechercher des réponses durables et innovantes aux défis de la pauvreté et du changement climatique à travers des études-recherches, la construction d'alternatives et le plaidoyer. Elle a ainsi capitalisé entre 2019 et 2021 dans 11 pays africains, de bonnes pratiques de gouvernance locale et de terrain pour une meilleure résilience climatique des communautés locales.

SOS FAIM

Les deux ONG, SOS Faim Luxembourg et SOS Faim Belgique, sont juridiquement indépendantes. Leurs actions visent à renforcer les acteurs de la société civile œuvrant pour le changement social dans les domaines agricole et alimentaire, par le financement et l'accompagnement.
https://www.sosfaim.lu/
https://www.sosfaim.be/

Le changement climatique est une composante importante des crises protéiformes que traverse l'Afrique de l'Ouest, ce qui induit un besoin d'adaptation et de transformation de la relation entre agriculture et environnement. **SOS Faim Luxembourg**, par l'intermédiaire de ses partenaires, appuie la production de connaissances et de solutions (notamment la fabrication d'intrants organiques au Bénin et au Niger), le changement et l'adaptation des pratiques agricoles afin de réduire la pression sur les ressources et mieux insérer l'agriculture dans son écosystème (au Niger et au Bénin sur la riziculture, en Éthiopie sur différentes filières), ainsi que la diffusion de ces connaissances par la formation, la démonstration et l'appui technologique.

La stratégie actuelle de **SOS Faim Belgique** a pour cœur la transition agroécologique vers des systèmes alimentaires durables. C'est dans ce cadre que nous lançons une campagne de plaidoyer dénonçant le désastre environnemental et humain de l'utilisation de pesticides interdits ici et exportés là-bas. Une problématique qui met en avant la question de la cohérence des politiques qui nous concerne tous.

Découvrir la campagne :
http://bit.ly/3VkL7IP

Agri-agence liée aux organisations céréalières françaises, Fert contribue à créer les conditions permettant aux agriculteurs d'améliorer leurs conditions de vie et de travail et d'assurer la sécurité alimentaire de leur pays.
https://www.fert.fr/

Les comtés de Laikipia et Meru au Kenya sont particulièrement affectés par le changement climatique. Son impact est aggravé par des sols dégradés et l'usage prolongé d'intrants de synthèse. Fert accompagne CGA (Cereal Growers Association) dans l'adoption de pratiques agroécologiques par les producteurs de ces comtés. Les axes clé : diversification des cultures et intégration de l'élevage, agriculture de conservation, conservation/collecte d'eau, parcelles d'essai (usage de tithonia comme biofertilisant sur maïs, transplantation du maïs, différents types de paillage, biopesticides).

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières est une association de solidarité internationale dont la mission est le soutien aux agricultures familiales, dans une vingtaine de pays.
www.avsf.org

AVSF appuie la transition agroécologique, dans différents territoires. Cette année, AVSF a démarré un projet de prévention des risques et d'alternatives aux pesticides et à certains produits vétérinaires, en zone cotonnière du Sud Mali. Le projet, financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, vise l'amélioration de la santé du territoire, à travers l'accompagnement de 2200 agriculteurs et agricultrices pour l'expérimentation et l'adaptation d'alternatives agroécologiques. Mené dans le cadre d'une approche "One Health", le projet promeut une approche intégrée et systémique de la santé publique, animale et environnementale. Il est mené en partenariat avec l'union régionale des CUMA, la CNOP et l'IRD.

Créée à l'initiative de quatre organisations françaises, l'association Agriculteurs français et développement international construit des partenariats entre les mondes agricoles français et ceux des pays en développement, notamment en Afrique. Afdi est membre de l'Alliance AgriCord.
https://www.afdi-opa.org/

Les agriculteurs familiaux comptent parmi les personnes les plus vulnérables face au changement climatique. Une enquête réalisée par l'Alliance AgriCord en 2020 auprès de 60 organisations paysannes (OP) de 17 pays d'Afrique montre que le changement climatique est identifié par les OP comme étant l'un des principaux risques auxquels les agriculteurs sont confrontés, avant le risque sanitaire ou le risque sécuritaire. L'anticipation et la gestion des risques, y compris climatiques, sont devenues un enjeu stratégique pour les OP et pour l'accompagnement qu'Afdi leur propose. Les OP sont ainsi des acteurs clés dans la création d'une capacité d'adaptation et dans la réduction de la vulnérabilité de leurs membres. Pour améliorer la perception des OP des effets du changement climatique sur leurs activités et celles de leurs membres et renforcer leurs capacités à mettre en œuvre des actions d'adaptation, AgriCord dont Afdi est membre, a élaboré une boîte à outils de "construction de la résilience face au changement climatique". Cet outil, dans une démarche participative, inclusive et collective, permet aux producteurs d'identifier les risques, vulnérabilités et impacts relatifs au changement climatique puis de construire des solutions d'adaptation. À l'issue de ces travaux, des plans d'actions pour les organisations de base sont développés, ils identifient des approches et actions pour renforcer leur adaptation au changement climatique et assurer la résilience des producteurs familiaux. En 2021-2022, Afdi a formé 42 personnes, membres d'Afdi et des OP partenaires, à l'utilisation de cet outil. Son utilisation a commencé à Madagascar en partenariat avec le Réseau SOA et au Togo en partenariat avec la Ctop.

PORTRAIT

Hindou Oumarou Ibrahim, **la voix des femmes nomades**

Venant d'une communauté autochtone et nomade du Tchad, je ne peux pas parler de droits humains sans parler du droit de l'environnement, dont nous dépendons directement et avec lequel nous vivons en harmonie depuis toujours. Quelque part, naître femme, peule, autochtone et nomade c'est naître activiste. À l'adolescence, je constatais déjà les effets du changement climatique et les dégradations de mon environnement, c'est pourquoi j'ai créé en 1999 l'Association des Femmes Peules Autochtones du Tchad pour soutenir la communauté dans son ensemble, par la voix des femmes. Aujourd'hui l'AFPAT a vingt ans d'expérience en matière de droits humains et d'environnement, nous suivons les dynamiques des Conventions internationales en la matière car c'est à ce niveau que tout se joue.

Nous dépendons directement de la nature, elle est notre supermarché, notre pharmacie. L'inflation actuelle en Europe fragilise les gens, mais chez nous, l'inflation c'est le changement climatique, les ressources naturelles qui diminuent, la désertification, la baisse des pluies, l'impact sur les pâturages et in fine sur la production de lait de nos vaches. Notre économie et notre sécurité alimentaire sont en danger. Cette vulnérabilité des nomades impacte aussi nos modes d'organisation sociale : sans ressources et sans diplôme, les hommes partent chercher du travail journalier et mal rémunéré en ville. Les migrations internes sont bien plus importantes que les migrations "internationales". Dans ce schéma, les femmes et les enfants sont laissés derrière et s'occupent de tout. Ces déplacements créent aussi des tensions intercommunautaires, comme par exemple autour du lac Tchad.

Les communautés nomades valorisent les espaces fragiles et hostiles depuis des millénaires, notamment par le biais des troupeaux, qui entretiennent le paysage et apportent de la matière organique. Elles se transmettent des savoirs autochtones traditionnels de génération en génération, mais ces savoirs sont mal reconnus, souvent méprisés et dévalorisés face à la science. Ils ont pourtant beaucoup à apporter en ce qui concerne l'environnement, l'adaptation, car notre mode de vie c'est par définition de l'adaptation au milieu. Nos savoirs sont en grande partie tirés de l'observation du ciel, du vent, de la biodiversité, des animaux et de leurs comportements, et ce depuis très longtemps. L'attitude condescendante qui leur est réservée doit changer : il faut permettre à ces deux types de savoirs de se côtoyer, de se compléter. Nos communautés ne sont pas fermées du tout à la science, mais celle-ci n'a pas pour rôle de venir "vérifier" la fiabilité de nos savoirs. L'AFPAT a dans ce sens initié une cartographie participative en 3 dimensions permettant d'associer les peuples autochtones, les communautés locales et les femmes à la gestion des ressources naturelles. La réalisation de la carte s'est basée sur les connaissances traditionnelles autochtones montrant l'utilisation des terres, les routes traditionnelles de migration du bétail, les caractéristiques de l'écosystème, et de l'information sur la biodiversité. Le projet a ainsi permis d'identifier des espèces d'arbres à protéger, mais a aussi permis la construction d'un dialogue entre les différentes communautés pour résoudre les conflits liés à l'usage des terres et la participation des communautés dans la planification et la prise des décisions pour le développement. Il est urgent aujourd'hui de reconnaître et de respecter ces savoirs à leur juste valeur, heureusement les choses avancent. L'Accord de Paris y fait référence, et cet automne en amont de la COP27, nous avons organisé une plateforme d'échanges sur les savoirs autochtones entre les continents africain et asiatique, réunissant des représentants de cinquante pays. Cela dans le but de réfléchir collectivement comment mieux valoriser ces savoirs et faire front commun dans les revendications des négociations à venir.

La COP27 a permis d'inscrire les pertes et préjudices dans les textes, c'est une avancée majeure. Mais les objectifs d'émissions n'ont pas été revus, les financements promis pour l'adaptation ne sont toujours pas atteints par ailleurs. Pourtant on voit bien que la situation géopolitique que traverse l'Europe fait bouger les lignes rapidement. Les négociations internationales sont très décevantes et loin d'être à la hauteur.
L'avenir de l'humanité est pourtant en jeu. ■

GRAIN DE SEL **Vous aussi, participez !**

La revue Grain de sel, publiée depuis 1996, est au cœur de la mission d'information, de mise en débat et d'échanges d'Inter-réseaux Développement rural. Sa vocation est de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux du développement agricole et rural en Afrique et de rendre compte des débats animant le secteur. À l'image d'Inter-réseaux, qui est constitué d'acteurs africains et européens d'horizons divers engagés sur ces questions, chaque numéro est construit de façon participative. Grain de sel a pour but de donner la parole à une diversité d'acteurs de terrain (OP, ONG, chercheurs, leaders…) et de permettre à différents points de vue de s'exprimer. Nous sommes toujours intéressés par de nouvelles contributions : n'hésitez pas à nous écrire à : inter-reseaux@inter-reseaux.org !

AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Directrice de la publication : Gifty Narh Guiella
Responsable du numéro : Alexandra Quet-Viéville
Comité de rédaction : Liora Stuhrenberg, Sena Adessou, Issoufou Porgo, Jean Luc François, Alexis Kabore, Julia Wanjiru, Anya Bellali, Jean-Claude Devèze, Jonas Jaccard, Cheikh-Sadibou Sakho, Lou Stuhrenberg, Mamadou Fall, Tristan Le Cotty, Valentin Beauval, Thaddée Yossa, Zacharie Mechali, Mountaga Diallo, Samir El Ouaamari, Stéphane Tuina
Conception & réalisation : Agence Appaloosa
Impression : Chat Noir impressions
Éditeur : Inter-réseaux Développement rural
Nogent sur marne Tél : +33 (0)1 43 94 73 28
www.inter-reseaux.org
Dépôt légal : 4e trimestre 2022 - ISSN : 1253-0166